OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

les données terminologiques

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
FEB 5 1976
RECEIVED

actes du colloque international de terminologie

Baie Saint-Paul
1er, 2 et 3 octobre 1972

104-00962/

Office de la langue française

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Baie Saint-Paul, Québec

1er, 2 et 3 octobre 1972

Avril 1973

Secrétaire : Monique Heroux

©1975 l'Éditeur officiel du Québec

Dépôt légal: 3e trimestre 1975
Bibliothèque nationale du Québec

PRÉFACE

L'activité terminologique est très intense depuis quelques décennies: ou bien, les grandes langues de civilisation cherchent à établir des passerelles entre elles pour assurer, sans heurts, le passage de l'information technique, technologique, administrative; ou bien, les langues à faible ou moyen rayonnement se préoccupent d'assurer la diffusion de cette information dans leur propre vocabulaire, à partir de l'une ou de l'autre des grandes langues. L'acitivité terminologique est, de ce fait, internationale.

D'autre part, cette activité est, le plus souvent, très terre-à-terre: il s'agit souvent de nommer des objets, des boulons par exemple, ou des procédés de fabrication, comme la terminologie du laminage, ou encore,elle se manifeste à l'occasion de travaux de traduction, le traducteur devant disposer de très bons équivalents en langue d'arrivée pour des termes techniques en langue de départ. On comprend donc que ce soient les écoles de traductions qui se préoccupent de terminologie et, en même temps, on voit pourquoi jusqu'à maintenant, les linguistes s'y sont peu intéressés.

La terminologie ne s'est pas donné une discipline: chacun travaille à sa manière. D'où une grande variété de méthodes, d'où de grandes variations dans la qualité des résultats. Il est difficile de profiter du travail d'autrui, à condition, toutefois,qu'on le connaisse.

C'est ainsi que l'Office de la langue française en est venu à réunir en colloque des personnes qui s'intéressent à la terminologie. Notre intention est de leur permettre de se connaître et de travailler ensemble à la recherche de solutions uniformes à des problèmes communs.

Le directeur linguistique de
l'Office de la langue française

Jean-Claude CORBEIL

P R O G R A M M E

Dimanche, 1er octobre 1972

20 h 30 CONFÉRENCE D'OUVERTURE

- M. Jean-Claude CORBEIL
  Directeur linguistique de l'Office de
  la langue française

- Thème: Objectifs du travail terminologique:
  les données terminologiques et leur
  standardisation

Lundi, 2 octobre 1972

9 h EXPOSÉS LIMINAIRES

- Thème: Les données terminologiques: vue
  d'ensemble; description du contenu
  de la fiche terminologique:

  - de l'OLF:

    M. Jean-Marie FORTIN
    Responsable du Centre de terminologie

  - de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal:

    M. Robert DUBUC
    Terminologue en chef

  - de la Banque de Luxembourg

    M. J.A. BACHRACH
    Directeur du Bureau de traduction de
    la Communauté économique européenne,
    fondateur de la Banque de terminologie
    de Luxembourg

Lundi, 2 octobre 1972

9 h 45 ATELIERS

10 h 45 PAUSE

11 h SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

13 h 30 EXPOSÉ LIMINAIRE

- M. Bernard QUEMADA
  Directeur du Centre d'étude du français moderne et contemporain

- Thème: Identification des domaines d'emplois

14 h ATELIERS

15 h 30 PAUSE

16 h SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

20 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE

- Ordre du jour à fixer au début de la séance

Mardi, 3 octobre 1972

9 h EXPOSÉ LIMINAIRE

- M. Louis GUILBERT
  Co-Directeur du Grand Larousse de la langue française

- Thème: Contexte ou définition: que faut-il inscrire sous le mot qui fait l'objet de la fiche?

Mardi, 3 octobre 1972

9 h 45 ATELIERS

10 h 45 PAUSE

11 h SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

13 h 30 EXPOSÉ LIMINAIRE

- M. Pierre AGRON
  Secrétaire du Comité d'étude des termes techniques français

- Thème: Comment assurer la normalisation du travail terminologique?

14 h ATELIERS

15 h 30 PAUSE

16 h SÉANCE PLÉNIÈRE

- Rapports des ateliers et discussion

18 h 30 COCKTAIL ET DINER

- offerts par l'Office de la langue française, sous la présidence de M. Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation et directeur de l'Office de la langue française

20 h 30 SÉANCE PLÉNIÈRE

- Propositions favorisant la standardisation des données terminologiques.

COLLOQUE INTERNATIONAL DE TERMINOLOGIE

Baie Saint-Paul, Québec
1er,2 et 3 octobre 1972

SÉANCE D'OUVERTURE

Le Colloque international de terminologie organisé par l'Office de la langue française du Québec en vue de procéder à la normalisation d'une fiche terminologique, de manière à faciliter les échanges entre les différents organismes de terminologie de la francophonie, s'est ouvert à Baie Saint-Paul, au Québec, le dimanche 1er octobre 1972, à 20 h 30.

Il a réuni des universitaires, des linguistes, des terminologues et traducteurs représentant d'importants Centres de terminologie d'Europe et du Canada ou de grandes Sociétés industrielles françaises et canadiennes. Assistaient également au Colloque, quelques agents culturels de l'Office de la langue française. La liste des participants figure à l'Annexe I.

Après avoir souhaité la plus cordiale bienvenue à l'Assemblée au nom du ministre de l'Éducation, M. François CLOUTIER, de qui relève l'Office de la langue française, au nom du directeur de l'Office, M. Gaston CHOLETTE, au nom de ses collègues de l'Office et en son nom propre, le Président du Colloque, M. Jean-Claude CORBEIL, directeur linguistique de l'Office, souhaite la bienvenue aux participants et leur communique le message du ministre de l'Éducation, que nous reproduisons à l'Annexe II.

Le Président expose ensuite l'objectif de la rencontre et, partant, le caractère même du Colloque, qui se veut essentiellement du type concret et dont le but est le suivant:

> la normalisation des données terminologiques, ou la recherche d'un consensus en ce qui a trait au contenu de la fiche terminologique.

Cette rencontre internationale a eu comme origine un certain nombre de faits ou d'événements que le Président rappelle à l'Assemblée, à savoir:

1° l'intensification très rapide, depuis quelques années, de l'activité terminologique, intensification causée par la nécessité croissante de transferts linguistiques d'une langue à l'autre, soit pour satisfaire des exigences politiques dictées, par exemple, par la constitution du Marché commun en Europe, ou encore par l'extension du bilinguisme dans la Fonction publique au Canada; soit pour faciliter l'accès à la documentation technique face à une très forte concurrence technologique ou pour permettre l'implantation des sociétés internationales dans des cadres linguistiques très variés; soit enfin pour commercialiser avec succès des produits d'exportation;

2° l'inquiétude des terminologues soucieux d'éviter le double emploi, la répétition, totale ou partielle, des mêmes travaux et, conséquemment à cette prise de conscience, le besoin de coordonner les efforts de tous les terminologues oeuvrant dans un même domaine et de procéder à des échanges de plus en plus intenses et rapides;

et comme corollaires:

3° la création d'une nouvelle discipline linguistique: la terminologie, activité scientifique récente qui cherche sa propre définition, ses propres méthodes de travail, sa place au sein des autres disciplines linguistiques;

4° l'accumulation onéreuse de fiches, accumulation qui se traduit par l'impossibilité de manipuler et de gérer ces fiches d'une manière efficace et économique, d'où l'urgence de procéder à l'automatisation de l'activité terminologique en général.

C'est donc cette dernière urgence, de même que le besoin pressant de coordination des travaux de terminologie, qui a présidé au choix du thème du colloque: LES DONNÉES TERMINOLOGIQUES, soit chacun des éléments faisant partie ou pouvant faire partie d'une fiche terminologique: entrée lexicale, notation d'une définition ou d'un contexte, indications grammaticales, cote de pondération en fonction d'un certain concept de la norme linguistique, etc.

En conséquence, le Président fait observer aux participants qu'ils seront appelés à "vivre" cette rencontre conçue sous forme de séances de travail intensives, dont les caractéristiques générales seront les suivantes:

1° un nombre très restreint de participants fortement motivés;

2° une certaine forme d'isolement favorable à la concentration;

3° un horaire de travail très serré, propice au maintien du tonus de l'activité intellectuelle.

En outre, ces séances comprendront toutes trois parties:

I. Exposé(s) liminaire(s)

II. Discussion en ateliers

III. Réunion plénière

Afin de donner à chacun des participants une plus grande possibilité de participation, il a été décidé de former cinq groupes de travail ou "ateliers", composés chacun de six participants et animés par un agent culturel de l'Office de la langue française, chacun de ces ateliers devant désigner un rapporteur auprès de l'Assemblée plénière. La liste des cinq ateliers figure à l'Annexe III.

Enfin, la rédaction des Actes du Colloque, qui seront distribués à tous les participants, a été confiée à Mademoiselle Monique HÉROUX, agent culturel à l'Office de la langue française.

En terminant, le Président fait des voeux pour que s'établisse rapidement un climat d'intimité et de travail, où chacun pourra trouver la liberté et la joie d'une intense activité intellectuelle. Il remercie chaleureusement les participants de leur présence et leur dit combien il est heureux de les retrouver tous à ce Colloque international de terminologie.

La séance d'ouverture est levée à 21 h 30.

Lundi 2 octobre

PREMIÈRE SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de M. CORBEIL.

Le Président rappelle à l'Assemblée le thème de cette première séance: le contenu de la fiche terminologique. Il souhaite qu'à la suite de l'examen des fiches de l'OLF, de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal et de la Banque de Luxembourg, se dégagent les éléments pertinents qui permettront l'élaboration d'une fiche type. Il invite ensuite MM. FORTIN, DUBUC et BACHRACH à présenter respectivement leur exposé.

I. EXPOSÉS LIMINAIRES

Exposé de M. Jean-Marie FORTIN
Responsable du Centre de terminologie de l'OLF

Mesdames et Messieurs,

Je me permets de vous rappeler le cadre dans lequel l'OLF exerce actuellement ses activités, à savoir celui qui lui est conféré par la loi, à l'article 14, afin de promouvoir l'enseignement du français au Québec. Je cite cet article pour les personnes qui n'en auraient pas pris connaissance, en particulier pour les non-Québécois.

"L'Office de la langue française doit, sous la direction du ministre:

a) veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite;

b) conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques au Québec;

c) élaborer, de concert avec ces entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la langue d'usage et pour assurer à leurs dirigeants et à leurs employés une connaissance d'usage de cette langue;

d) conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée en matière d'affichage public pour faire en sorte que la langue française y soit prioritaire;

e) créer un centre de recherches linguistiques et coordonner dans le Québec toute activité de recherches en ce domaine."

Jusqu'à maintenant, en ce qui concerne l'activité terminologique, nous nous sommes surtout souciés, à l'Office, d'une part de l'enrichissement et de la correction du français parlé et écrit au Québec et ce, jusqu'à 1969 environ, et depuis, nous nous sommes préoccupés surtout de faire en sorte que le français devienne la langue du travail. Nous avons donc été amenés à ouvrir des chantiers de terminologie spécialisés et à faire le recensement des terminologies utilisées au Québec, par exemple dans le secteur des mines et dans ceux de la sidérurgie, du pétrole, de l'alimentation, des pâtes et papiers, des textiles, etc. C'est donc dans ce cadre que s'exerce le gros de l'activité terminologique de l'OLF, pour laquelle nous avons jugé utile de mettre au point notre fiche terminologique.

Je vais d'abord décrire très brièvement les données terminologiques ou les renseignements que nous avons convenu de recueillir, pour chaque mot ou expression, soit, en fait, pour chaque "unité de signification". Par la suite, je vous présenterai la fiche qui sert de support à ces renseignements.

Donc, à partir d'une "unité de signification" dans la langue de départ, qui sera la plupart du temps l'anglais, il faut trouver l'équivalent dans la langue d'arrivée: le français dit international, compte tenu des écarts dans le découpage de la réalité. Puis, il faut donner l'indicatif de grammaire (c'est-à-dire la catégorie grammaticale, le genre, le nombre) auquel appartient l'unité de signification consignée sur la fiche dans la langue de départ et dans la langue d'arrivée; l'indicatif de grammaire est obligatoire pour le français et facultatif pour l'anglais. L'indicatif de pays permet à l'usager d'identifier les particularités linguistiques et les usages propres à un groupe national déterminé; il sera particulièrement utile pour différencier l'anglais américain de l'anglais d'Angleterre, et le français québécois du français de France. Le terminologue indiquera le pays d'origine chaque fois que ce renseignement aura une valeur terminologique.

D'autre part, après avoir rassemblé tous les éléments d'ordre linguistique, sociologique et culturel, et les avoir mis en regard les uns des autres, le terminologue donnera par la cote de pondération appropriée le statut linguistique du mot ou de l'expression dans l'état actuel des choses.

Cotes de pondération [1]

Voici la signification des cotes que nous avons retenues:

0 français non normalisé: cette cote signifie que l'Office n'est pas en mesure de se prononcer sur la valeur du mot ou de l'expression.

1 français normalisé: l'usager peut utiliser sans réserve le mot ou l'expression correspondant à cette cote.

2 français usage particulier: l'unité de signification portant cette cote peut être utilisée avec des réserves ou selon des indications qui seront expliquées en note. Il peut s'agir d'un emploi particulier soit à cause de la fréquence,du niveau de langue, etc.

3 français à proscrire: cette cote désigne un terme ou une locution fautive; au besoin une note dira pourquoi.

4 autres langues que l'anglais ou le français: cette cote sert à regrouper des expressions qui, dans une langue comme le latin pour le nom scientifique des poissons, sont utiles dans certaines études terminologiques.

5 anglais: le mot ou l'expression ainsi classée est d'usage courant dans l'anglais nord-américain ou européen.

6 anglais usage particulier: les mêmes remarques que pour la cote 2 s'appliquent ici, mais la note doit être rédigée en anglais.

Pour toute notion étudiée, il est absolument nécessaire d'indiquer avec précision le domaine d'emploi qui correspond à l'ensemble de la fiche et, au besoin, les sous-domaines. La polysémie fait qu'un mot peut avoir des significations tout à fait différentes suivant les domaines

---

1. Ces cotes ont été modifiées, à la suite du Colloque. Voir, à ce sujet, le Guide de travail en terminologie, publié par l'Office.

d'emploi et il arrive souvent que l'aire sémantique d'une entrée terminologique n'est circonscrite que par le domaine d'emploi.

À moins d'indication contraire, l'entrée dans la langue de départ et l'équivalent dans la langue d'arrivée devront être accompagnés, dans chaque langue respective, soit d'une définition, soit d'un contexte, ou des deux. La décision en ce sens relève du Directeur linguistique et du chef de secteur. La définition pourra peut-être satisfaire davantage l'ingénieur ou le technicien, et le contexte répondra mieux aux besoins du traducteur, du rédacteur ou du réviseur. À cause des besoins divers auxquels l'Office de la langue française doit répondre, il a cru bon de conserver les deux façons de procéder.

Parmi tous les contextes recueillis au cours du dépouillement, le terminologue choisira celui ou ceux qui permettent de cerner l'unité de signification qui fait l'objet de la fiche avec le maximum de compréhension. Ils doivent être, dans la mesure du possible, descriptifs, surtout s'ils remplacent une définition technique, et assez longs pour mettre en valeur la fonction grammaticale du mot ou de l'expression.

Il sera, d'autre part, souvent utile de signaler pour chaque unité de signification, dans la langue de départ et dans la langue d'arrivée, les variantes orthographiques, les abréviations, les synonymes qui feront chacun l'objet d'une fiche secondaire avec contexte, et enfin les renvois possibles à d'autres fiches dans le but de créer un réseau associatif entre les notions apparentées, afin de répondre le mieux possible aux besoins des usagers.

Un renvoi pourra être suivi d'un domaine d'emploi souligné qui diffère du domaine d'emploi en rubrique. Il pourra être également utile de signaler les formes fautives et les formes québécoises dites "de bon aloi".

Une illustration, une photo, un schéma livrent parfois des renseignements précieux pour la compréhension de la notion et méritent d'être retenus au même titre que la définition ou le contexte, mais de façon facultative.

Enfin, pour tous renseignements consignés sur fiche: entrée lexicale dans la LD et équivalent dans la LA, définition, contexte, notes, etc., il faut fournir, de toute nécessité, "la" ou "les" sources exactes les plus récentes, afin de pouvoir ultérieurement faire certaines vérifications, si besoin est.

Le code d'identification d'une source doit s'appuyer sur une référence bibliographique complète.

Voici donc la fiche que nous avons mise au point et que nous avons convenu d'utiliser pour la transmission des travaux de terminologie à l'OLF (Annexe IV.11). Elle se divise en quatre parties:

I. dans le haut, la partie LANGUE DE DÉPART

II. au centre, la partie LANGUE D'ARRIVÉE

III. dans le bas, la partie SOURCES

IV. à l'extrême droite, dans le haut et au centre, la partie des AUTRES IDENTIFICATIONS.

Afin de faciliter l'étude de ce document[1], nous allons nous servir d'une fiche sur laquelle nous avons indiqué des numéros qui correspondent chacun à un élément:

I. Langue de départ

1 entrée dans la langue de départ (anglais)

2 appel de renvoi à la source (aux sources) de l'entrée

3 indicatif de grammaire

4 indicatif de pays

5 cote de pondération

6 définition

7 appel de renvoi à la source (aux sources) de la définition

8 contexte

9 appel de renvoi à la source du contexte

10 note

11 appel de renvoi à la source (aux sources) de la note

---

1. À la suite du Colloque, cette fiche a été légèrement modifiée. Voir, à ce sujet, le Guide de travail en terminologie, publié par l'Office.

12 a) renvois à fiches secondaires, c'est-à-dire fiches de prolongement de la fiche principale ou en quelque sorte de déversement où l'on trouve des variantes orthographiques, abréviations, synonymes

12 b) autres types de renvoi, c'est-à-dire des renvois du type "v", soit "voir", où le lecteur doit nécessairement se reporter à une autre fiche pour avoir le renseignement, ou encore du type "voir aussi", c'est le cas par exemple de la notion de disjoncteur, coupe-circuit, interrupteur.

II. Langue d'arrivée

13 équivalent dans la LA

14 appel de renvoi à la source (aux sources) de l'équivalent

15 indicatif de grammaire

16 indicatif de pays

17 cote de pondération

18 définition

19 appel de renvoi à la source (aux sources) de la définition

20 contexte

21 appel de renvoi à la source du contexte

22 note

23 appel de renvoi à la source de la note

24 a) renvois fiches secondaires
b) renvois fiches principales

III. Sources

25 indicatif de renvois à la source: c'est une lettre de l'alphabet

26 numéro de la source

27 année

28 volume

29 numéro (probablement d'une revue)

30 mois ou saison, s'il s'agit d'un catalogue

31 numéro de la page

IV. Zones d'identification

32 domaine d'emploi

33 sous-domaine d'emploi - premier sous-domaine

34 deuxième sous-domaine d'emploi

35 indicatif de l'illustration et d'un astérisque

36 numéro séquentiel définitif de l'illustration et ce, pour fin de publication uniquement dans le cas où l'illustration serait soit rejetée à la fin de la publication, soit du moins éloignée de la notion étudiée

37 appel de renvoi à la source de l'illustration

38 numéro séquentiel provisoire de la fiche

39 numéro séquentiel de classement définitif de la fiche

40 code d'identification de l'auteur de la fiche, de l'organisme ou de la société à laquelle il appartient, s'il y a lieu

41 mois et année de la rédaction de la fiche.

Exposé de M. Robert DUBUC
Terminologue en chef
Banque de terminologie de l'Université de Montréal

Mesdames, Messieurs,

La fiche de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal (Annexe V) est essentiellement bilingue, les deux langues d'exploitation de la Banque étant l'anglais et le français.

1.0 Elle regroupe trois types d'information dans dix-sept champs délimités sur une fiche de 3" sur 5"; un premier type d'information que je qualifierais d'essentiel, un deuxième type que je qualifierais d'information d'orientation, et un troisième, d'information d'exploitation, plutôt réservé au traitement des fiches à l'intérieur de la Banque même.

1.1 L'information essentielle: vedette, source, référence, date et contexte dans les deux langues.

Ces renseignements visent à assurer à l'information terminologique le seuil de qualité indispensable: validité des sources, exactitude des références, datation de la documentation, utilisation de contextes significatifs.

1.2 L'information d'orientation: marques d'usage, pondération, annotation grammaticale, indication des domaines d'application.

Ces renseignements donnent à l'usager des indications complémentaires pour lui permettre d'utiliser judicieusement l'information proposée, en lui communiquant des points de repère d'ordre lexicographique,qui circonscrivent la portée des termes mis en fiche.

1.3 L'information d'exploitation: indicatifs de langue, d'auteur de fiche et de pseudo-fiche, qui servent à des fins d'exploitation interne.

Reprenons maintenant ces trois types d'information.

2.0 L'information essentielle, ses éléments.

2.1 La vedette: les champs 1 et 8 servent à l'inscription des mots-clés, en anglais et en français, qui donnent accès à l'information. D'une capacité de 58 caractères, ce champ permet l'inscription de vedettes simples (fiche annexe nº 3), de vedettes complexes (fiche annexe nº5); il permet également de récupérer un élément simple, par le soulignement de la dernière lettre du mot, d'une vedette complexe (fiche nº 3), ou un élément complexe par pseudo-fiche (fiche nº 5) (bien entendu, les éléments donnés en pseudo-fiche ne sont pas nécessairement correspondants); la vedette permet en outre de donner des synonymes, attestés par le contexte (fiche nº 2), ou encore la forme abrégée, à coté de la forme articulée (fiche nº 12).

2.2 L'indication de la source (champs 2 et 9) en code donne accès à une référence bibliographique complète (fiches nº 1 et nº 4) pour des fins de vérification ou d'approfondissement du sujet étudié.

L'indicatif de source est donné par abréviation habituellement, soit par une contraction des éléments composant le titre de la revue, dans le cas d'une revue, soit par une contraction du titre du volume et du nom de l'auteur, quand il s'agit d'un volume, de façon à lui donner une certaine valeur mnémotechnique. Toutefois, chaque code donne accès à une référence bibliographique complète (vous en avez un exemple à la fiche 4). Ces références nous apparaissent essentielles soit pour vérifier l'information donnée, ou encore pour dresser des listes bibliographiques en combinant le code de source et le code de domaine.

2.3 L'année de publication (champs 3 et 10) répond à une exigence formulée par le Congrès de Genève en 1969. Dans les domaines scientifiques et techniques, c'est une indication de première valeur en raison de la rapidité de l'évolution.

2.4 La référence (champs 4 et 11) doit fournir toutes les indications pour retrouver l'information citée. Elle comprend en général deux parties; la première renvoie à la tomaison ou au numéro d'une revue, la seconde à la page (fiche nº 3). Si, comme dans le cas de procédés complexes de pagination (Techniques de l'ingénieur, Normes de l'AFNOR), la référence exige plus de 7 caractères, les renseignements complémentaires sont donnés en fin de contexte entre deux obliques (fiche nº 3).

2.5 Les contextes (champs 7 et 14) ont une capacité de 225 caractères (3 lignes et demie). L'oblique précédée et suivie d'un espace indique une troncation de la citation (fiche nº 1); tout énoncé compris entre deux obliques sans espace indique une extrapolation de l'auteur de la fiche.

Il est possible, en raison de la limite de 225 caractères, de remplacer la vedette dans le contexte par un double tiret, ce qui permet d'économiser un certain nombre de caractères. Il est aussi souvent obligatoire de tronquer les contextes, c'est-à-dire d'éliminer les éléments qui ne sont pas significatifs pour pouvoir rester à l'intérieur de cette limite. Il est enfin parfois nécessaire que l'auteur de fiches fasse des extrapolations pour permettre l'intelligibilité d'une citation tirée d'un contexte plus large. Il va sans dire que ces extrapolations doivent être toujours tenues au minimum.

3.0 L'information d'orientation donnée seulement lorsqu'il y a une motivation terminologique.

3.1 Les marques d'usage (champs 5 et 12).

3.1.1 Les marques géographiques renvoient à des usages régionaux. Par exemple, le mot "motoneige" porterait la mention FC (français canadien), le terme "gramophone" en anglais porterait l'indicatif GB, par opposition à "phonograph" US.

Ces indications sont données dans les deux premières positions des champs 5 et 12. Dans la troisième position de ces champs, viennent les autres marques d'usage:

3.1.2 Les marques sociales correspondent aux niveaux de langue: populaire, familier et littéraire.

3.1.3 Les marques de fréquence ne s'indiquent que pour la fréquence faible par le symbole E. Par exemple, "microphone à conducteur mobile" est d'emploi rare par rapport à "microphone électrodynamique".

3.1.4 Les marques chronologiques comprennent trois mentions:

A-archaïque (sorti de l'usage), ex.: "malle" au sens de "courrier". Cette marque a peut-être une valeur particulière au Canada, parce qu'il y a certains termes sortis de l'usage en français universel, qui sont encore vivants dans le milieu, et il est donc intéressant de pouvoir signaler qu'ils sont archaïques par rapport à ce que l'on pourrait considérer comme la norme universelle.

V-vieilli (tend à sortir de l'usage), ex.: "phonographe" par rapport à "électrophone" (fiche nº 9).

Cette mention nous apparaît également importante. La différence entre "archaïque" et "vieilli", c'est que, dans le premier cas, il s'agit d'un terme complètement sorti de l'usage, alors que, dans le second, il est sur le chemin de la sortie; il n'est pas encore tout à fait sorti de l'usage.

N-néologisme (non encore accrédité par l'usage), ex.: "canifuge".

Cette mention a son importance surtout dans les secteurs scientifique et technique, où la création néologique est importante. Il faut donc prévenir l'usager que le terme qu'on lui propose sur la fiche terminologique n'est peut-être pas encore généralement reçu.

Viennent ensuite les marques sémantiques. C'est peut-être un peu plus délicat dans ce cas, mais encore là ces indications ne sont données que lorsqu'elles ont une répercussion terminologique particulière. Nous ne les donnons jamais d'une façon globale et générale, nous les indiquons lorsqu'elles ont une portée terminologique, c'est-à-dire lorsqu'il est nécessaire que l'usager soit averti d'un phénomène particulier concernant l'usage des expressions proposées.

3.1.5 Les marques sémantiques sont les suivantes:

D - dépréciatif ou péjoratif, ex.: "asile d'aliénés/maison de santé".

G - générique (s'applique à des réalités ayant des caractères communs), s'oppose à

S - spécifique (s'applique à une notion propre parmi d'autres qui ont avec elle des caractères communs), ex.:

"dynamic microphone" est un spécifique
et "microphone électrodynamique" est un générique (fiche nº 6).

Les mentions "générique" et "spécifique" nous apparaissent extrêmement importantes, parce qu'il arrive souvent qu'un terme "générique" anglais n'ait pas de "générique" français

correspondant, mais qu'il ait plusieurs "spécifiques". Il faut pouvoir indiquer cette relation qui se produit d'ailleurs autant en sens inverse: il peut y avoir uniquement des "spécifiques" en langue anglaise qui correspondent à un "générique" en langue française.

I - adjectif d'inhérence (susceptible de degré d'intensité), ex.: "a charitable man".

R - adjectif de relation (indique une relation et non une qualité inhérente), ex.: "a charitable institution".

Nous retenons ici les mentions "adjectif d'inhérence" et "adjectif de relation" parce que, là encore, il peut se produire des collisions si on n'avertit pas l'usager de la différence qui peut exister, disons, - et j'emprunte à M. DARBELNET, un exemple qui est extrêmement significatif à cet égard - entre l'adjectif "charitable" en anglais quand il qualifie un homme et quand il qualifie une institution. Ce n'est pas du tout la même traduction qu'il va exiger et il est important que l'usager puisse être au courant de cette distinction.

Y - concret: l'expression "associate states" rendue par

Z - abstrait: "union fédérale paritaire"

Encore ici, très souvent, en français, on pourrait être appelé à rendre un terme concret anglais par un terme abstrait en français et vice versa; ces transpositions sont possibles, mais elles ont le défaut de ne pas être universelles, c'est-à-dire qu'on ne peut pas toujours employer le terme abstrait comme équivalent du terme concret et il faut, à ce moment-là, que l'usager soit averti qu'il y a là une équivalence possible, mais qu'elle est transposée et qu'il doit, en conséquence, dans l'utilisation pratique quotidienne, tenir compte du fait qu'une transposition n'est pas universelle, mais peut être utile suivant les contextes.

J - sens propre

K - sens figuré

même remarque que pour le concret et l'abstrait.

3.1.6 Les marques didactiques, relatives à la langue des exposés, et pour lesquelles il importe de distinguer trois paliers de vocabulaire, sont les suivantes:

C - courant (terme du vocabulaire usuel s'appliquant à une réalité technique ou scientifique) ex.: "degré centigrade".

T - technique ou savant (appellation strictement scientifique ou technique, généralement doublée d'un terme courant), ex.: "degré Celsius".

J - jargon technique (terme d'usage familier au sein d'une technique), ex.: "mike" for "microphone", "pot" for "potentiometer".

M - marque de commerce (par opposition à un terme générique neutre), ex.: un "frigidaire" pour un "réfrigérateur".

Dans la langue technique en particulier, les marques de commerce font souvent fonction de termes communs et très souvent elles sont protégées; il faut, en conséquence, avertir l'usager éventuel qu'il s'agit effectivement d'une marque de commerce qui peut être protégée et qu'il serait préférable peut-etre pour lui qu'il emploie le terme générique,s'il en est.

3.2 Les notes grammaticales (champs 6 et 13) sont les suivantes:

3.2.1 Catégorie: Nom N, adjectif AJ, adverbe AV, verbe V, verbe transitif VT, verbe intransitif VI, etc.

Ces marques ne se donnent que s'il y a une incidence terminologique à cause ces confusions de forme:

turn (of a coil) N turn V

3.2.2 Genre: à indiquer lorsqu'il y a doute ou flottement:

opérande	NM
manche à air	F

3.2.3 Nombre: à indiquer en particulier lorsqu'un singulier correspond à un pluriel ou vice versa (fiche nº 13).

3.3 Les indications de domaine pour lesquels la Banque a établi son propre code de classification (des domaines) à l'aide d'une structure à trois niveaux, utilisent les lettres de l'alphabet. Cette classification offre une capacité virtuelle de 17,500 pôles de regroupement de l'information terminologique.

Dans l'exemple cité,à l'Annexe V, la première lettre "C" correspond à la classe chimie; la deuxième, "F", à la division des matières plastiques, et la troisième, "I", à propriétés. Cette classification est très souple et facilite l'indication multiple des domaines (en moyenne trois par fiche).

3.4 L'indice de pondération. Il faut distinguer:

a) l'indice de pondération spécifique (champs 6 et 13) pour chaque vedette:

0 à proscrire

1 douteux

2 acceptable

3 normalisé (c.-à-d. reconnu par un organisme que nous acceptons comme normalisateur, p.ex. l'OLF au Québec, l'AFNOR et l'ISO en Europe)

b) l'indice global (champ 17) qui évalue la fiche dans son ensemble, sa valeur totale.

4.0 L'information d'exploitation. Voilà pour les informations d'orientation. Restent quelques informations sur l'exploitation.

4.1 L'indicatif de langue (champs 6 et 13) permet l'exploitation multilingue de la Banque par l'attribution d'un code numérique pour chaque langue d'exploitation.

Nous avons 1 pour la langue anglaise, 2 pour la langue française, avec possibilité d'ajouter d'autres langues, si les besoins s'en font sentir,par la prolongation des indicatifs numériques.

4.2 Le code d'auteur de fiche (champ 16) permet de respecter la propriété intellectuelle de celui qui établit la fiche.

4.3 L'indicatif PF (fiche n° 2) (hors champ) signifie que des indications complémentaires figurent sur une fiche annexe. La pseudo-fiche sert à prolonger les champs 1 et 8 (vedettes), 7 et 14 (contextes) et 15 (domaines) de la fiche principale.

Exposé de M. J.A. BACHRACH
Directeur du Bureau de traduction de la
Communauté économique européenne

Banque de terminologie de Luxembourg

Mesdames, Messieurs,

L'objectif poursuivi par la Banque de terminologie de la Communauté européenne à Luxembourg est de mettre à la disposition des traducteurs un outil valable d'information et d'aide à la traduction terminologique. Cet outil comprend actuellement cinq langues, à savoir l'allemand, le français, l'italien, le néerlandais ainsi que l'anglais qui deviendra également langue officielle à partir du 1er janvier 1973. Lors de l'adhésion du Danemark, le danois s'ajoutera comme sixième langue officielle.

L'analyse terminologique est faite à partir de textes, en langue originale. Les traductions ne sont que très rarement analysées, afin d'éviter de perpétuer des erreurs. Les seules exceptions faites à cette règle sont les textes dont toutes les versions revêtent une valeur juridique identique.

Lorsqu'un domaine a été délimité pour l'analyse terminologique, on rassemble d'abord des textes documentaires pour chacune des langues de travail. L'analyse de ces textes est faite selon le principe des mots dans leur contexte.

Le premier brouillon est inscrit sur une feuille rose, comprenant une case en haut de la page,prévue pour le sigle de la rubrique, et ensuite de grandes cases pour inscrire les locutions choisies dans les différentes langues. Les concordances dans les langues sont établies sur la base de l'analyse des textes rédigés dans chacune des langues. En bas de page, on note également les références des sources employées et, en cas de besoin, une fiche supplémentaire est ajoutée pour la définition.

La fiche définitive (figurant à l'Annexe IV.2) comprend donc, pour chaque mot-clé et dans chacune des langues de travail, un contexte plus ou moins long. Ces données sont entrées en ordinateur et, à l'aide de programmes d'analyses morphologiques, la mémoire peut être interrogée directement. La réponse comprendra pour chaque phrase de la demande une ou plusieurs phrases exemples dans la langue de départ qui présentent la plus grande analogie avec la phrase demandée. La fiche comprend également pour chacun de ces exemples les traductions de phrases exemples précitées dans la ou les langues d'arrivée qui ont été indiquées à l'occasion de l'entrée de la demande.

II. DISCUSSION EN ATELIERS

Après ces exposés, le Président remercie les conférenciers et invite les participants à se réunir en ateliers aux fins de discussion. Il appartiendra ensuite au rapporteur de chacun des cinq ateliers de présenter les recommandations de son équipe au cours de la séance plénière qui suivra cette première tranche du débat.

Le Président rappelle qu'il y aura réunion plénière de 11 h 30 à 12 h 30.

III. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 11 h 30. Le Président invite les secrétaires d'ateliers à présenter leur rapport.

Atelier n° 1

Le rapporteur, M. MARÉCHAL, signale que les membres de son atelier ont observé que certains termes utilisés au cours des exposés étaient interprétés de façon différente à l'intérieur même de l'atelier. Cette constatation les a amenés à définir certains éléments qu'ils acceptent d'ailleurs d'emblée. C'est ainsi que l'atelier n° 1 propose, sans le décider formellement, d'appeler:

1° Unité de signification, l'élément qui se retrouve sur les trois fiches présentées à son examen, de préférence à "entrée" ou "vedette", termes qui lui ont paru trop ambigus.

2° Mot-clé, le ou les éléments donnant accès à l'unité de signification, puisqu'il s'agit d'un ou d'éléments qui devraient avoir une charge sémantique suffisante, du point de vue terminologique, pour permettre à l'usager de retrouver l'unité de signification. Il pourrait y avoir un ou plusieurs mots-clés à l'intérieur d'une unité de signification.

3° Domaine d'application, l'élément généralement appelé "domaine d'emploi". Toutefois, les membres de l'atelier font certaines réserves, n'étant pas convaincus qu'il faille substituer le premier terme au second. La notion "domaine d'application" ou "domaine d'emploi" ne correspond pas, bien entendu, à la notion "niveau de langue". Ils suggèrent en conséquence de se référer aux travaux de l'ISO et d'opter pour le terme que cet organisme utilise, afin de ne pas aller à l'encontre de la terminologie déjà établie.

L'atelier a ensuite examiné la question du contexte, élément qui lui est apparu indispensable. Cependant, les membres de l'atelier n'ont pu en arriver à une décision quant à la nature du contexte; selon eux, il pourrait s'agir:

1° soit d'éléments trouvés comme tels dans le ou les textes rédigés dans la langue correspondant à celle de l'unité de signification;

2° soit d'éléments amalgamés, c'est-à-dire d'un contexte constitué de différents éléments complémentaires permettant de mieux englober le sens de l'unité de signification.

Enfin, les membres de l'atelier estiment qu'il est absolument nécessaire d'indiquer la source du ou des contextes. Dans le cas de revues, il leur apparaîtrait utile de mentionner le nom de l'auteur de l'article d'où est tiré le contexte, étant donné que la personnalité d'un auteur peut, à leur avis, influencer fortement le choix de sa terminologie.

Atelier n° 2

Selon le rapporteur, M. DE GRANDPRÉ, l'atelier n° 2 s'est interrogé sur le but fondamental de la fiche. Il est apparu que les éléments essentiels à faire figurer sur une fiche, quels que soient les objectifs visés et pour permettre l'échange des informations, devraient être:

1. le ou les mots vedettes
2. le ou les domaines
3. le contexte ou, de préférence, la définition
4. les sources
5. l'équivalence dans la langue d'arrivée.

Atelier n° 3

M. PLOTON fait observer que son équipe s'est surtout préoccupée de savoir ce qu'était une fiche de terminologie, avant de pouvoir en connaître et en définir le contenu. Il lui est apparu qu'il n'y avait pas de fiche unique possible, mais qu'il fallait, en fait, en voir au moins trois:

1° une première fiche, dite "fiche d'entrée", sur laquelle serait insérée une information brute;

2° une deuxième fiche qui, partant de cette information brute, aboutirait à une fiche dite "fiche descriptive";

3° enfin, le troisième niveau, le niveau supérieur, se traduisant par la "fiche normative" ou "fiche d'utilisation".

L'atelier n° 3 s'est ensuite attaché à définir la fiche fondamentale ou fiche d'entrée, en prenant comme point d'appui la fiche de la Banque de terminologie de Montréal, plutôt que celles de la Banque de Luxembourg et de l'OLF, la première lui paraissant trop orientée vers la traduction unique, alors que la fiche de l'OLF lui a semblé comporter trop de notions et mélanger les données nécessaires à la fiche d'entrée et les données pratiques de l'utilisation.

De l'avis des membres de l'atelier, les éléments qui devraient faire l'objet de la fiche d'entrée sont les suivants:

1° la vedette;

2° la source. M. PLOTON insiste sur la nécessité d'analyser la source. Les membres de son atelier sont entièrement d'accord avec la remarque de M. MARÉCHAL, rapporteur de l'atelier n° 1, au sujet de la personnalité de l'auteur. Ils suggèrent que compte soit tenu également de son contexte socio-culturel, puisque les termes utilisés par un auteur sont de nature à varier suivant ces deux facteurs: personnalité et niveau de civilisation.

En conclusion, souligne M. PLOTON, ce qui ressort de la discussion au sein de l'atelier n° 3, c'est de bien différencier les trois niveaux possibles de fiches.

Atelier n° 4

M. LAGRENADE, rapporteur de l'atelier n° 4, rappelle que son équipe groupait des représentants des secteurs industriel et universitaire et de certains organismes de terminologie.

Les membres de l'atelier ont d'abord examiné les fiches de l'OLF, de la Banque de terminologie de Montréal, de la Banque de Luxembourg, la fiche que M. VINAY est à mettre au point, les fiches de l'IBM et de DOMTAR. Ils ont retenu comme fiche modèle celle de l'OLF qui leur a paru la plus complète, tout en souhaitant voir expliciter les points suivants, qu'ils considèrent comme éléments essentiels:

1° la numérotation des fiches de même famille: fiches qui reprennent les termes de l'unité de départ ou des unités composées de plusieurs mots, de façon à savoir, en tirant une fiche d'un dossier ou d'un fichier automatique ou non, s'il y a des fiches dans la même série qui pourraient être utiles à l'utilisateur;

2° la langue du mot vedette: élément qui paraît essentiel à cause de la proximité des deux langues et de la ressemblance de certains termes communs à l'anglais et au français;

3° la date d'établissement de la fiche, mise à part toute date de source ou de référence.

Cette comparaison des fiches actuellement en usage les a ensuite amenés à s'interroger sur la clientèle et les usages de la fiche, et ils en sont finalement venus aux conclusions suivantes:

1° Les utilisateurs (traducteurs, informateurs, grand public, enseignants) et les usages de la fiche en déterminent le contenu. Le client est roi.

2° Les possibilités de l'informatique sont telles qu'il semble possible d'incorporer le maximum d'informations terminologiques. Les membres de l'atelier n° 4 sont d'avis qu'il faut pouvoir emmagasiner plus d'informations que ce qui est strictement nécessaire pour le plus petit utilisateur.

3° La fiche doit être aussi complète que possible pour tenir compte du besoin des usagers (traducteurs, informateurs, grand public, pédagogues).

4° Enfin, il doit y avoir compatibilité des systèmes, d'où le voeu que formulent les membres de l'atelier n° 4, à savoir: la création d'une Commission visant à assurer la compatibilité du contenu des divers types de fiches, afin de permettre les échanges entre les différents Centres de terminologie.

(Nous reproduisons à l'Annexe VI le tableau comparatif du contenu des fiches actuelles des organismes de terminologie représentés au Comité VINAY, qui accompagnait le rapport de l'atelier n° 4.)

Atelier n° 5

Mme DALLAIRE, rapporteur, signale que les membres de son atelier se sont entendus pour considérer comme information essentielle:

1° le ou les mots vedettes;

2° les sources; il est suggéré de se référer à un code international de la source, tel que l'International Book Number (I.S.B.N.) ou l'International Standard Serial Number (I.S.S.N.), afin d'en arriver à un registre mondial ou international;

3° la référence;

4° la date;

5° le contexte ou la définition, ou les deux à la fois, dans les langues de travail (plutôt que "deux langues de travail");

6° enfin, il a été décidé d'ajouter l'indication: "le ou les domaines d'emploi".

Discussion générale et conclusions

La présentation des rapports étant terminée, le Président engage le débat général et demande à MM. FORTIN et DUBUC de fournir des compléments d'information sur la fiche de la Banque de Montréal et celle de l'OLF, afin de répondre aux questions soulevées par l'atelier n° 4 touchant, d'une part, la numérotation des fiches et la langue du mot vedette, et, d'autre part, la pondération globale de la fiche.

1. Numérotation des fiches

M. FORTIN demande qu'on formule de nouveau la question.

D'après M. VINAY, de l'atelier n° 4, le problème de la numérotation se poserait, par exemple, dans le cas où une unité de signification aurait plusieurs sens et partant appartiendrait à plusieurs domaines à la fois.

M. FORTIN précise que la Banque de l'OLF ne traite qu'une notion par fiche, qu'une unité de signification relative à un seul domaine d'emploi. Il y aura donc une fiche par domaine d'emploi (fiche principale) ou tout simplement des fiches de renvoi à la fiche principale (fiches secondaires), l'Office ayant prévu un système de renvois à cet effet (type RV).

C'est ainsi que le mot "kickback", par exemple, normalement utilisé en médecine pour désigner la pratique illégale qui consiste, pour certains médecins, à toucher une part des honoraires du chirurgien ou du spécialiste auquel ils ont adressé un malade,pourrait également appartenir au "droit pénal". En conséquence, la Banque établira une fiche: "Kickback - Droit pénal" avec renvoi à "Kickback - Médecine", la seconde fiche portant la mention "RV: Kickback - Droit pénal".

Reprenant la question soulevée par les membres de son atelier, M. VINAY précise que, dans leur esprit, le terme "numéro" n'avait été employé qu'en fonction de l'utilisation du fichier automatique. C'est, à leur avis, le cas où la numérotation des fiches pourrait s'avérer utile et informer l'utilisateur du nombre de "kickbacks", par exemple, au fichier.

Interrogé sur la méthode adoptée à cet effet par la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, M. GRÉGOIRE, informaticien à cette même université, signale que, lors de sa requête, l'utilisateur doit spécifier le domaine d'emploi s'il veut obtenir rapidement l'information désirée. Autrement, l'ordinateur lui enverra toutes les fiches qu'il a en mémoire sous la rubrique en question. Lorsque le nombre de fiches en réponse est trop grand, la Banque dresse un bilan des domaines d'application auxquelles appartient l'unité de signification.

2. La langue du mot vedette

Le Président rappelle ensuite que la deuxième question de l'atelier nº 4 concernait la langue du mot vedette et s'adressait également à M. FORTIN.

À l'appui de cette question, M. DARBELNET, de l'atelier nº 4, cite l'exemple du mot "trivial", qui peut être considéré comme mot vedette aussi bien en français qu'en anglais, d'où la nécessité d'établir une distinction entre les deux langues au moyen d'une cote de langues.

M. FORTIN signale sur ce point que la fiche de l'OLF comporte deux parties principales bien distinctes, la première réservée à la langue de départ, et la seconde, à la langue d'arrivée. Étant donné que, pour diverses raisons, la langue de départ dans le contexte québécois peut être aussi bien l'anglais que l'américain, le mot ou l'ensemble de mots qui constituent l'entrée sont toujours accompagnés d'une cote de pondération, les cotes 0 à 3 correspondant au français, les cotes 5 et 6, à l'anglais et la cote 4, aux autres langues. Au besoin, le terminologue ajoutera un indicatif de pays.

À la suite d'une question de M. QUEMADA sur la "stratégie" de la langue de départ adoptée à l'OLF, M. CORBEIL expose alors la position de l'Office à cet égard.

L'Office étant fortement orienté vers une tâche à accomplir, la langue de départ qu'il a décidé d'adopter est avant tout axée sur la réalité telle qu'elle est observée en situation de communication.

Les terminologues de l'Office travaillent d'abord sur des unités "lexicologiques", unités qu'ils vont puiser dans une situation de communication. À l'encontre de ceux de Luxembourg, par exemple, qui prélèvent sur le contexte les éléments de nature à intéresser les utilisateurs de la Banque, les terminologues de l'OLF partent de l'inventaire de terminologies scientifiques pour lesquelles ils essaient de proposer des équivalents français normalisés. Ensuite, par une opération d'implantation, ils recréent, réimplantent le mot français normalisé dans son contexte, dans la vie quotidienne de l'entreprise.

Il y a donc, au départ, suppression du contexte, c'est-à-dire de la situation de communication, puis regénération de cette même situation à l'aide d'une terminologie normalisée. L'élément de départ n'est donc jamais une phrase, c'est un mot ou un groupe de mots.

En résumé, la stratégie de la langue de départ de l'OLF repose sur le mécanisme suivant:

1° un contexte global, qui constitue l'endroit où le terminologue va chercher sa terminologie;

2° une opération intermédiaire de normalisation;

3° enfin, réinsertion du mot dans le circuit de la communication.

Le Président cède ensuite la parole à M. DUBUC, à qui s'adressait la dernière question de l'atelier n° 4 sur la pondération globale de la fiche.

3. La pondération globale de la fiche

M. DUBUC répond que cette pondération doit se situer dans l'optique de la pondération spécifique qui évalue à titre indicatif la valeur du terme proposé en vedette ou comme unité de signification. Il peut se faire que les termes anglais et français soient également bons, mais que la correspondance entre les deux soit sujette à caution. C'est alors que la pondération globale intervient pour évaluer cette correspondance. Tel serait le cas, par exemple, de "earphone" et "headsets" rendus par "casque téléphonique" (Annexe V, fiche n°1). Il pourrait se faire que

"casque téléphonique" ne soit pas jugé un équivalent tout à fait satisfaisant de "headsets", parce que trop spécifique, et la fiche serait alors pondérée à 1, même si l'expression "casque téléphonique" est bonne en soi.

Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite poser d'autres questions avant de tirer les conclusions de cette première rencontre.

M. VINAY signale qu'il aimerait revenir sur un point sur lequel les membres de l'atelier nº 4 se sont entendus et qu'il considère comme important, à savoir la création d'un Comité de liaison sur la compatibilité des systèmes de fiches à un double niveau: soit au niveau purement informatique et au niveau de la fiche elle-même.

M. GUILBERT considère cette proposition comme excellente, mais encore faudrait-il ajouter à la compatibilité du contenu, la compatibilité de la terminologie même de la fiche.

M. CORBEIL se déclare entièrement d'accord avec la proposition de MM. VINAY et GUILBERT et, en l'absence de nouvelles questions, décide de clore la réunion. Il lui semble bien qu'à la suite d'un échange de vues très sérieux, l'ensemble des équipes des ateliers se soient mis d'accord sur le contenu minimum de la fiche terminologique, contenu qui ressemble beaucoup aux éléments retenus par la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, soit:

1º une unité de signification, c'est-à-dire une certaine forme d'entrée qui pourrait être un mot, un groupe de mots, ou même une expression;

2º un ou des mots-clés identifiés et tirés de ce matériel;

3º un ou des domaines d'emploi;

4º un contexte ou une définition, les ateliers n'ayant pas abordé de front le problème du choix de l'une ou de l'autre de ces solutions;

5° la ou les sources, que les participants souhaitent les plus complètes et les meilleures possibles, puisque c'est au fond le témoignage de la valeur des renseignements notés sur la fiche elle-même.

Le Président fait observer que les ateliers ne se sont pas prononcés davantage sur la question de la quantité des sources à mettre sur la fiche. Cette question a déjà posé des problèmes à l'Office qui avait d'abord choisi la solution d'une seule source, pour passer ensuite à celle de plusieurs sources.

Le Président remercie l'Assemblée et déclare la séance levée. Le Colloque reprendra à 14 h.

La séance est levée à 12 h 30.

Lundi 2 octobre

DEUXIÈME SÉANCE

Le Président ouvre la séance à 14 h 30 et invite M. QUEMADA à présenter son exposé sur le thème de cette deuxième séance de travail: l'identification des domaines d'emploi.

1. EXPOSÉ LIMINAIRE

Exposé de M. Bernard QUEMADA
Directeur du Centre d'étude du français moderne et contemporain, Paris

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

C'est un vrai traquenard que m'a tendu M. CORBEIL, qu'il vous a tendu aussi d'ailleurs, puisque, vous avez dû vous en rendre compte, les deux exposés qui sont annoncés ont été confiés à des linguistes, c'est-à-dire à des spécialistes qui risquent de venir ici légiférer, trancher avec complaisance dans le théorique, alors que vous êtes, vous, d'abord préoccupés par les aspects pratiques.

Je vous demande de m'excuser si, compte tenu de ma grande ignorance de certains de vos problèmes, mais en faisant quand même quelques efforts de réalisme, je ne vais pas exactement dans la direction très pratique et très pragmatique à laquelle vous souhaitez aller d'abord. Mais je crois aussi que parler de banques de terminologie engage plus que l'immédiat, s'il ne s'agit pas de bricoler quelques échanges de fiches. Je crois qu'il faut là encore, en préalable à nos réflexions, poser le principe des banques de données. J'aimerais bien que cette grande question se profile tout au long de cet exposé.

Je suis convaincu que, si l'on passe vraiment à l'utilisation des moyens informatiques, c'est pour demander bien autre chose que des tris, fussent-ils dans beaucoup de directions. Une banque de terminologie, c'est quelque chose qui engage des milliards d'anciens francs, dit-on; ça frappe un peu les imaginations, mais il faut les frapper. Non seulement il faut que l'on se mette d'accord pour arriver à normaliser nos travaux afin d'intéresser (peut-être) les financiers, mais encore et surtout, faire fonctionner la machine, c'est bien pouvoir s'en servir. Or, il faut reconnaître que les projets qu'on nous propose traditionnellement s'en servent très peu.

C'est un peu dans cet ensemble de perspectives que je vais essayer de placer quelques réflexions "immodestes". Je dis "immodestes", parce qu'en fait, ce que je vais vous proposer maintenant, je ne l'ai formulé que depuis hier, depuis que j'entends mes collègues traducteurs. Je n'ai pas voulu préparer un exposé en forme qui, d'ailleurs, n'aurait sans doute pas rendu le service que vous en attendez, c'est-à-dire lancer la discussion. Je vous ai écoutés encore beaucoup ce matin; j'ai été passionné par ce qui s'est dit au cours d'une petite table ronde; eh bien, voilà ce que, peut-être, on pourrait proposer maintenant comme pôles de discussion pour examiner le problème des domaines d'emploi, ceci étant suggéré par un linguiste.

M. CORBEIL nous a dit, au moment où il présentait les thèmes du Colloque: "Il y a des problèmes. Dans les divers Centres, il y a beaucoup de problèmes à propos des domaines d'emploi. Il n'y a pas de solution". Je vais commencer par citer pour mémoire quelques difficultés très concrètes qui se posent à nos amis québécois, qu'ils soient de Québec ou de Montréal.

Regardons d'abord la présentation des domaines d'emploi proposée par la Banque de terminologie de Montréal, et en particulier le tableau de classement qui reprend ce que l'on nous propose traditionnellement. Il est bien connu que tous les organismes de documentation ont construit de grands tableaux (et parfois des "arbres", mais apparemment ceux-ci n'ont guère végété; ils s'arrêtent à une branchette poussée par-ci, par-là). Prenons sur ces modèles, la "branche maîtresse" LINGUISTIQUE. Il est évident que ce que je vais dire, à cet égard, pourrait être dit de beaucoup de programmes ou de tableaux élaborés jusqu'à maintenant: mais je n'ai pas trouvé dans les sept rubriques citées le terme "lexicologie" ni "lexicographie", alors qu'il y a "grammaire", "syntaxe", "morphologie". Cela a de quoi nous étonner. Comment expliquer cela?

La morale de tout ceci, c'est qu'en fait, dans tous les tableaux établis jusqu'à présent - et l'on fait la même constatation en examinant celui qui figure en tête du Dictionnaire des Mines de l'O.L.F. - les listes proposées sont incomplètes; elles sont hétérogènes; elles

présentent une différence considérable entre les niveaux des données retenues et pas de hiérarchisation entre les "véritables" domaines. Enfin, l'organisation, quand elle se manifeste est en "ligne"; elle n'est absolument pas structurée en "arbres" satisfaisants.

Alors, posons tout de suite la question : en réalité, est-ce là l'objet même de votre intérêt premier? Est-il de votre ressort de discuter de la théorie de l'organisation de la connaissance comme le font, par exemple, les spécialistes des thesaurus documentaires? Si cela était, il faudrait donc travailler comme Diderot avait déjà commencé à le faire pour organiser son Encyclopédie, et ne faire confiance qu'aux spécialistes de chacun des domaines - mais surtout pas aux linguistes. Est-ce bien là l'objectif que vous poursuivez pour rendre plus efficace l'information rassemblée dans les banques de terminologie?

Je crois qu'il faut répondre autrement. Nous sommes en effet en face de diverses hypothèses:

Il serait facile de se référer aux travaux de l'AFNOR, de dépouiller les listes de l'ISO et de chercher à faire mieux. Est-ce qu'on va essayer d'organiser des super-conciles pour définir les domaines respectifs d'activités techniques et scientifiques? Cela ne se pourrait sans entrer dans le domaine des réalisations professionnelles et des applications particulières, comme le fait l'AFNOR. Rappelons ce que vous suggériez l'autre jour: en suivant certains organismes où l'on étudie les divers temps de travail, il serait aisé de faire l'inventaire des caractéristiques de tous ceux qui participent au travail et de fixer à partir de là la terminologie correspondante. C'est peut-être la démarche essentielle.

Mais alors, je vous dirai que sur ce plan là, les linguistes ne sont pas du tout compétents. J'ai donc essayé de réfléchir un peu plus du côté où ils pourraient vous apporter quelques idées et je reviens au point de départ, soit aux fonctions primordiales que doit remplir une banque de terminologie, ce qui m'amènera, d'après la manière dont je les imagine, à vous faire de nouvelles suggestions.

Je crois que les banques de terminologie, et les données qu'elles capitalisent (les "fiches de terminologie" telles qu'on nous les présente aujourd'hui) reposent sur une équivoque très grave. En effet, aucune des fiches que nous avons examinées ce matin, n'était une fiche que je qualifierais de "sincère". Elles sont faussées, bien sûr, puisqu'elles sont hybrides de nature : pour chaque entrée, on y donne un petit élément de contexte avec des références très précises, et puis l'on construit tout autour, un article de pseudo-dictionnaire

fabriqué par des "lexicographes" et non par des "analystes d'un usage". Ce faisant, vous devenez tout d'un coup, à partir d'un seul exemple ou d'une seule citation, les auteurs téméraires d'une définition qui se veut générale et puis vous décidez encore : ce mot est "familier", "savant", etc. Ce qui est en somme le travail de synthèse de tout bon lexicographe. Ainsi en réalité, sur cette seule et même fiche, on assiste à l'application de l' "alchimie lexicographique" qui ne peut se fonder que sur l'analyse de l'usage réel du discours, pour passer à des niveaux bien supérieurs et en tous cas bien différents.

Évidemment, c'est très nécessaire, puisqu'en réalité, vous sentez que l'usager, lui, va reprendre ce procédé à l'inverse. Il va partir des niveaux supérieurs pour produire du discours. Et vous voudriez que la fiche serve à tout ça? Mais elle ne peut pas servir à tout ça dans l'état brut où elle se présente, et je crois que c'est peut-être là le premier point difficile sur lequel nous achoppons.

C'est la raison pour laquelle notre équipe de travail a proposé ce matin plusieurs types de fiches; car, en réalité, si l'on commence à poser la question des domaines d'application en diversifiant les deux points de vue, on en arrive au domaine d'application n° 1, qui est celui où l'on surprend l'utilisation, qui n'est pas toujours le domaine d'application n° 2, que l'on finira par recommander. À l'entrée de la chaîne documentaire, il y a un document tiré du texte que le terminologue dépouille; et, à ce moment-là, il peut, peut-être, s'intéresser au domaine d'emploi et même le bien préciser, car, c'est à ce moment là qu'il peut entrer dans les plus grands détails de l'analyse de l'usage qui est fait alors. Il se trouve en face de la SITUATION dont il détient alors tous les caractères. Ensuite, il va transcender cette même situation, et à travers une sorte de "généralisation des situations particulières", il va créer, - comme les auteurs de dictionnaires le font (grosso modo, depuis le XVIIIe siècle, mais pas avant) - il va inventer une ou plusieurs "situations théoriques" neutralisées. Les catégories qu'il ouvre alors sont théoriques, disons-le encore une fois.

À partir de ces observations, il me semble que deux attitudes demandent à être dégagées. Essayons de préciser quelques dénominations :

Lorsque vous analysez les données d'une banque de terminologie dans le but de rendre des services lexicographiques, vous êtes des applicateurs de la linguistique. Mais, lorsque vous engrangez du matériau, c'est-à-dire lorsque vous dépouillez et que vous faites des fiches-attestations, vous êtes pratiquement des linguistes à part entière.

Je me sers de deux termes pour distinguer ces deux comportements : j'oppose ainsi

1° une attitude "lexigraphique" : c'est la première dans le temps. Elle correspond à la description pure et simple, sans engagement, sans compromission, sans normativité, celle que vous relevez sur les fiches originales.

2° une attitude "lexicographique", qui, elle, envisage toutes les servitudes de l'utilisation et de la production, y compris l'imprimerie.

Afin d'en prendre parfaitement conscience, examinons plus en détail le mécanisme lexicographique :

À qui devons-nous ces séries d'abréviations familières dans tous les dictionnaires de nomenclature étendue : chim., minéral., pathol., etc.? Elles constituent souvent des listes interminables. La plus longue, je crois, est celle que renferme le Grand Larousse encyclopédique : à peu près 1300 abréviations définissant des "vocabulaires spéciaux", 1300 abréviations correspondant théoriquement à des domaines d'application distincts.

Telles quelles, ces listes pourraient donc aussi servir de références ou de base de réflexion. Elles présentent toutes un aspect d'une organisation générale. Celle du Larousse a même été mécanographiée il y a près de 15 ans. Dans le numéro 2 de mes Cahiers de lexicologie (1960), Claude Dubois, le responsable des dictionnaires français chez Larousse, a publié le tableau organisé de ces vocabulaires spéciaux. Ceci à titre d'information. Mais il faudrait rappeler l'histoire de cette pratique. En fait, les dictionnaires du XVIIe siècle sont encore à cet égard des ouvrages merveilleux. Lorsque, vers le début du XVIIe siècle, on a commencé à multiplier l'information lexicologique, ou lexigraphique si vous voulez, dans les premiers répertoires où figurait du français technique, non seulement on a mentionné assez systématiquement les activités concernées : "terme de mines", ou "terme de maçon", mais on a très souvent essayé de localiser le terme. Il y a, sur ce point, des attestations très particularisées, comme "terme de passementier de Lyon", ou "du Quartier du Marais", ou encore "terme de marchand de fromage de chèvre aux Saints-Innocents". C'est-à-dire qu'en fait, la mention portée dans ces dictionnaires devance très curieusement certaines exigences aussi pratiques que théoriques que l'on aimerait bien voir respectées aujourd'hui dans nos fiches. Le mal est venu tout simplement avec le développement d'une lexicographie technique prétendue spécialisée qui en fait l'était beaucoup moins et, bien sûr, par la suite, de l'action "organisatrice" des Encyclopédistes. Dès lors, il n'a plus été question dans les dictionnaires

d'imaginer la terminologie qu'en étroite dépendance de l'encyclopédisme c'est-à-dire autrement qu'en rapport avec une architecture de la connaissance, aux références à la fois générales et précises. Ainsi tout au long du XIXe siècle, les mentions aujourd'hui familières vont fleurir, alors que les organisations de la réalité correspondante sont plus ou moins finement respectées.

En réalité, pour nous, ces références sont des informations neutralisées à un tel point qu'en fait, si elles ne sont pas arbitraires, elles représentent un usage trompeur parce que trop vague, d'une part, et aussi une pratique qui semble ignorer un deuxième ensemble de problèmes liés au niveau des connaissances que l'on entend décrire.

Je pense que ceci mérite aussi un peu d'attention. Je crois qu'en théorie il n'y a pas de dictionnaire spécialisé qui ne définisse son public ou ses destinataires, et à travers eux, le niveau de culture technique qu'il va décrire. Ce qui veut dire qu'à priori, le traducteur qui consulte le Grand Larousse encyclopédique pour le vocabulaire du "bâtiment", par exemple, n'y trouvera pratiquement pas les termes qu'emploie le maçon lorsqu'il gâche le plâtre ou donne des ordres aux apprentis. Il n'y trouvera que le vocabulaire des cadres moyens et supérieurs de la profession visés par les éditeurs. Il y a, dans toute réalisation de ce type, un choix qu'établit le lexicographe parmi toutes les données qu'il entend traiter. Le dictionnaire technique fiable, qui se présente comme un Dictionnaire des Mines ou un Dictionnaire de Géologie choisit de rendre service aux étudiants, aux chercheurs ou aux techniciens, et il le dit dans son introduction. Mais ça n'est pas un passe-partout pour l'ensemble - et l'immense diversité - des vocabulaires utilisés dans les domaines concernés.

Ce qui revient à dire que les indications de domaine ne devraient pas être séparées de la hiérarchisation que je vois figurer dans vos fiches sous l'étiquette "registre de langue" ou "niveau de langue". Ne pourrait-on déjà s'entendre sur le croisement de ces deux séries de critères (domaines / niveaux), conformément à la méthode que pratiquent certains auteurs de dictionnaires? Ce serait déjà un grand progrès. On ne peut pas parler de domaine organisé, que ce soit suivant les arbres encyclopédiques ou d'autres, sans en même temps, montrer qui et quand dans ce domaine emploie le terme. La seule indentification réelle d'un domaine d'application, pour le lexigraphe, c'est la situation d'emploi.

Qu'est-ce que tout ceci va pouvoir permettre dans la pratique? Les deux exposés que Jean-Claude CORBEIL a souhaités seront évidemment très complémentaires : les exigences qui, demain, vont vous être présentées par M. GUILBERT seront, sans nul doute, des exigences relevant de ce que nous appelons le "contexte linguistique", alors que les informations que nous envisageons ici, au niveau des domaines d'emploi, sont des exigences qui relèvent du "contexte extra-linguistique".

À ce titre, il faudrait peut-être rappeler ce qui nous semble constituer le tableau des "variables de la situation", susceptibles de figurer sur le fichier élaboré à l'entrée dans la chaîne de traitement "terminologique". Je dis bien le fichier d'entrée, composé de fiches n° 1, celles que nous citions comme devant être au départ l'objet de toute notre attention. Il ne faut pas la confondre avec la fiche-sortie qui sera utilisée par le traducteur, car il ne s'agit que de celle qui donne les informations textuelles brutes. C'est à ce niveau en effet que les "variables de la situation" doivent être le plus minutieusement mentionnées.

Je voudrais revenir au schéma simplifié de notre projet; le mécanisme est élémentaire : on entre et l'on traite des informations dans (et avec) l'ordinateur, et à un moment de la chaîne des opérations, il y a mise à la disposition du circuit des usagers. On peut simplifier moins : on entre et stocke des informations - à la limite, cette seule opération peut servir à constituer les banques de terminologie telles qu'on les connaît aujourd'hui - des informations de première main, auxquelles s'ajoutent bien souvent des informations de deuxième main (on compile des dictionnaires, c'est de deuxième main; on dépouille les textes, c'est de première main). Ces banques, dites "de terminologie" ne sont le plus souvent que des sortes de "granges à terminologie". Il est certes très commode d'avoir des terminaux pour entrer dans la "grange", mais on ne pourra en sortir ... que quelques "bottes de foin"! Il est clair que tout reste à faire si nous voulons parler sérieusement de nos problèmes. Nous devrons envisager immédiatement les étapes du traitement et de l'exploitation, si nous souhaitons avancer un peu :

Qu'est-ce au juste? C'est bien ici que nous semblons le plus démunis. Elles peuvent être très longues et très compliquées. Pour obtenir sans tarder quelques résultats utilisables dans l'immédiat, on a suggéré toutes les dérivations possibles. Tout d'abord, bien sûr, consulter directement les documents bruts réunis. Mais on peut, à partir d'un temps relativement court, brancher la consultation sur une étape plus élaborée, sur ce que j'appellerais une espèce de "dictionnaire automatique" dont nous aurons l'occasion de reparler, puisque, au fond, le problème terminologique n'est qu'un aspect d'un problème plus

général : celui de la lexicographie de demain, problème que nous ne pouvons ignorer ici. Il s'agirait encore là de lexicographie descriptive. Plus tard, un troisième branchement serait possible, après intervention d'un crible normatif. Ce ne sont pas les mêmes spécialistes qui pourront faire ce dernier travail. Ce ne sont pas les linguistes qui peuvent se substituer aux organismes normatifs; laissons leur la charge d'élaborer l'appareil théorique de la lexicographie et d'esquisser le cahier des charges de la documentation lexigraphique.

À cet égard, leurs recommandations se résument à ces quelques propositions : plus le matériau d'entrée sera précis, plus il sera riche; plus la documentation sera étendue, plus l'entreprise aura de chances de réussir. Ainsi, si je prends le cas de la fiche de l'O.L.F., les éléments qui y figurent ne représentent sûrement pas le matériau d'entrée (Fiche n° 1) du dispositif que j'évoque. C'est déjà la réponse à une espèce de consultation non clairement posée. Sans disposer de toutes les attestations et tous les témoignages indispensables, un travail a déjà été fait : c'est un type d'exploitation prématurée. Le document de la Banque de terminologie de Montréal, au contraire, est beaucoup plus simple puisqu'il n'y a qu'une attestation : c'est une fiche-entrée, mais, ici encore, les auteurs ont été trop vite en recherchant une interprétation au jugé, à partir de la seule expérience et du flair du dépouilleur-rédacteur.

La formule que je voudrais recommander, c'est la fiche d'entrée, comportant nécessairement le maximum d'indications extra-linguistiques, afin de permettre une réelle identification du "comportement" du couple auteur-lecteur du document original. Ce qui revient à dire qu'il faut, je crois, inventorier un certain nombre de variables interdépendantes :

1. Qui emploie telle expression? Bien sûr, vous allez me répondre : "Nous le savons car nous avons noté les références bibliographiques". Oui, mais à condition que vous ayez donné une idée du "poids" socio-culturel du texte-support et de l'identification précise des utilisateurs. Il reste à faire en effet une analyse des divers types de supports dépouillés afin de pondérer la valeur représentative et fonctionnelle d'un emploi pris parmi l'ensemble de la communication scientifique et technique.

2. Pour qui? Pourquoi? Il faut aussi s'intéresser aux destinataires : c'est-à-dire à l'autre élément du chaînon de la communication, non seulement à celui qui parle ou écrit, mais aussi à celui qui écoute ou lit. Si c'est un professeur du Collège de France, fait-il une conférence de vulgarisation ou une communication à l'Académie? Il faut faire une large part aux données de la situation des interlocuteurs et lorsque nous repérons un usage, nous ne pouvons pas neutraliser ces marques qui sont essentielles.

3. Où et quand? À quelle occasion, par quelle voie le message est-il passé? Quand? Voilà d'autres "circonstances" déterminantes. La part qui doit revenir à la chronologie est évidente; il est très important de localiser tel usage et de renseigner même sur l'origine comme l'âge du témoin (ou du témoignage). On a dit "il faut mettre le nom du journaliste" sous chaque citation de presse. En réalité, si c'est bien le journaliste qui est en cause ici, ce n'est pas son "nom" qui compte. Il n'est que l'étiquette d'un état-civil et d'un curriculum, et c'est à travers eux qu'on pourra interpréter l'information.

4. Comment ce matériau est-il utilisé? Il est très important de rappeler à nouveau la nécessité de se référer à une typologie de l'énoncé où il apparaît (nature de la langue, du type du discours) allant du parlé-parlé à l'écrit-écrit. Il ne s'agit pas de dire c'est de l'oral, puisque c'est sur les chantiers ou bien à la radio qu'on a entendu ce terme. Il y a là une hiérarchie précise à mentionner : s'agit-il d'un texte qui a d'abord été écrit et qui ensuite est lu? Ou au contraire, est-ce une version inverse, une transcription écrite d'un exposé oral?

Tout ce qui vient d'être dit n'est, je crois, guère subtil, et reste bien au contraire du domaine de l'essentiel; je voudrais bien me faire entendre de vous là-dessus et surtout ne pas vous effrayer en énumérant toutes ces exigences. Vous m'aviez demandé une esquisse théorique, j'ai tenté de schématiser les données essentielles qui caractérisent tout USAGE terminologique.

Je voudrais conclure, en rappelant que si l'avenir peut nous amener à construire quelques chose d'important, et tout d'abord d'utile, ce ne peut être qu'au prix d'une exigence rigoureuse dans toutes actions, tant dans le choix des données que dans leur analyse, et d'abord en prenant bien garde d'introduire dans les "banques" autre chose que de la "fausse monnaie". Or, pour le moment, je dois dire que je ne vois circuler surtout qu'une information approximative qui ne vaut que par ce que la compétence des utilisateurs y ajoute comme corrections ou compléments. Nous sommes dans une situation analogue à celle qu'a connu l'enseignement des langues il y a encore 20 ans : toutes les méthodes étaient bonnes, puisque, au fond, c'étaient les professeurs qui "faisaient le travail". Si les traducteurs continuent à faire l'essentiel du travail terminologique, on peut alors se contenter de leur proposer des choix; on peut leur soumettre des tonnes d'informations, ainsi que ce que j'appelais des "granges terminologiques" se préparent à leur donner. En définitive, ce sont eux qui décideront : s'ils sont très compétents, tant mieux; s'ils sont moins bons, ça peut être inquiétant. Mais craignons qu'ils ne se lassent ... de payer pour si peu, ou se fatiguent de trier tant de pierres pour quelques maigres lentilles.

Vous estimerez peut-être mon jugement trop rigoureux, il va de soi que la mise en place d'un dispositif aussi important, ne pourra qu'être menée de manière cumulative et coordonnée. Elle mérite de longues réflexions, et sans doute d'autres colloques comme celui-ci, fondés sur des aspects précis, positifs,et des étapes qui ne seront ni trop exigeantes, ni trop ambitieuses dans leurs réalisations. J'ai esquissé bien sûr en quelques phrases un gros programme d'ensemble, mais il suffit de le fractionner pour en entamer l'étude et commencer à en tirer les fruits. Je suis sûr, que, si l'on mettait, par exemple, dans la Banque de terminologie de Montréal, tous les matériaux que vous avez déjà mis ici ou là sur fiches; si l'on transformait le code-type qui nous est annoncé en quatre ou cinq des paramètres cités (doc. écrits par qui, pour qui, quand, où, etc.), simplement à partir de l'analyse des ouvrages que vous avez dépouillés, cette documentation deviendrait exploitable dans bien d'autres perspectives que celles qui sont ouvertes jusqu'à présent et vous verriez combien les traducteurs recevraient alors de renseignements plus riches. Ce n'est pas très difficile à faire; c'est à portée de nos mains. Ainsi, à côté des domaines d'expérience de la formule traditionnelle, indifférente aux données linguistiques, nous aurons là les premiers éléments des domaines de communication. Pardonnez-moi si j'ai dérivé dans ces deux directions le thème de cet exposé : pour moi les domaines d'emploi, je ne peux pas les envisager autrement.

II. DISCUSSION EN ATELIERS.

À la suite de l'exposé de M. QUEMADA, qu'il remercie chaleureusement, le Président se demande s'il n'aurait pas dû prévoir un deuxième exposé sur la question, présenté par un documentaliste. Il se dit tout de même heureux de l'allure que prendra le débat, autour d'une question en apparence simple, mais qui revêt une certaine importance au moment où, de part et d'autre, on est en train de lancer des banques de terminologie.

Il invite les participants à se réunir en ateliers et leur rappelle que la séance plénière est prévue pour 16 h 30.

III. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 16 h 30. Le Président informe l'Assemblée que, l'ordre de présentation des rapports d'ateliers étant inversé, elle entendra d'abord le rapport de l'atelier nº 5.

Atelier n° 5

Le rapporteur, M. GAMACHE, signale que:

1° Les membres de son atelier ne croient pas qu'il soit possible de préciser tous les domaines d'emploi en tenant compte des exigences de toutes les catégories d'utilisateurs à servir. Ils proposent donc des domaines d'emploi qui regrouperaient les termes dans des catégories suffisamment générales pour permettre à l'utilisateur de les retrouver.

2° Dans un deuxième temps, l'équipe a tenté de définir, non sans difficulté d'ailleurs, ce qu'était un "domaine d'emploi", à la suite de quoi, elle ne peut que suggérer de se référer à la discipline en cause.

3° L'équipe a ensuite établi que la classification des mots,réalisée par l'assignation des domaines d'emploi, était similaire à la classification des documents, les difficultés (quasi légendaires) associées à la préparation et à la mise à jour des points de classification étant déjà bien connues.

4° Les membres de l'atelier n° 5 ont en outre discuté de l'utilité des "domaines d'emploi" (l'expression "domaines d'emploi" étant placée entre guillemets, puisqu'aucun d'eux n'est d'accord sur la terminologie). Ils en ont conclu que ces "domaines d'emploi" réalisaient le regroupement des mots au moyen d'un réseau associatif (le système de renvois) et permettaient:

a) la préparation des glossaires;

b) l'inventaire du matériel terminologique engrangé.

5° Enfin, et compte tenu des remarques de M. QUEMADA, le groupe suggère de remplacer les domaines d'emploi par une classification dynamique. Il estime que, s'il fallait tenir compte de toutes les caractéristiques socio-linguistiques, il faudrait, par exemple, avoir un système doté d'un mécanisme qui permettrait de changer la classification des mots selon les besoins propres des utilisateurs.

Atelier n° 4

Se faisant le porte-parole des membres de l'atelier n° 4, M. VINAY déclare que son groupe est demeuré très perplexe sur certains points. Il a noté un changement de perspective depuis le

discours très apprécié de M. QUEMADA, mais il règne, néanmoins, dans l'esprit de ses membres, une certaine confusion, en particulier sur les points suivants:

1° Domaine-Niveau. Les membres de l'équipe de M.VINAY seraient heureux, en effet, d'obtenir des éclaircissements, au cours du débat général, sur ce qu'il faut entendre par "domaine", par opposition à ce que signifie "niveau".

2° Finesse-Détail. Le groupe se dit également perplexe devant l'insistance de M. QUEMADA sur la "finesse" des informations et sur le "détail" qu'il faudrait mettre sur la fiche. Ces deux éléments lui ont paru intéressants, mais l'une des questions qu'il s'est posée, c'est de savoir quels sont les véritables buts d'une banque de terminologie.

3° Fiche d'entrée-Fiche de sortie. La différence entre les fiches d'entrée et de sortie a paru tout aussi intéressante aux membres de l'atelier n° 4, mais, à leur avis, la "fiche de sortie" est essentiellement ce vers quoi il semble que les intéressés tendent au Canada. Il s'agit peut-être là, en principe, de l'information destinée au traducteur, mais l'équipe de M. VINAY estime qu'il pourrait y avoir autre chose et, de nouveau, demande des précisions sur le but et la définition d'une banque de terminologie.

À ces remarques, le groupe de M. VINAY a également jugé utile d'ajouter les observations suivantes au sujet des "coordonnées" ou "paramètres" et de la "définition"ou du "contexte".

1° Coordonnées-Paramètres: soit les informations qu'il faudrait donner à propos d'un mot, tels les domaine, l'origine, la nature et même le contexte. Le groupe estime que ces éléments figurent déjà sur plusieurs des projets de terminologie proposés à l'Assemblée, ceux en particulier où il est fait mention des techniques ou des domaines, du niveau stylistique et de la source du texte. Il suggère donc de donner une forme définitive à cet ensemble de "coordonnées" ou de "paramètres", de façon à utiliser un matériau déjà existant.

2° Définition-Contexte: le groupe de M. VINAY considère qu'il est souvent difficile de donner à un mot nouveau,à l'aide d'un seul contexte, l'interprétation qu'il mérite, l'exemple ne disant pas toujours ce qu'est le mot en question. En conséquence, il est d'avis qu'il faudra préciser davantage la question de la "définition" par opposition au "contexte".

En résumé, ces diverses considérations ont amené les membres du groupe de M. VINAY à se poser de nouveau les deux questions qui semblent préoccuper les participants en général:

1° Que faut-il mettre dans une banque de terminologie?

2° À l'intention de qui?

M. VINAY conclut que, selon lui, étant donné que les utilisateurs de la banque de terminologie seront essentiellement des traducteurs, il y aurait peut-être lieu de penser surtout à la sortie, d'où la nécessité:

1° d'obtenir des éclaircissements sur les questions que se sont posées les membres de son Groupe; et

2° de distinguer entre "fiche d'entrée" et "fiche de sortie".

Atelier n° 3

L'équipe n° 3, après une discussion très ardue, est arrivée à un certain nombre de conclusions que M. PLOTON, son rapporteur, résume en cinq points:

1° Manque d'homogénéité du classement des domaines d'emploi. L'équipe s'est rendu compte, en effet, que le classement des domaines d'emploi tel qu'il existe actuellement, c'est-à-dire fondé sur la classification décimale universelle, ou sur d'autres modes établis par les documentalistes, n'est pas du tout hiérarchisé, mais qu'il est surtout très hétérogène.

2° Nécessité de créer des équipes de classement. Pour obtenir un meilleur classement, l'atelier n° 3 propose qu'une équipe constituée de quatre personnes, soit un technicien, un linguiste,un traducteur et un documentaliste, soit chargée de la définition des domaines d'emploi.

3° Importance des paramètres sociologiques pour l'identification des domaines d'emploi. L'équipe de M. PLOTON constate que l'identification des domaines d'emploi s'est faite jusqu'à maintenant de façon thématique, soit à partir des fonctions ou encore des qualités professionnelles de l'auteur ou du locuteur;

elle suggère de préciser cette identification en lui associant une série de paramètres sociologiques ou socio-linguistiques qui définissent l'application du terme.

4° Nécessité de traiter le terme ou l'expression "en situation". L'équipe de M. PLOTON est d'avis que c'est, de fait, la situation qui est valorisante et qui permet l'utilisation de la fiche, d'où la nécessité de traiter le terme ou l'expression "en situation".

5° Nécessité ou avantages du traitement automatique. Les membres de l'équipe considèrent, en effet, que c'est par un dépouillement à l'ordinateur que le terminologue ou le linguiste réussira le mieux à affiner l'analyse des situations. Le traitement automatique de cette analyse devrait permettre, en outre, une permanence de l'ouverture. L'équipe s'est rendu compte que la fiche ne peut pas être complète au moment de son entrée dans l'ordinateur; aussi estime-t-elle opportun de laisser une possibilité d'ouverture et de rédiger un programme qui permette à l'entrée d'être en quelque sorte "auto-instructionnelle".

Atelier n° 2

M. RICHARD, rapporteur de l'équipe n° 2, souligne que, dans l'ensemble, cette équipe pourrait reprendre à son compte les observations de M. VINAY. Il croit nécessaire, cependant, de préciser certains points.

Les membres de l'équipe estiment, en effet, que le domaine d'emploi peut être considéré, soit du point de vue du linguiste, soit du point de vue du documentaliste.

Il leur semble nécessaire, en outre, d'établir une distinction entre, d'une part, le domaine d'emploi, tel qu'il a été décrit par M. QUEMADA et qui correspond au niveau de langue, et, d'autre part, le domaine d'application qui correspond à une répartition horizontale de la notion et du terme en cause: papier, peinture, céramique, par exemple, pour le mot "pâte".

À la suite de ces observations, l'équipe de M. RICHARD considère que les idées exprimées par M. QUEMADA, passionnantes en elles-mêmes, intéressent la linguistique avant tout et la question se pose de nouveau au sujet des utilisateurs de la banque de terminologie. De fait, il y a lieu de se demander à qui servira le contenu de la banque: aux traducteurs, aux ingénieurs et aux techniciens, aux gens des ateliers et des usines mêmes?

Pour leur part, les membres de l'équipe de M. RICHARD croient que la banque devrait avoir surtout des buts utilitaires à atteindre pour une partie de la population, avant d'être un instrument de recherche linguistique, la fonction "recherche linguistique" n'excluant pas la fonction "utilitaire", mais ne devant pas être le dessein fondamental de cet organisme. Ceci implique donc l'établissement de grilles de classement des connaissances et des champs d'utilisation, que l'on pourrait juger arbitraires, mais qui sont indispensables à la mise en ordre des notions. Il va de soi que, dans le cas des terminologies scientifique et technique, l'utilisateur sera suffisamment qualifié à son niveau professionnel pour faire un choix raisonné en fonction des différents contextes qui se présenteront éventuellement à lui.

En conclusion, l'équipe n° 2 estime que la banque de terminologie devrait être un instrument utile et commode où le consultant devrait pouvoir trouver un complément d'information sur ce qu'il ne connaît pas, ou encore une preuve de ce qu'il suppose ou avance. Tel est, en somme, le point de vue très pragmatique qu'elle souhaite ne pas voir oublier.

Atelier n° 1

Reprenant la formule adoptée au cours de la matinée, les membres de l'atelier de M. MARÉCHAL ont de nouveau tenté de définir les termes avant d'en arriver à des conclusions pratiques sur le sujet à l'étude.

Ils ont d'abord pensé à substituer "niveau d'emploi" à "domaine d'emploi" qui leur paraît trop ambigu. Toutefois, après réflexion et considérant que "niveau d'emploi" pourrait recevoir une interprétation péjorative, ils préfèrent parler plutôt, d'une part, de "situation d'emploi", c'est-à-dire de l'emploi du mot dans une phrase ou dans un contexte, et, d'autre part, de "domaine d'application". M. MARÉCHAL fait observer que cette dernière expression avait d'ailleurs été proposée par son équipe au sujet du contenu de la fiche.

Pour les membres de l'atelier n° 1, le "domaine d'application" représenterait l'aspect fonctionnel du mot, par opposition à la"situation d'emploi" qui, elle, serait plus caractéristique du niveau de la langue et supposerait:

1° l'identification des sources, c'est-à-dire qu'il devrait être fait mention sur la fiche que tel terme ou tel ensemble significatif est extrait soit d'un traité, soit d'un document publicitaire, soit d'un document de vulgarisation, etc.; et

2° l'identification des personnes, à la fois de l'auteur ou codeur et du destinataire ou décodeur. Il va sans dire qu'un texte destiné à des ouvrier ne sera pas rédigé dans les mêmes termes et ne contiendra pas les mêmes unités de signification que s'il s'adressait à des ingénieurs ou à des techniciens.

En résumé, la "situation d'emploi" viserait à caractériser plutôt qu'à apprécier.

Les membres de l'équipe de M. MARÉCHAL se sont ensuite posé la question de savoir qui utilisait le matériau terminologique engrangé dans les banques de terminologie. Tout d'abord, il leur a paru que c'était, en définitive, limiter le domaine de la terminologie que d'en réserver l'usage aux seuls traducteurs. Néanmoins, estimant à la suite de certaines remarques que la traduction était avant tout la transposition ou la reproduction d'idées, ils se sont mis d'accord pour considérer que le travail terminologique pouvait précisément servir à la création et que, dans cette optique, la notion de "situation d'emploi" se révélait effectivement très utile au niveau de l'entourage linguistique en matière de traduction.

Enfin, et afin de fournir à l'utilisateur des explications complémentaires sur l'emploi d'un terme, les membres de l'atelier n° 1 suggèrent d'utiliser le système de nota ou de références, étant entendu que seront exclus des notas les éléments qui peuvent être codés. C'est ainsi que les notions de "traité", "publicité" et "vulgarisation", dont il a été question au sujet de l'identification des sources, seraient indiquées, dans une case prévue à cet effet, par les lettres T, P, ou V.

Discussion générale et conclusions

À la suite de la présentation des rapports, le Président remercie les rapporteurs. Au moment de donner la parole à l'Assemblée, il exprime son étonnement devant la grande diversité d'opinions exprimées par les cinq équipes et avoue qu'il lui paraît difficile, de prime abord, d'en dégager une certaine forme de consensus.

M. QUEMADA intervient alors pour demander la parole, afin de faire certaines mises au point sur un nombre de questions soulevées par les ateliers, en particulier:

1° La situation d'emploi-le domaine d'emploi. M. QUEMADA répond d'abord au groupe 1 qui, dit-il, vient heureusement à sa rescousse. Il est très heureux, en effet, de constater que les

membres de ce groupe ont finalement décidé de retenir le terme "situation d'emploi", de préférence à "domaine d'emploi". Cette proposition correspond exactement à sa propre suggestion, qui supposait la même double approche au niveau du contexte linguistique et du contexte extra-linguistique ou socio-linguistique. Le rôle du terminologue, comme l'a souligné, M. MARÉCHAL, ne serait plus d'apprécier, mais de caractériser la source ou l'auteur d'une unité de signification ou d'un contexte, ce qui, de l'avis de M. QUEMADA, constitue le gage certain d'une attitude objective permettant de fournir à l'utilisateur des informations sans doute plus rassurantes.

Il est évident, toutefois, que les deux approches sont complémentaires. Pour M. QUEMADA, tout comme pour les membres de l'atelier n° 1, il n'est pas question d'ignorer le "domaine d'application", pas plus qu'il n'est question de laisser de côté la "situation d'emploi". La remarque qui conviendrait peut-être ici, c'est qu'il est sans doute plus commode et préférable d'exploiter d'abord le premier critère, mieux connu, et peut-être simplement de laisser la porte ouverte à la prise en charge des données supplémentaires, c'est-à-dire à une analyse plus poussée, qui pourrait intervenir au fil du temps.

2° La banque de terminologie. M. QUEMADA aborde ensuite une question d'importance capitale pour lui: la nécessité de définir, sans tarder, la nature, les modalités de fonctionnement et, surtout, les objectifs de la banque de terminologie. Il a constaté, en effet, que les banques de terminologie représentées au Colloque avaient chacune des programmes différents, certaines s'adressant en principe aux traducteurs, alors que les autres, ayant surtout des finalités pédagogiques, s'intéressaient davantage aux autres catégories d'utilisateurs.

La banque de terminologie, telle que l'entend M. QUEMADA, serait un très vaste instrument qui pourrait d'ailleurs "refondre" des sous-banques de terminologie. En réalité, chaque entreprise élabore une terminologie technique en fonction de ses propres besoins; mais, dans l'ensemble, ces différents travaux de terminologie devraient constituer une très grande banque, à la condition qu'on assure la liaison entre eux.

3° Le traitement informatique. La clé du problème, selon M. QUEMADA, c'est l'informatique. Malheureusement, il craint que les possibilités du traitement informatique soient peu ou mal connues des participants en général et que les conditions mêmes de son exploitation échappent à ceux qui émettent des inquiétudes ou

des doutes à son sujet. En fait, l'"ambition théorique" qu'il a présentée plus tôt, et qui a pu effrayer certains des participants, dit-il, repose sur une expérience des "approches" de l'ordinateur, "approches" caractérisées par trois facteurs essentiels:

a) le caractère même de la fiche d'entrée: le matériau que le terminologue met au départ sur l'ordinateur n'est jamais un matériau fini, c'est-à-dire que la fiche d'entrée est une fiche brute, approximative, destinée à être affinée, complétée, perfectionnée;

b) la possibilité d'ouverture de l'information mise sur fiche: l'ensemble des informations n'est jamais clos et il est toujours possible de le modifier grâce aux informations secondes;

c) l'aspect pluridimensionnel du traitement appliqué à la linguistique: l'ordinateur peut non seulement trier les paramètres déjà cités, mais il peut également faire des concordances, soit de contextes, soit de définitions. Ainsi, à l'intérieur d'une définition ou d'un "définisseur", le terminologue pourra-t-il retrouver de nouvelles organisations lexicales ou terminologiques.

L'ordinateur devrait également servir au dépouillement des textes scientifiques. À cet égard, M. QUEMADA rappelle que les termes qui font généralement l'objet de dépouillements systématiques sont surtout les mots importants, les mots inquiétants, ceux qui posent des problèmes. Ils sont souvent déterminés essentiellement par des fréquences particulières à l'intérieur de certains corpus. Or, M. QUEMADA estime que la préparation des fiches analytiques "fines" ne peut être séparée du traitement informatique, global ou massif, des textes scientifiques correspondants. Ce traitement est d'autant plus souhaitable que M. QUEMADA se déclare entièrement d'accord pour privilégier l'approche terminologique, de même que le travail d'affinage des grilles de classement préconisé par un grand nombre des participants.

4° La densité de la documentation terminologique. M. QUEMADA s'adresse ensuite au groupe 4 qui, quoique s'étant déclaré très "perplexe", a dit des choses passionnantes. En fait, ce groupe lui a semblé d'accord à cinquante pour cent avec ses propres remarques. Il a, entre autres, proposé de procéder à une analyse très fine à propos de ce qu'il a appelé "les besoins de

mentionner les sources des textes, l'indication des niveaux de style", tout en émettant certains doutes quant à la possibilité de fournir, pour chaque exemple, la date, les renseignements sur les auteurs, etc., car une telle approche lui paraît peu réaliste.

M. QUEMADA ne juge pas cette critique fondée, car, à son avis, plus il y aura de matériau à l'intérieur de l'ordinateur,plus ceux qui sont chargés du traitement pourront fournir à l'utilisateur une information fine, triée, sélectionnée. C'est là, dit-il, le gage de la densité de la documentation linguistique.

5° L'exhaustivité de l'information. M. QUEMADA tente enfin d'expliquer au groupe 5 que le terme "exhaustivité" a semblé impressionné, qu'il s'agit là justement d'un mythe à démonter. Nous ne sommes pas, dit-il, des positivistes intégraux et l'exhaustivité c'est "le" mythe. En réalité, le terminologue fait une grille totale, qui est censée répondre à la pluralité des besoins, et l'information vient s'ajouter au fur et à mesure des besoins et des possibilités.

À la suite de l'intervention de M. QUEMADA, le Président ouvre le débat. La discussion donne lieu à un très large échange de vues, particulièrement sur les questions suivantes:

1° Les possibilités d'ordre quantitatif de la banque. M. DARBELNET regrette qu'on ne se rende pas compte des énormes possibilités d'ordre quantitatif de la banque de terminologie. En réalité, dit-il, la banque peut emmagasiner beaucoup plus de données que les intéressés ne sont prêts à lui en confier.

M. QUEMADA corrobore cette observation de M. DARBELNET qui correspond, d'ailleurs, à l'image "extensible" qu'il se fait lui-même de la banque de terminologie.

2° L'organisation de sous-banques de terminologie. M. BACHRACH insiste sur la nécessité d'organiser des sous-banques ou des groupes de banques de terminologie qui travailleraient en collaboration. Il lui paraît absolument impossible, en effet, qu'une seule banque puisse tout emmagasiner.

À ce propos, M. QUEMADA signale qu'au cours d'un séminaire sur la question du traitement automatique des données linguistiques et lexicographiques, qui vient d'avoir lieu en Italie

et auquel il a participé, il a été reconnu que les grands dictionnaires de l'avenir ne s'imprimeraient plus à raison de centaines d'exemplaires; ils seront, au contraire, stockés dans des mémoires lexicographiques qui, à partir de données à peine élaborées, permettront à tous les centres correspondants d'effectuer des travaux de moindre importance, diffusés sous une toute autre forme.

3° Les banques monolingues. M. QUEMADA pose alors le principe de la terminologie monolingue offrant l'avantage d'être plus fine et aussi plus exigeante. Il s'agirait simplement de définir une organisation souple et de s'entendre sur la possibilité d'échanges des supports de base, la fiche d'entrée étant, bien entendu, considérée comme support de base.

M. BACHRACH, appuyant la suggestion de M. QUEMADA, estime que les travaux de la Banque de Luxembourg pourraient effectivement servir à une banque monolingue.

4° Le niveau de vulgarisation. Par contre, M. BACHRACH s'inquiète de savoir sur quels critères se fonde le niveau de vulgarisation dont parle M. QUEMADA, étant donné, dit-il, qu'il arrive souvent de rencontrer, dans certains textes dits de "vulgarisation", des termes de niveau hautement scientifique.

Ces critères, répond M. QUEMADA, s'établissent en fonction du support. Il importe de savoir, entre autres, à qui le texte ou l'ouvrage est destiné,ou encore où et comment il sera diffusé. S'il est vendu dans un kiosque à journaux, par exemple, il va de soi qu'il s'agit là d'un support de communication de masse, et donc de vulgarisation.

5° Le domaine d'emploi - le niveau de langue. M. DARBELNET demande à M. QUEMADA de lui fournir des éclaircissements sur la distinction qu'il fait entre "domaine d'emploi" et "niveau de langue". À son avis, il existe une certaine différence entre ces deux notions, la situation n'étant pas tout à fait la même chose que le domaine d'emploi.

M. QUEMADA répond qu'il ne se sent pas compétent pour parler de "niveaux de langue". Quant au "domaine d'emploi", ce serait, d'après lui, le thème à l'intérieur duquel se retrouvent une infinité de "situations". Tel est le cas du thème "maladie", qui engendre une multitude de situations, par exemple:

- le médecin qui parle avec un autre médecin;

- le médecin qui parle avec un malade;

- le malade qui parle au médecin;

- les malades qui parlent entre eux dans les couloirs de l'hôpital;

- le malade qui parle avec des parents qui lui rendent visite, etc.

Le Président demande à intervenir sur la question des niveaux de langue. Il comprend M. QUEMADA qui s'avoue incapable de traiter de cette question, de même qu'il approuve M. DARBELNET de vouloir en discuter. Il estime, quant à lui, que cette donnée recouvre un aspect de la linguistique encore peu exploité. L'absence d'inventaires très poussés des marques du discours, qui permettent au terminologue ou au lexicologue d'identifier les différents claviers linguistiques que peut utiliser un individu, explique sans doute la difficulté d'identifier avec une certaine rigueur scientifique les différents niveaux de langue. La question concerne, en fait, les linguistes et, particulièrement, les stylisticiens; c'est à eux qu'il incombe de faire l'inventaire des textes qui, à leur avis, correspondent à chacun des niveaux.

Enfin, M. CORBEIL suggère de procéder par la socio-linguistique qui pourra fournir des renseignements tant sur le plan strictement linguistique que sur le plan social, puisque la marque sera surtout donnée par l'emploi du mot dans les différents groupes qui constituent la société et les différentes situations où l'individu se retrouve.

6° La nécessité d'organiser des systèmes "ouverts" pour le traitement du matériel linguistique. Le Président met ensuite les participants en garde contre le danger d'organiser un trop grand nombre de systèmes "fermés" pour le traitement du matériel linguistique.

Il lui est apparu clairement, en effet, au cours des discussions, que les objectifs très différents des banques représentées au Colloque risquaient d'entraîner la mise sur pied de systèmes également très différents. Autrement dit, la grande tentation serait de se cristalliser dans un certain nombre d'opinions

et dans une certaine conception des machines nécessaires au traitement du matériel linguistique. Or, il importe surtout de considérer que le traitement automatique marque les débuts d'une nouvelle manière de manipuler ce matériel et que l'avenir pourrait avoir des exigences toutes autres.

C'est pourquoi, le Président se préoccupe de savoir si les participants ne devraient pas avoir une certaine "préoccupation" de l'avenir des systèmes qu'ils sont péniblement en train de mettre en marche. En conclusion, et étant donné que ces systèmes sont appelés à évoluer constamment, il estime qu'il y aurait lieu de prévoir éventuellement des systèmes "ouverts".

7° La rentabilité du traitement et le coût du service. Le Président, en réponse à une remarque de M. BILODEAU sur la rentabilité et le coût du traitement automatique du matériel linguistique, fait observer qu'un nombre suffisant d'éléments se sont dégagés de la discussion, pour rassurer les intéressés sur la rentabilité à la fois intellectuelle et économique du système. En effet, l'utilisateur est assuré d'obtenir une entrée en français ou en anglais, avec sortie en français, un contexte ou une définition selon le type de problème, ainsi qu'un bon nombre d'indices qui l'engageront à utiliser, avec un certain degré de certitude, l'information qui lui sera proposée.

Quant au coût du service, il est incontestable qu'il diminuera rapidement dès que les intéressés auront commencé à utiliser le support. Il y a toujours, au départ, une sorte d'inertie de masse qui coûte cher, mais une fois cette inertie vaincue, les frais d'exploitation et, partant, le coût pour l'utilisateur diminuent graduellement.

Enfin, le Président rappelle l'idée de M.QUEMADA qui proposait plus tôt d'extraire toute une gamme de mots à l'intérieur des centaines de définitions engrangées dans l'ordinateur. Le mot défini étant toujours défini par d'autres mots, il va de soi que ce procédé va permettre un jour de composer des aires sémantiques extrêmement puissantes.

8° Le problème des cases vides ou des rallonges. A la suite de la dernière remarque de M. CORBEIL, M. QUEMADA demande à ajouter quelques mots. En suggérant d'engranger le plus de matériau possible, dit-il, son intention était simplement de proposer aux organismes de terminologie existants de présenter à l'ordinateur les documents tels qu'ils les préparent actuellement, c'est-à-dire avec aussi peu de données, mais de les présenter en laissant des

cases vides. À son avis, ceci n'occasionnera aucun frais supplémentaire, alors que, si on ne prévoit pas ces cases maintenant, il pourrait se révéler extrêmement compliqué et coûteux de le faire par la suite.

M. VINAY fait observer que la recommandation de M. QUEMADA rejoint celle de son atelier qui suggérait, au cours de la matinée, la formation d'une commission à qui incomberait précisément la responsabilité d'établir le nombre et la liste de ces cases. Il insiste également sur le fait que cette décision doit être prise immédiatement et qu'il serait inopportun de la remettre à plus tard. Il signale enfin que l'idée de prévoir des cases vides n'est pas nouvelle, puisqu'il en avait déjà été question à la réunion de STANLEY HOUSE.

M. GOETSCHALCKX demande à être rassuré sur le coût des cases vides; il n'est pas très sûr, en effet, qu'elles ne coûtent rien, comme l'a laissé entendre M. QUEMADA. Il est plutôt d'avis qu'elles coûtent même assez cher et qu'il faudrait peut-être leur préférer le système des rallonges.

Sollicité de donner son opinion sur la question, M. GRÉGOIRE, informaticien à l'Université de Montréal, confirme le fait que, au point de vue de l'exploitation, une case vide coûte aussi cher qu'une case pleine. C'est pourquoi son Département accepte avec beaucoup de réserves le principe des "cases vides". L'idée de mettre le plus de matériau possible dans l'ordinateur, quitte à ne l'exploiter que plus tard, est sans doute intéressante en soi. Cependant, et même s'il semble économique de se garder des portes ouvertes, M. GRÉGOIRE ne croit pas rentable d'engranger de l'information sans savoir à quoi elle servira, étant donné les frais d'exploitation et de stockage de cette information.

9° Les but et la clientèle de la banque de l'OLF.

Interrogé par M. POTVIN de l'ALCAN, sur les buts et la clientèle de la banque de l'OLF, M. CORBEIL précise que l'Office est engagé dans un programme comportant cinq objectifs bien définis, programme que M. FORTIN a d'ailleurs présenté aux participants au cours de son exposé. En vertu de ce programme, l'Office est amené à mettre sur fiches une quantité considérable de données terminologiques, dans tous les domaines.

Quant à la clientèle de l'Office, elle est très diversifiée. Qu'il s'agisse du publicitaire qui s'interroge sur la manière de nommer une pièce de vêtement, par exemple, ou de l'industriel qui fait des travaux dans un domaine quelconque et qui a besoin d'une terminologie appropriée, ou encore du traducteur ou

du rédacteur aux prises avec un texte technique, l'Office doit être en mesure de lui fournir une réponse adéquate dans un laps de temps raisonnable.

Plusieurs personnes interviennent encore dans la discussion. Mlle BÉLANGER, ayant posé le principe d'une collaboration entre les entreprises canadiennes et l'Office, demande dans quelle mesure et de quelle façon l'Office envisage une telle collaboration. Le Président signale qu'il existe déjà certaines formes de collaboration et suggère que cette question fasse l'objet de la prochaine réunion plénière, qui doit avoir lieu dans la soirée, et pour laquelle il n'a pas été prévu d'ordre du jour. Afin de donner suite à la recommandation de l'atelier de M. VINAY, l'Assemblée pourrait, en outre, consacrer une partie de cette séance de travail à la formation et à la mise en marche de ce qu'il appelle un "embryon de maffia de la documentation terminologique".

L'Assemblée s'étant déclarée d'accord sur le programme de la soirée, le Président remercie les participants de leur contribution aux débats et décide de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Lundi 2 octobre

TROISIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 30, sous la présidence de M. CORBEIL.

De la discussion générale qui s'engage, vont se dégager les conclusions suivantes:

1° la nécessité d'organiser, au niveau de la francophonie, un centre international de documentation terminologique;

2° la mise sur pied d'un Comité visant à assurer la compatibilité du contenu des fiches, afin d'en permettre l'échange entre les différents centres de terminologie.

Le Président rappelle le thème qui s'est dégagé des deux séances de travail précédentes, soit la nécessité de tenir compte, dans l'élaboration de la fiche terminologique, à la fois des utilisateurs ou de la clientèle de la banque en général, et de ses besoins.

M. MARÉCHAL fait observer que cette question en amène une autre tout aussi importante, à son avis. Cette question, qui a été soulevée en fin d'après-midi, ne semble pas cependant entrer dans les préoccupations actuelles des participants. Il s'agit, en fait, de la création d'un centre d'information terminologique chargé de rassembler et de diffuser l'ensemble de l'information terminologique existante. M. MARÉCHAL suggère de confier cette tâche soit à l'OLF, en collaboration avec les autres centres de terminologie intéressés, soit à un comité dont les membres seraient choisis parmi les participants.

Le Président confirme qu'il a volontairement écarté la question parce qu'il craint que la mise sur pied d'un tel organisme ne crée de sérieuses difficultés. De plus, et pour ce qui est du Québec, cette question est déjà à l'étude. Elle concerne, en fait, les trois organismes suivants:

1° l'Office, d'abord, à titre de premier utilisateur;

2° INFORMATECH, centre de documentation technique, installé à Montréal, qui possède son propre réseau de correspondants en France; et enfin

3° le Complexe scientifique installé à Sainte-Foy, qui s'occupe, lui aussi, de documentation technique.

À la suite de certaines interventions à ce sujet, le Président informe ensuite l'Assemblée que l'Office n'a pas procédé jusqu'à maintenant au recensement terminologique qu'elle semble souhaiter, c'est-à-dire à un inventaire complet des travaux de terminologie disponibles ou en cours au Québec. Quant à lui, sa préoccupation fondamentale, en organisant le Colloque, était d'amorcer, d'une manière très réaliste, un grand effort international de mise en commun des énergies disponibles et de créer ainsi, à l'échelle de la francophonie, un réseau très serré de communications. Il ajoute que, depuis un an, l'Office a lui-même établi son propre réseau avec d'importants organismes français.

Il s'agit donc d'essayer d'abord de donner une base scientifique minimum aux travaux de terminologie afin d'en faciliter les échanges et, dans une seconde étape, de définir la manière de mettre ces travaux en commun. Le Président reconnaît que, pour ce faire, il faudra avoir recours aux services d'un organisme, mais il insiste sur le fait que, quel que soit cet organisme, il faudra pouvoir compter sur la bonne volonté des "individus" qui seront appelés à le mettre sur pied. Il se méfie, en effet, des organismes qui fonctionnent sans le support d'intéressés.

Le Président demande ensuite à M. PLOTON, attaché au CILF, comment, en dépit des difficultés administratives auxquelles il doit faire face, le Conseil international de la langue française réussit à jouer le rôle de coordinateur que ses membres attendent de lui, au plan de l'épanouissement de la langue française internationale.

Ce rôle, répond M. PLOTON, le Conseil réussit effectivement à le jouer à cause justement de son statut international; mais il nécessite néanmoins l'entière collaboration de tous les intéressés. Si, comme le faisait remarquer le Président, il n'y avait pas cette volonté de la part des individus, l'entreprise serait vouée à l'échec, avoue M. PLOTON.

Afin de favoriser la communication dont vient de parler le Président, M. GAMACHE suggère de revenir à la suggestion,faite au cours de la matinée, de convenir d'un protocole de la fiche et d'un format de communication des données terminologiques pour le traitement informatique.

M. PHANEUF, pour sa part, ne croit pas que le problème de la fiche soit fondamental. Il s'inquiète plutôt de savoir comment les entreprises vont pouvoir trouver des terminologues ou des spécialistes qui pourront ordonner les données terminologiques de façon qu'elles soient utilisables. Cette inquiétude est partagée par quelques autres représentants de l'entreprise. Enfin, étant donné les problèmes de terminologie particuliers au Québec, il estime qu'il devrait y avoir un partage des fonctions entre le Québec et la France.

À la suite de certaines observations tendant à limiter le problème au Québec, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il s'agit avant tout de mettre en place une sorte de centre international de documentation. Le problème se situe, en fait, au niveau de la francophonie.

Ce principe étant admis, M. GAMACHE suggère de passer à la seconde étape, soit la forme à donner à ces données terminologiques afin d'en permettre la transmission. La meilleure solution, selon lui, serait peut-être de les présenter sous forme de dossiers "ordinolingues", qui seraient confiés à une sorte de fichier central, disponible pour tous les intéressés.

Le Président se dit plus ou moins en faveur de cette suggestion. À vrai dire, elle l'effraie quelque peu, si l'on songe aux sommes considérables et au capital humain que nécessiterait une telle entreprise.

M. GAMACHE reconnaît que la solution au problème repose d'abord et avant tout dans la présentation de la fiche elle-même et il convient de la nécessité de s'entendre sur un protocole de fiche. C'est là, la solution à laquelle en est arrivée la Bibliothèque du Congrès américain, il y a une dizaine d'années, lorsqu'elle a proposé à ses correspondants d'adopter le même format de fiche.

M. DUBUC estime cette proposition particulièrement intéressante et de plus, fort heureuse,puisqu'elle permettra d'en arriver au mode de collaboration avec les entreprises, dont il a été question en fin d'après-midi. En réalité, chaque entreprise devrait pouvoir faire parvenir à la banque de terminologie le résultat des travaux de terminologie particuliers à son secteur. En retour, la banque mettrait

à sa disposition ses propres travaux et ceux des autres entreprises. Un tel mode de collaboration ne pourra s'établir, cependant, qu'à condition de convenir d'un protocole garantissant à l'information un seuil minimal de validité.

M. VINAY se réjouit également de cette proposition. Il a cru distinguer, en effet, au cours du débat, trois tendances bien définies. Il y a d'abord un problème de bibliographie, puis un problème de réunion du matériau,et par conséquent de sa diffusion, et, enfin, un problème de présentation ou de protocole de fiche. C'est ce dernier problème qui l'intéresse tout particulièrement, d'autant plus qu'il y travaille lui-même en ce moment. Il ajoute, enfin, que c'est à son avis le seul moyen d'éviter le double emploi, et surtout de permettre cet échange que souhaitent tous les participants, que de s'entendre sur le protocole de la fiche.

Le Président suggère alors qu'un groupe de quatre ou cinq spécialistes, choisis parmi les participants, se réunissent pour tenter d'en arriver à une sorte de proposition des données minimums de la fiche de terminologie. Si l'Assemblée était d'accord pour se priver des services de quelques-uns de ses membres, dit-il, ce groupe pourrait former, pour ainsi dire, un sixième atelier qui se réunirait en marge de l'horaire prévu et qui aurait pour objectif très précis de formuler une proposition détaillée et réfléchie à partir des idées énoncées au cours du débat.

L'Assemblée, après avoir approuvé la proposition du Président, procède au choix des membres du Comité et nomme les participants suivants:

MM.	VINAY	Président
	BACHRACH	Banque de Luxembourg
	DUBUC	Banque de terminologie de Montréal
	FORTIN	Office de la langue française
	GOETSCHALCKX	Banque de Luxembourg
	LAGRENADE	Représentant l'entreprise
	RICHARD	AFNOR

Étant donné l'heure tardive, le Président suggère de remettre au lendemain les autres questions que l'Assemblée souhaiterait poser et décide de lever la séance.

La séance est levée à 22 h.

Mardi 3 octobre

PREMIÈRE SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. CORBEIL.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle sera appelée à examiner les deux façons de délimiter le contenu sémantique de l'entrée lexicale, soit la définition et le contexte, et à se prononcer sur la meilleure de ces deux solutions. Il invite ensuite M. GUILBERT à présenter son exposé.

I. EXPOSÉ LIMINAIRE

Exposé de M. Louis GUILBERT
Professeur, Co-Directeur du Grand Larousse
de la langue française

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Ma tâche est déjà facilitée puisque la discussion a été amplement amorcée hier. Il est apparu que le problème central, en définitive, était celui du rapport entre l'unité de terminologie et l'unité de discours.

L'unité de terminologie peut se décrire d'une certaine manière; l'unité de discours se décrit d'une autre manière. Le point est donc de savoir si l'unité terminologique doit être considérée uniquement comme unité terminologique, ou si, nécessairement, elle n'est pas aussi une unité de discours. Ceci nous amène évidemment à envisager le contenu sémantique de l'unité de terminologie.

Je partirai d'une définition empruntée à Wittgenstein dans les Philosophical Investigations, dans laquelle il établit une opposition entre le "mot" et le "nom" pour définir ce qu'est le "sens":

> "Pour un grand nombre de classes de cas où l'on utilise le mot "sens", mais pas pour toutes, ce mot s'explique de la manière suivante: le sens d'un mot est son emploi dans le langage et le sens d'un nom s'explique souvent en montrant ce qui porte le nom."

Il y a donc, là, posé le problème du sémantisme par la référence ou, à l'inverse, le problème du sémantisme par la phrase du locuteur.

En ce qui concerne l'unité terminologique, nous avons deux questions à poser:

I. Quel est son contenu sémantique?

II. Comment décrire ce contenu sémantique?

I. Le contenu sémantique de l'unité terminologique. L'unité terminologique, à mon avis, se présente sous deux aspects. Elle se présente d'abord sous un aspect référentiel, c'est-à-dire qu'elle sert en premier lieu à désigner un objet, à faire référence à un élément de la réalité, et c'est cette référence qui constitue essentiellement son sens. Par conséquent:

1º Dans la définition de l'unité terminologique, on pourrait dire que le sens ne se situe pas au niveau de la phrase et du locuteur, mais simplement au niveau de la chose désignée. La structure sémantique de cette unité réside donc dans la structure des choses les unes par rapport aux autres - l'élément linguistique ayant simplement pour fonction de désigner la chose - et elle sert d'instrument pour énumérer les différentes choses d'un ensemble et pour les classer. Il s'ensuit donc que, par définition, l'unité terminologique doit être, pour employer une expression néologique, "monoréférentielle": elle ne doit désigner qu'une chose à la fois.

Si l'unité terminologique ne doit désigner qu'une chose à la fois, il faut nécessairement la définir dans le domaine de référence auquel elle appartient, c'est-à-dire dans une spécialité. Il s'ensuit, par ailleurs, que si elle appartient essentiellement à une spécialité, elle ne peut se définir que dans la totalité des termes de cette spécialité, puisqu'elle a pour fonction de se référer à un ensemble dont tous les éléments sont unis en vertu de cette spécialité.

2° La description du vocabulaire de l'ensemble des termes doit donc tendre à être exhaustif. Si l'on admet que l'exhaustivité est impossible à réaliser sur le plan du fonctionnement de l'unité en tant qu'unité de langage dans le discours, à cause de la multiplicité des implications de sens qui apparaissent, par contre, dans une spécialité, quand il s'agit de faire le tour de l'ensemble des choses désignées, on peut y parvenir. Par conséquent, il faut dire que le sens d'une unité dans le domaine d'une spécialité doit se définir par rapport à l'ensemble des termes qui appartiennent à cette spécialité.

3° Par ailleurs, le mot terminologique ne comporte pas de valeur quantitative. Si la quantité, la fréquence de l'unité de discours fait partie de son sens, lui donne un poids particulier, quand il s'agit de l'unité terminologique comme élément d'un ensemble de choses à désigner, chaque unité est également nécessaire; qu'elle soit employée dix fois ou une seule fois, il faut nécessairement qu'elle intervienne pour faire la description de cette réalité.

4° L'unité terminologique n'a pas de valeur esthétique en soi. Les considérations esthétiques de langue, ou stylistiques, ne doivent donc pas intervenir, puisque l'unité terminologique a simplement pour fonction de dénommer les choses et, par conséquent, elle prend une valeur uniquement référentielle, indépendamment des critères esthétiques, psychologiques et même nationaux. Nous touchons là un point important, à mon avis: l'unité terminologique tend à être un signe pur. Ceci explique d'ailleurs pourquoi, dans le domaine des activité techniques et scientifiques, les techniciens et les savants sont à la recherche, au-delà même des différences de langues, d'une unité qui puisse servir à tout le monde.

5° Enfin, l'unité terminologique sera facilement néologique. À partir du moment où une chose est créée, il faut évidemment un mot pour la désigner et comme ce mot doit la désigner très spécifiquement, la méthode choisie sera le plus fréquemment la création d'un mot, plutôt que le recours à un mot déjà existant, étant donné le risque de polysémie.

Quelles sont alors les conséquences du point de vue de la description du "mot terminologique" sur la base référentielle?

1° D'abord, dans le choix des unités. On ne les recensera pas en fonction de leur structure morphologique ou de leur valeur esthétique, ni en fonction des critères de fréquence. Le seul critère à retenir, en définitive, c'est l'existence de la chose ou d'un acte de fabrication quelconque. On ne peut pas écarter, en toute logique, les termes étrangers, s'ils font partie de l'activité normale de désignation des choses.

Il s'agit de retenir uniquement les termes de dénomination. Par conséquent, les mots outils, les mots grammaticaux - et j'entends par là non seulement les mots prépositions, les mots conjonctions, ou les mots servant à souder les éléments de la phrase, mais même les mots pleins lexicaux dont la fonction n'est pas de dénommer, mais d'être des sortes de pronominaux, de rappeler des mots déjà employés, disons des sortes de "mots substituts" - tous ces mots enfin ne devraient pas figurer dans un lexique terminologique. Ne devraient pas figurer, non plus, les éléments linguistiques dont la fonction est d'entrer dans des combinaisons plus complètes, tels les éléments de composition, les éléments préfixaux, etc.

2° Du point de vue de la forme des unités. Étant donné que la forme signifiante retenue a seulement une valeur référentielle, c'est-à-dire qu'elle sert à mettre une étiquette sur la chose ou le concept à désigner, la classe syntaxique qui commande la construction du mot dans la phrase n'a, par conséquent, pas d'importance. C'est pourquoi, dans les lexiques ou dans les glossaires techniques traditionnels, on indique simplement la forme signifiante, que l'on fait suivre d'une définition ou d'une description, sans jamais y ajouter la mention de la classe syntaxique, telle que verbe transitif, verbe intransitif, ou même les catégories les plus générales comme substantif ou même adjectif.

3° Du point de vue de la classification de l'unité terminologique. L'unité terminologique, comme on l'a déjà souligné, peut avoir un aspect complexe; ce peut être, par exemple, une locution, ou un élément de phrase. Chaque détermination qui intervient alors par rapport à un élément de base est destinée à établir une classification. Prenons comme exemple le mot "verre": on distinguera le verre à glace, le verre à vitre, le verre à bouteille, soit autant de déterminations qui sont considérées, non pas dans leur fonction syntaxique de déterminant dans l'analyse linguistique, mais uniquement dans leur fonction de classification.

Alors que, dans un lexique ordinaire, on trouve la même forme signifiante avec différentes valeurs sémantiques, on ne devrait jamais trouver d'homonymes dans un lexique ou un vocabulaire spécialisé.

Il ne doit pas davantage s'y trouver de synonymes, si on s'en tient à une définition stricte de l'unité de terminologie. En principe, on ne peut pas désigner la même chose par plusieurs noms, comme on le fait par exemple pour l'unité sémantique de discours. Il se produit, en vérité, des situations où co-existent des termes différents pour une même chose, parce qu'on a désigné d'abord un objet par un mot et qu'ensuite on en est arrivé à le désigner par un autre; mais, en réalité, cette synonymie n'est que transitoire, elle ne peut pas s'installer d'une manière définitive si le vocabulaire terminologique se construit correctement. Si dans l'unité de discours la juxtaposition de différents synonymes est une règle du langage, en matière de terminologie, il ne devrait pas y avoir, à mon avis, de synonymie permanente.

II. La description du contenu sémantique de l'unité terminologique. En ce qui concerne la description sémantique de l'unité de terminologie, la perspective référentielle conduit à négliger tout ce qui, dans le terme, lui donne un statut de mot linguistique.

Alors que la valeur fonctionnelle de l'unité de discours dans le discours, ou dans la construction de la phrase, oblige le linguiste à illustrer le mot, la valeur du mot, le contenu sémantique du mot par une phrase de discours, il n'en est pas de même du point de vue de l'unité référentielle. C'est pourquoi, dans les glossaires ou dictionnaires techniques traditionnels, il est très peu fréquent de trouver des phrases qui illustrent le fonctionnement du mot dans le langage. Si la définition est nécessaire, la phrase qui illustre le mot ne l'est pas.

Néanmoins, il y a une autre sorte d'illustration qui intervient très fréquemment; c'est la représentation de la chose: le schéma, la photo, enfin une sorte de substitut de la phrase utilisé comme exemple d'emploi.

En définitive, l'unité terminologique constitue une référence à un discours tenu sur la chose et non pas sur le mot. C'est ce qui explique la présentation absolument différente d'un article de dictionnaire de caractère encyclopédique et d'un article de dictionnaire de caractère linguistique.

Quand il s'agit d'illustrer le contenu d'une unité terminologique, on a recours à une description du fonctionnement de l'objet, de ses parties constituantes, au moyen de termes ordinaires ou de phrases ordinaires, puisqu'il n'y a pas d'autres moyens de le faire. Au contraire, lorsqu'il s'agit de la description du fonctionnement du mot, il y a une technique spéciale de discours, la technique du discours lexicographique, liée à des formes traditionnelles. En effet, dans ce dernier cas, ce dont on parle ce n'est pas la chose qui est représentée, mais le mot lui-même et, pour le définir, on est amené à opérer selon un certain discours et essentiellement d'abord par l'apposition, en face de ce mot, d'une sorte de synonyme. On critique beaucoup les dictionnaires qui font leurs définitions simplement par synonymes; mais, en fait, même s'il s'agit d'un développement qui contient les différents traits sémantiques caractéristiques du sens d'un mot, ce développement s'accroche nécessairement à une base de départ qui, elle, est un mot synonyme par son contenu.

Il en est tout autrement en ce qui concerne la description de l'unité terminologique. Il s'agit en effet dans ce cas d'une véritable description qui consiste à essayer de rendre compte, par le langage, du caractère de l'objet et de sa présentation, ce qui ne peut se faire que par la technique de la description.

Il y a donc deux manières de définir:

1° la définition par le discours tenu l'objet;

2° la définition par ce qu'on appelle, selon une terminologie récente, le discours métalinguistique, c'est-à-dire par ce qui n'est pas directement dans le langage, mais "à propos" du langage ou du mot.

Prenons, comme exemple de discours encyclopédique, le mot "aluminium", que j'emprunte au Grand Larousse encyclopédique.

a) Description de caractère linguistique. À l'entrée du mot "aluminium", nous trouvons d'abord une définition de caractère linguistique extrêmement vague:

> "nom masculin" (avec, entre parenthèses, la prononciation - élément important à partir du moment où l'on considère l'unité en discours, car il est évident qu'on doit la considérer alors non seulement dans le discours écrit, mais également dans le discours oral et, par conséquent, il faut rendre compte de sa prononciation).

Ensuite, vient la définition suivante:

> "métal blanc, léger, le plus employé après le fer".

Nous avons là, la description du mot "aluminium" en tant qu'unité linguistique; on ne retient que les caractères qui sont les plus généraux et qui sont, d'ailleurs, ceux qui interviennent dans la communication entre les différentes personnes.

b) Description de caractère encyclopédique. Par contre, lorsqu'il s'agit du discours encyclopédique, nous nous trouvons en face d'un article extrêmement développé, qui s'articule, et j'en veux pour exemple simplement les sous-titres, ainsi:

> "chimie: définition du corps, numéro atomique 13, masse atomique Al - 26,97, etc.".

Puis viennent les caractéristiques qui définissent le corps chimique "aluminium":

"blanc, brillant; densité, 2,7; fusion 660° C; résistibilité 2,063, etc."

Viennent ensuite les composés de l'aluminium, puis les caractères des sels d'aluminium, la métallurgie, la production, les alliages, les utilisations de l'aluminium.

On a donc défini, de cette façon, le métal aluminium du point de vue encyclopédique, ou référentiel, comme je l'ai expliqué précédemment, c'est-à-dire du point de vue de la chose elle-même et de son utilité.

Mais alors se pose une question qui a précisément des implications au niveau de la définition et à laquelle nous reviendrons après les observations suivantes.

Pour établir cette description de caractère encyclopédique ou référentiel, il a fallu faire intervenir un certain nombre de termes désignant des choses ou des actes qui se rapportent au métal aluminium. Nous avons vu, par exemple, qu'on a été forcé d'utiliser des termes de chimie: numéro atomique, masse atomique, densité, etc., de même que des termes relevant de la métallurgie. En outre, si l'on passe au schéma de description de la fabrication de l'aluminium, nous verrons apparaître les termes "bauxite", "stockage", "broyeur", "autoclave", "séparateur","réfrigérant", "dilueur", "décanteur", "filtre-presse", "décomposeur", "filtre rotatif", "four tournant", "refroidisseur", etc. Or, tous ces termes sont nécessaires dans la description du terme "aluminium" et l'on est forcé d'y avoir recours pour voir comment on utilise ce métal. La définition du terme "aluminium", du point de vue référentiel, implique effectivement tous ces termes; il y a donc une espèce de réseau de termes qui sont indispensables pour rendre compte de ce qu'est exactement le processus de fabrication de l'aluminium.

Doit-on alors soutenir que, du point de vue terminologique, une fiche ayant comme entrée lexicale le terme "aluminium" doit faire référence à l'ensemble de ces termes qui désignent des processus de fabrication? Les termes qui apparaissent dans la description référentielle ou encyclopédique, pour employer un terme plus traditionnel, font-ils partie du réseau sémantique référentiel de l'aluminium?

Tels sont les problèmes qui se posent lorsqu'on envisage l'unité terminologique sous son aspect référentiel.

Le deuxième volet du problème est le suivant: l'unité terminologique peut-elle être décrite uniquement du point de vue référentiel? Autrement dit, l'unité terminologique est-elle simplement une unité documentaire?

La réponse à cette question est évidente.

1° L'unité terminologique, terme de langage. Le fait même du recours à l'instrument qu'est une unité de langage, pour se référer à une chose, implique le fonctionnement de ce terme en tant que terme de langage. Même si on se situe dans un discours particulier, qui est celui des scientifiques et des techniciens, le terme ne fonctionne pas comme terme documentaire seulement, mais il est nécessairement un terme de langage. D'abord parce que la fonction de dénomination en elle-même n'est pas une fonction documentaire, mais une fonction linguistique.

L'unité terminologique a la même fonction que n'importe quel signe du langage, parce qu'elle obéit, en particulier, aux règles phonologiques du système. Elle est composée, par exemple, d'un certain nombre de syllabes qui la forment en tant qu'unité prononçable; c'est la règle qui s'applique à n'importe quel mot du langage. Elle n'est pas, il va sans dire, un signe algébrique, bien que le rêve des logiciens, pour en arriver à un instrument parfait du langage, soit de la réduire pratiquement à l'état de signe pur, de signe algébrique, de manière à ce qu'il n'y ait aucune interférence. Dans un sens, l'unité terminologique répond un peu à une certaine aspiration de ce genre, mais elle ne peut jamais y parvenir, parce qu'elle est un mot du langage.

2° L'unité terminologique, base de dérivation. L'unité terminologique est insérée dans un réseau sémantique et syntaxique car, si peu nombreux qu'ils soient, il peut exister quand même, comme je l'ai déjà indiqué, des synonymes de caractère référentiel. D'autre part, et c'est là l'aspect le plus important, l'unité terminologique, comme base de dérivation, fonctionne comme n'importe quel mot du lexique. Il y a donc, à partir de cette unité, ou parfois d'une partie de cette unité, des mots nouveaux qui sont construits. Pratiquement, un mot se prête toujours à une certaine dérivation, soit sous forme de suffixation, de préfixation ou de composition.

Il est sûr que, pour répondre aux nécessités de diversification de l'expérience et aux différentes situations qui interviennent dans l'usage de la chose, les terminologues sont amenés à procéder à des créations à partir de l'unité de terminologie. C'est d'ailleurs une de leurs préoccupations que de retenir, lorsqu'ils créent des mots, des termes susceptibles de se prêter à la formation de séries qui puissent devenir un outil linguistique extrêmement utile pour

l'expression de différentes situations et la formation de phrases. Le mot "verre", par exemple, implique dans sa série: "verrière", "verrier", "verré" (l'adjectif), etc. Il est donc indispensable que l'unité terminologique fonctionne de cette manière, tout comme n'importe quelle unité linguistique.

Lorsqu'elle a la forme d'une unité plus simple, l'unité terminologique entre aussi dans la composition d'unités plus larges, d'unités composées, qu'il s'agisse d'unités composées traditionnelles ou d'unités que l'on peut appeler "éléments de phrase" ou encore d' "unités syntagmatiques", pour employer un terme de notre jargon linguistique.

3° L'unité terminologique, élément du discours.

D'autre part, et c'est là un aspect plus important encore, l'unité de terminologie entre dans un certain type de discours. Il est indéniable que les techniciens, les savants, l'entreprise par rapport à ses cadres, en intégrant leur propre terminologie dans des phrases, produisent un certain discours.

Alors, se pose le problème suivant, auquel M. QUEMADA a d'ailleurs fait allusion hier: cet ensemble de mots qui vient entourer l'unité terminologique ne fait-il pas, par conséquent, partie de la définition de l'unité terminologique? Autrement dit, il ne s'agit plus de considérer l'unité terminologique en elle-même, à elle seule, mais comme faisant partie d'un ensemble de termes, chaque unité comportant en fait un certain nombre de termes qu'il faudra nécessairement utiliser pour en parler.

Il y a, en effet, un certain nombre de termes qui apparaissent dans un certain type de discours. Ces termes, qui ne sont pas d'ordre référentiel, mais qui peuvent être des termes d'un contenu sémantique beaucoup plus général, ne doivent-ils pas entrer dans la description de l'unité terminologique? Je pense, ici, à la tentative très intéressante qui a été faite dans ce domaine par monsieur Jean-Luc DESCAMPS, assistant de recherches à l'ENF de Saint-Cloud, qui a entrepris la publication, dans le cadre du CREDIF, d'un dictionnaire de géologie dont les termes ne sont pas définis par une définition traditionnelle, mais en fonction de leur entourage de phrases. Il s'agit, en fait, d'un dictionnaire dit "contextuel"; le contexte n'est pas pris au sens traditionnel "d'ensemble de phrases", mais plutôt comme un "ensemble de mots" qui interviennent dans le discours, au sujet de l'objet dont il est question.

Le problème est donc de savoir justement s'il y a lieu de se contenter de faire un corpus de phrases isolées, comme cela se fait par exemple à la Banque de Luxembourg, ou si l'on doit faire un corpus de termes relevés dans un type de discours et pouvant intervenir dans différentes combinaisons à partir d'une unité terminologique donnée.

4° L'unité terminologique, unité polysémique.
Étant donné la faible proportion du capital de signes linguistiques par rapport à l'immensité du nombre des choses à désigner, l'unité terminologique est fatalement polysémique. Même si les terminologues veulent en faire un terme monoréférentiel et si, d'une manière générale, on cherche à créer des mots nouveaux pour éviter la polysémie, l'unité terminologique, on le voit bien dans les dictionnaires, appartient souvent à plusieurs domaines à la fois et, par conséquent, fonctionne comme un signe linguistique ordinaire.

5° L'unité terminologique, unité linguistique.
Un dernier aspect, qui en fait nécessairement une unité linguistique, et non pas simplement une unité référentielle, c'est qu'elle appartient à un certain code ou système de langue. En dépit de l'ambition ou du rêve des terminologues d'avoir une seule unité pour désigner la même chose à travers les différences de langues, il y a toujours insertion de cette unité dans le système linguistique propre à chaque langue, d'où la nécessité d'adaptation ou de transposition d'une langue à une autre, même si ces adaptation ou ces transpositions doivent paraître superficielles.

Enfin, ce que j'ai voulu montrer essentiellement, quoique peut-être un peu théoriquement, c'est que:

> l'unité terminologique, malgré sa destination particulière, est en définitive une unité linguistique, et sa description doit faire la place aux règles de la description linguistique de fonctionnement de n'importe quelle unité du langage.

Par conséquent, du point de vue du contexte et de la définition, les problèmes qui sont posés, et que je soumets à la discussion générale, sont les suivants:

> 1° Est-ce que, en ce qui concerne l'aspect référentiel de l'unité terminologique, une fiche terminologique ne doit pas comporter aussi une espèce de réseau de termes entourant le terme pilote de la fiche, du point de vue de sa situation dans l'ensemble de l'activité réelle auquelle elle appartient?
>
> 2° Est-ce que la fiche terminologique peut se passer de schéma?

3° En tant que mot linguistique:

a) Faut-il définir l'unité terminologique par un contexte?

b) S'agira-t-il alors d'un contexte de phrases, comme on l'entend habituellement, ou d'un contexte de mots qui apparaissent dans un certain type de discours tenu sur le mot?

Les réponses, évidemment, vont être différentes selon les utilisateurs. Ceux qui considèrent l'unité terminologique essentiellement comme une unité de discours, les traducteurs par exemple, verront essentiellement le contexte par des phrases de discours qui serviront à illustrer l'unité terminologique. Mais peut-être aussi que cet ensemble de termes que je signalais et qui, même non intégrés dans une phrase, viennent auréoler le terme pilote et constituer une sorte de lexique particulier à ce terme, pourrait bien faciliter leur travail.

Par contre, les terminologues, les techniciens proprement dit, sont évidemment moins intéressés dans la définition en tant qu'unité de langage. Ils n'y sont pas étrangers, bien sûr, mais leur préoccupation essentielle est quand même d'avoir une référence exacte à un contenu précis de la chose désignée. Il faut avant tout qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans la désignation. À ce moment-là, se pose le problème de l'aspect de la définition: définition sous forme de description ou définition selon la définition traditionelle des dictionnaires.

Voilà, à mon avis, les questions qui doivent se poser au sujet du thème de notre étude: contexte ou définition.

II. DISCUSSION EN ATELIERS

Le Président remercie M. GUILBERT de son exposé et demande aux participants de regagner leurs ateliers respectifs.

Il y aura réunion plénière à 11 h 30, aux fins de présentation des rapports des cinq équipes, suivie d'un débat général.

III. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 11 h 30 sous la présidence de M. CORBEIL qui invite les secrétaires d'ateliers à présenter leur rapport.

Ateliers nos 1 et 2

M. DE BESSÉ, rapporteur des ateliers 1 et 2, qu'il a été décidé de fusionner à la suite de la création du Comité chargé de proposer un protocole de fiche, signale que c'est surtout en fonction de l'utilisation et des objectifs de la banque de terminologie, que les membres de son équipe se sont préoccupés de savoir si, pour illustrer une entrée lexicale, il fallait s'en tenir à la définition ou au contexte.

Dans cette optique, il leur a semblé que la fiche idéale devait comprendre: une définition, un contexte et, éventuellement une illustration.

1° La définition, que propose l'équipe de M. DE BESSÉ, n'a rien à voir avec la définition encyclopédique traditionnelle, ni même du type Grand Larousse encyclopédique. Il s'agit plutôt d'une notice technique qui devrait fournir à l'utilisateur éventuel de la banque de terminologie, en principe le traducteur, le minimum de renseignements qui lui permettraient d'éviter toute erreur d'interprétation et de traduction.

2° Le contexte paraît également souhaitable aux membres de l'équipe de M. DE BESSÉ, son rôle étant essentiellement d'éliminer les possibilités d'erreurs du point de vue strictement linguistique. L'équipe propose deux types de contexte:

a) un contexte phraséologique assez étendu, comme par exemple celui de la Banque de Luxembourg;

b) un contexte du genre thésaurus, consistant à donner les termes ou associations privilégiées entourant une unité terminologique donnée.

3° L'illustration doit être essentiellement complémentaire, quoique certains des membres de l'équipe auraient souhaité lui donner un rôle plus important. Dans l'ensemble, les membres de l'atelier 1-2 ont reconnu que l'illustration ne peut pas et ne doit surtout pas remplacer la définition.

Atelier n° 3

M. PLOTON rapporte qu'il a paru nécessaire aux membres de son atelier de faire la distinction entre le terme scientifique et le terme technique.

1° Le terme scientifique est le terme appartenant à un système fermé. En conséquence, la définition n'est qu'une codification arbitraire du contenu de l'unité terminologique. Un terme mathématique, chimique, ou relevant de la classification des sciences audiovisuelles, peut se ranger dans cette catégorie.

2° Le terme technique exige, en revanche, qu'on le définisse par un contexte, mais il faut préciser que, dans ce cas particulier, il s'agit de la fiche d'entrée. La fiche d'entrée doit effectivement comporter des citations aussi nombreuses et aussi bien choisies que possible. La série des citations permettra, en outre, une compilation à partir de laquelle le terminologue établira la fiche de sortie qui, elle, contiendra non plus un contexte, mais un exemple. Cet exemple permettrait:

a) une synthèse des marques linguistiques fonctionnelles;

b) un inventaire (synthèse terminologique) d'un certain nombre de caractéristiques de base à partir des citations d'entrée.

Le Groupe s'est ensuite posé la question de savoir comment concevoir une définition. Il existe plusieurs sortes de définitions possibles; les membres de l'équipe de M. PLOTON en ont retenu deux:

1° La définition dite de mots qui est une explication grammaticale des caractéristiques d'un terme inclus dans un système linguistique

2° La définition de choses qui peut être:

a) idéalement, le rangement du terme au moyen d'un certain nombre de concepts classificateurs;

b) à un degré de finesse et de réussite moindre, "un objet qui sert" suivi d'une description.

Le Groupe s'est,en fait, arrêté sur la définition de choses comme étant la plus intéressante au point de vue de la terminologie. Elle peut se concevoir de trois façons:

1° Lexicographique, c'est la définition du dictionnaire. Le niveau de la langue est normalisé; la définition est logique, quasiment aristotélicienne, elle donne le genre prochain et la définition spécifique. C'est une définition relativement abstraite.

2° Encyclopédique, c'est l'accumulation systématique de tout le savoir concernant le terme ou l'objet en question. La définition différentielle en est une variante.

3° Terminologique? Est-il possible de créer une définition terminologique, qui doit localiser le terme? Ce peut être une définition du type AFNOR, mais le transcodage d'une langue A vers une langue B pose la question de savoir s'il y a superposition.

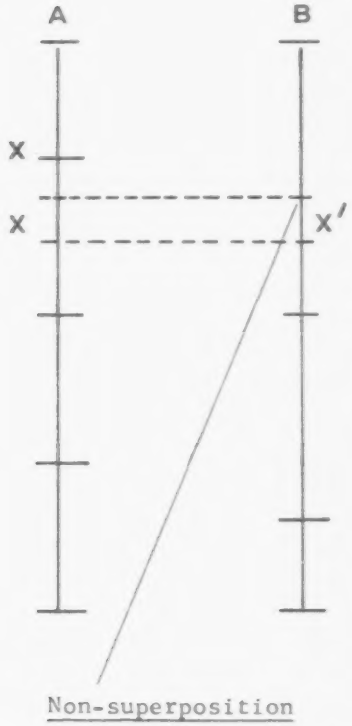

Non-superposition

On s'aperçoit qu'il n'y a pas concordance entre X et X' (phénomène contrastif).

C'est peut-être par le choix de marques tirées en fonction de l'approche différentiative que l'on pourra établir une définition terminologique utile aux traducteurs ou autres utilisateurs demandeurs d'équivalents.

Malheureusement, les membres de l'équipe de M. PLOTON n'ont pu, faute de temps, établir les critères de détection ou de fabrication de ces marques.

Atelier nº 4

Avant de présenter les recommandations de l'atelier 4, le rapporteur,M. DARBELNET, demande à M. GUILBERT de lui fournir quelques éclaircissements sur les deux voies qui, d'après son exposé, s'offrent au terminologue pour faire une définition: la voie du langage encyclopédique et celle du langage métalinguistique. Il précise que les membres de son équipe, tout en reconnaissant l'existence de ces deux pôles d'attraction, ne voient aucune différence marquée entre eux. Ils sont plutôt d'avis que le passage de l'un à l'autre se fait naturellement, par gradation. Ceci est-il conforme à la pensée de monsieur GUILBERT?

M. GUILBERT, après avoir fait observer qu'il fallait surtout s'entendre sur le sens de "métalinguistique", répond qu'il ne partage pas cet avis. Il signale qu'en langage métalinguistique, contrairement au langage encyclopédique, le lexicographe ne doit pas considérer le mot dans son fonctionnement dans la phrase. Pour parler du "mot", il doit précisément le considérer "en dehors" de la phrase, le transposer dans un autre type de discours, un discours "à propos du mot", c'est-à-dire un discours "métalinguistique" par rapport au terme qui fonctionne dans la phrase.

Si, d'une part, la définition encyclopédique fait appel à un langage très caractéristique, le lexicographe ayant généralement recours à des phrases ordinaires, telle que: "L'aluminium sert à construire des avions.", d'autre part, pour passer à la définition métalinguistique, il est forcé de rendre compte du mot par une certaine transposition. Le type de phrase varie alors: "L'aluminium, métal qui .....". Enfin, cette transposition, indispensable sur le plan du langage, permet de se référer à des catégories.

Cette dernière remarque de M. GUILBERT étant admise, M. DARBELNET expose ensuite les trois recommandations suivantes formulées par les membres de son atelier:

1º Définition et contexte. Il est apparu nécessaire aux membres de l'équipe de M. DARBELNET de conserver côte à côte, si possible, la définition et le contexte sous forme d'exemple.

2º Exemple fabriqué. Entre l'exemple citation et l'exemple fabriqué, le Groupe préfère l'exemple fabriqué, car, même si on peut lui reprocher de manquer d'objectivité, il estime qu'il est souvent très difficile et onéreux même, sur le plan du temps, de chercher la citation qui éclaire vraiment le mot. Il lui paraît donc plus simple de confier au technicien le soin de fabriquer lui-même un exemple,sous forme de phrase courte,mais claire.

3° Vocabulaire d'appui. Enfin, les membres de l'équipe de M. DARBELNET ne voient pas pourquoi, si la chose est matériellement possible, on ne prévoirait pas une case dite "case du vocabulaire d'appui", où seraient inscrits, comme dans un dictionnaire analogique, un certain nombre de termes choisis, non pas dans l'intention de "faire abondant", mais afin d'assurer des points d'appui au concept terminologique.

Atelier n° 5

M. CLÉMENT, rapporteur de l'atelier 5, fait d'abord observer au Président que, faute de temps, les membres de son groupe n'ont pu qu'examiner brièvement la question à l'étude et, partant, tirer des conclusions tout aussi brèves.

1° Définition ET contexte. Partant du principe que deux possibilités s'offrent actuellement au terminologue pour définir l'unité terminologique:

- la définition ET le contexte
- la définition OU le contexte

les membres de l'équipe proposent, comme solution idéale, la définition ET le contexte.

2° Définition de préférence à contexte. S'il y avait lieu, toutefois, d'éliminer l'un ou l'autre de ces deux éléments, l'équipe de M. CLÉMENT estime que la priorité devrait être accordée à la définition qui, à son avis, est toujours essentielle dans la rédaction d'une fiche. Pour les membres de l'équipe, le contexte seul ne pourrait suffire,quel que soit l'utilisateur de la fiche et quelle que soit même la qualité du contexte.

3° Schéma, illustration, croquis. Par ailleurs, la définition ne doit pas nécessairement être une définition "écrite". Elle peut tout aussi bien prendre la forme d'un schéma, d'une illustration ou d'un croquis.

4° Renvoi aux sources. Enfin, les membres de l'équipe de M. CLÉMENT suggèrent de remplacer le contexte par un renvoi aux sources, c'est-à-dire,qu'à défaut de contexte, l'utilisateur devrait pouvoir trouver un supplément d'information en consultant LA ou LES sources.

Discussion générale et conclusions

Le Président remercie les rapporteurs. Il note qu'en général, les membres des cinq ateliers sont tombés d'accord sur le fait que la fiche terminologique doit nécessairement comporter une définition. Mais quel genre de définition? Il ne voit pas, par exemple, l'intérêt que pourrait présenter une définition tirée du Dictionnaire Robert et préférerait lui substituer plutôt une illustration ou un schéma.

À la suite de cette remarque, l'Assemblée engage un long débat auquel prennent part plusieurs des participants.

L'un des participants s'inquiétant de savoir quels sont les critères qui vont permettre de décider du choix entre la définition et le schéma, M. GUILBERT fait observer que le schéma ne saurait remplacer la définition. Celle-ci est indispensable, à son avis, car si elle peut ne pas être d'une très grande utilité au terminologue ou au spécialiste, l'utilisateur, lui, en a sûrement besoin. Il arrive, en outre, qu'un terme technique soit employé dans un sens métaphorique. Dans ce cas, la définition est indispensable, car pour réussir à interpréter une métaphore, il faut de toute nécessité en connaître la base, c'est-à-dire le sens premier du terme.

À ce stade de la discussion, le Président juge à propos de rappeler les deux types de définition que signalait M. GUILBERT dans son exposé: la définition référentielle et la définition linguistique. Ces deux genres de définition, selon lui, font appel à des démarches totalement différentes. Alors que la définition référentielle offre au terminologue la liberté d'utiliser le support ou le langage qu'il juge le meilleur pour désigner la référence: schéma, dessin, photographie, etc., la définition linguistique l'oblige, au contraire, à une démarche très complexe,qui ne manque pas de l'effrayer, dit-il. Le terminologue doit, en effet, analyser les traits communs de chacun des éléments du terme et trouver, en contrepartie, les traits pertinents susceptibles de les différencier les uns des autres, de manière à obtenir un réseau d'éléments sémantiques minimaux pour en définir le champ et permettre d'en retracer le générique et le spécifique.

M. QUEMADA ramène alors le débat à la solution proposée plus tôt par son équipe qui suggérait une espèce de dichotomie ou de séparation dans la masse des documents qu'une banque de terminologie aurait à traiter. Il y aurait, d'une part, la catégorie des termes "scientifiques", et, d'autre part, celle des termes "techniques". Comme les termes scientifiques demandent strictement à être définis, il y aurait donc lieu, dans ce cas, d'établir et de recommander une liste

d'ouvrages scientifiques et d'en reporter les définitions sur la fiche, ces définitions n'engageant en rien la responsabilité du terminologue. Les termes techniques, par contre, vont exiger davantage de travail de sa part.

Il n'est pas possible, de l'avis de M. QUEMADA, de se prononcer sur l'existence d'un type spécifique de définition "terminologique". Il s'agit, en somme, d'une définition pré-encyclopédique; pour y parvenir, le terminologue doit classer, organiser, orienter et enfin choisir un certain nombre de traits caractéristiques permettant d'identifier un objet, un instrument, une machine, un produit, etc.

En terminant, M. QUEMADA se demande si la définition terminologique ne devrait pas, en principe, privilégier les marques distinctives d'une norme par rapport à une autre.

Le Président indique qu'en ce qui concerne l'OLF, les utilisateurs de "terminologies" ont surtout besoin de définitions référentielles. Il leur faut trouver un élément de discours qui les amène à identifier l'objet ou la chose dont il est question, c'est-à-dire une définition qui permette de classer l'élément dans un certain ordre et de cerner les traits spécifiques minimums susceptibles de l'identifier avec le plus de précision possible. Il s'agit, en fait, d'un repère documentaire.

À la suite de cette dernière observation, et tout en regrettant d'avoir à interrompre le débat encore très animé, le Président décide de lever la séance et invite les participants à passer à table.

La séance est levée à 12 h 45.

Mardi 3 octobre

DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 14 h sous la présidence de M. CORBEIL.

Le Président informe l'Assemblée qu'elle sera appelée à examiner la question de la normalisation des données terminologiques, en particulier la normalisation de l'un ou l'autre, ou des deux éléments linguistiques qui servent respectivement d'entrée et de sortie à la fiche terminologique. Cette question, dit-il, est relativement importante, parce qu'une tradition, vieille de peut-être trois cents ans, veut qu'en civilisation française les mots, à un moment ou à un autre de leur destin, soient acceptés, colligés, marqués du sceau de l'approbation officielle. Les sociétés, et tout particulièrement la société française, ont mis en marche un certain nombre d'organismes dont la vocation officielle ou accessoire est de procéder à une certaine forme de normalisation du matériel linguistique.

M.CORBEIL invite ensuite M. AGRON à présenter son exposé sur la question.

I. EXPOSÉ LIMINAIRE

Exposé de M. Pierre AGRON
Secrétaire du Comité d'étude des termes techniques français

Mes chers amis,

Je vais tenir sur la normalisation quelques propos, que j'essaierai de rendre aussi brefs que possible. Mon but est simplement d'amorcer la discussion. Le caractère très simple de cet exposé va trancher sur les savantes discussions d'hier et de ce matin. Je rattache tout de même mon exposé à l'une des phrases de M. QUEMADA qui nous

disait hier: "Il faudra bien parler des hommes." Je vais donc surtout vous parler des hommes.

Considérons pour un instant, si vous voulez, la terminologie comme une marchandise ou comme un objet. Cet objet est fabriqué par certains et utilisé par d'autres. Je vais parler successivement des ennuis que nous causent les utilisateurs, puis les fabricants de terminologie, et j'évoquerai des questions - comme on dit maintenant d'une façon prétentieuse - de transmission du message, c'est-à-dire de la vente de la marchandise.

1° Les utilisateurs. Il ne faut pas nous le dissimuler, notre travail est peu apprécié par mes compatriotes, et plus généralement par les hommes et même cultivés. Il y a quelques années, un de mes amis, professeur à Oxford et naturellement anglophone, parlant de terminologie à un savant américain, s'entendit répondre: "Ah, mon cher, la terminologie, on en parle quand on ne sait plus quoi faire d'autre. C'est un symptôme de vieillissement d'une science; quand la science est finie, on s'occupe de terminologie." J'ai répondu à cet ami anglais, qui était bien d'accord avec moi, que l'Américain, par son propos, montrait son ignorance. L'histoire des sciences de ces trois derniers siècles, en effet, est basée sur la terminologie; les progrès des sciences reposent sur les enquêtes entreprises à propos de terminologie. C'est parce qu'on s'est préoccupé du sens de certains termes que les sciences ont fait des progrès.

Il y a des exemples saisissants comme celui d'Einstein: la théorie de la relativité est née d'une enquête sur le langage; parce qu'on s'est préoccupé du sens du mot "simultanéité". Louis de Broglie doit son prix Nobel de physique au fait qu'il s'est aperçu que dans une formule de physique coexistaient deux langages et par conséquent, qu'il ne fallait par recourir tantôt à l'un des langages, "la théorie de l'émission", tantôt à l'autre, "la théorie des ondes". Il fallait, au contraire, utiliser simultanément les deux langages, c'est-à-dire, en termes de physique, créer une théorie qui engloberait les deux théories préexistantes. La terminologie, contrairement à ce que la généralité des gens pensent, conditionne essentiellement les progrès de la pensée humaine.

Les Français s'intéressent peu à ces questions. L'an dernier, à peu près à cette époque-ci, se tenait la Biennale de la langue française à Menton. Des Canadiens y ont fait grief à l'organisateur de la Biennale de ne pas avoir trouvé des industriels français pour venir répondre à leurs questions. Peut-être aurait-on pu, en s'y prenant autrement, arriver à dénicher quelques industriels français, mais de toute façon leur nombre aurait été réduit, car, je le répète, les milieux d'affaires, en France, qu'il s'agisse d'industries ou de commerces, se désintéressent des questions de terminologie. Il ne faut pas oublier ce fait quand nous voulons faire passer nos travaux dans l'usage.

2° Les fabricants de terminologie. Pendant longtemps, en France, les fabricants de terminologie étaient rares; c'était, par conséquent, des gens compétents. Depuis quelques années, par la grâce d'une certaine vogue, les fabricants de terminologie se sont multipliés, mais la qualité du travail a baissé. On nous suggérait hier de faire l'inventaire des dictionnaires. Or, des ouvrages parus récemment en librairie ne valent rien. Je me permets donc de vous mettre en garde: l'inventaire doit être sérieusement pondéré; il ne faut pas hésiter à laisser de côté les dictionnaires dont la valeur est douteuse.

Je vous disais que les gens ne s'intéressent guère à la terminologie, et pourtant tous les Français se sentent une âme de grammairien. Le langage les excite un peu, comme le jeu d'échecs ou le bridge. Ils prennent alors des attitudes tranchantes. Après quoi, c'est fini; ils se désintéressent de l'affaire.

Nous sommes souvent gênés par ces attitudes tranchantes, d'autant plus, bien entendu, lorsqu'elles sont prises par des gens de renom. Voici un exemple récent, puisque je l'emprunte à un quotidien français, daté du 28 septembre. La semaine dernière, il y a eu, à Paris, sur les Champs Élysées, un incendie très important qui a détruit tout un groupe d'immeubles. Ce groupe d'immeubles abritait un magasin, très particulier encore en France, un "drugstore". Or, le journal, voulant faire un peu d'histoire à propos de cet incendie, rapportait qu'au début, le propriétaire de l'établissement, sentant qu'il y avait une incorrection et qu'il ne fallait pas, surtout en un pareil endroit, qu'il appelle son magasin "drugstore", décida de consulter des membres de l'Académie française. Après réflexion, ces derniers rendirent leur verdict: ils proposaient le mot "bazar". C'était, bien sûr, ignorer la psychologie des commerçants. Le propriétaire, "dégoûté,dit le journal,décida donc d'appeler 'drugstore' son établissement". C'est ainsi que le mot est entré dans l'usage, du moins parisien.

Nous parlions ce matin de définitions. À cette occasion, je vous rappelle qu'il y a quelques années, l'Académie française avait décidé de fabriquer des définitions à la portée du "citoyen moyen", c'est-à-dire du détenteur du baccalauréat. Elle a donc prié un homme très compétent, le président de l'Association des écrivains scientifiques de France, d'établir la liste des principaux mots qu'un bachelier devait comprendre. Cet homme a fait son travail. Il a donné les définitions correctes. Mais les Académiciens se sont dit: "Le bachelier ne comprendra pas les définitions ainsi rédigées; il nous faut les simplifier." Or, si une définition est bien faite (sinon, elle ne mérite pas de s'appeler de ce nom) elle ne peut être modifiée. En changer,ne fût-ce qu'un fragment de phrase,altère à coup sûr la signification du mot défini.

Lorsque le résultat de la tentative des Académiciens a été publié dans les quotidiens de Paris, ce fut un tollé. Aucune des vingt ou vingt-cinq définitions publiées n'a été épargnée, ni par la critique, ni par les lecteurs. Le chimiste protestait parce qu'on avait abîmé les termes de chimie, le mécanicien en faisait autant de son côté. De telle sorte que cet essai de définitions simplifiées n'a pas eu de suite.

Je cite encore, pour votre amusement, l'exemple d'un groupe d'architectes qui vient d'éprouver le besoin de définir le mot "architecture". La définition adoptée d'enthousiasme par ce groupe d'hommes a été d'une largeur telle que le mot "architecture" correspondrait à peu près à toutes les activités humaines, y compris la fabrication des enfants!

Cela dit, nous avons au Comité d'étude des termes techniques français élaboré des terminologies petit à petit. C'est l'expérience qui nous a enseigné comment et par qui faire faire la terminologie. Une telle responsabilité, selon nous, ne doit être confiée qu'à un tout petit groupe d'hommes, chaque sujet ne devant être traité que par un groupe d'une dizaine de personnes au maximum. D'autre part, décider que, par exemple, le vocabulaire de la physique sera confié uniquement à un groupe de physiciens, serait une erreur. On peut être un savant éminent, et ne pas être un bon terminologue. Il faut choisir tel ou tel individu suivant ce qu'il a déjà fait. Il lui faudra de la largeur d'esprit et de la modestie. Il est important, en effet, de choisir des personnes qui acceptent de se laisser contredire sans se fâcher et qui n'en continuent pas moins à travailler.

Enfin, il faut savoir persuader et non imposer. Chaque fois que l'on a voulu imposer une terminologie, chaque fois que l'on a essayé de faire preuve d'autorité, on a enregistré des échecs. Il faut donc essayer de persuader les utilisateurs, de leur montrer l'intérêt qu'ils ont à se servir de tel terme plutôt que de tel autre.

En outre, les groupes, dont je viens de parler, doivent être mixtes, c'est-à-dire formés non seulement de spécialistes (physiciens, chimistes, médecins, etc.) choisis d'après l'intérêt qu'ils portent au langage, mais aussi de spécialistes du langage, linguistes, grammairiens, etc., tous possédant les qualités précédemment décrites. Ce qui est mauvais, c'est de faire examiner une terminologie successivement par des catégories différentes d'individus, par des mécaniciens, par exemple, puis par des linguistes. Les linguistes vont apparaître comme des censeurs, et les mécaniciens refuseront d'utiliser la terminologie revue par ces linguistes, sous prétexte que ces derniers n'y connaissent rien. Inversement, les linguistes auront tendance à porter le même jugement sur les mécaniciens, d'autant plus que souvent les définitions

fabriquées par ces mécaniciens seront mal faites. Il faut donc que spécialistes et linguistes travaillent simultanément les uns avec les autres.

De petits groupes d'hommes entraînent une information réduite. On y remédie grâce à la méthode recommandée par l'AFNOR, méthode indispensable lorsqu'une terminologie est établie dans les conditions que je viens de vous indiquer sommairement. Elle consiste à diffuser largement la terminologie, présentée comme provisoire, et à recueillir le plus grand nombre d'avis. L'intérêt superficiel pour le langage va jouer; les enquêteurs recevront des réponses sans intérêt; certaines seront même désagréables. Mais il y aura un petit nombre de réponses utiles qui permettront de rendre sûre la terminologie ainsi rectifiée.

Entre ces petits groupes chargés chacun d'une spécialité, il va se créer des problèmes de fonction. Les uns se prononceront dans un sens, les autres dans un autre, pour les termes communs à deux ou plusieurs domaines. Souvent, alors, pour éviter cet inconvénient, on envisage de recourir à un arbitre. Mais les essais d'arbitrage ont toujours été décevants.

Or, l'expérience montre que l'on peut s'en passer. Il faut d'abord que le travail de chaque groupe soit de qualité. Il suffit, ensuite, qu'il y ait entre les groupes échange d'information, si possible par l'intermédiaire de membres communs. Il est alors relativement facile de s'entendre. C'est ainsi que le Comité d'étude des termes techniques français travaille en harmonie avec Radio-Canada, avec l'Office de la langue française, qui, il y a quelques mois, nous a envoyé une ambassadrice que je suis heureux de remercier ici, Mademoiselle Monique HÉROUX.

Avoir des relations aussi étroites que possible avec les différents groupes et pouvoir ainsi se mettre d'accord, c'est une solution qui ne vous apparaît peut-être pas dans le sens de la logique traditionnelle française, mais qui est efficace. On réussit de cette façon à établir des terminologies qui ont un minimum de défauts.

3° La transmission du message. Il est question dans le programme de cette réunion du "maintien de la normalisation". Je me suis demandé si une norme pouvait être maintenue. Il faut reconnaître que non; l'évolution, la vie même d'une société humaine est contre le maintien des normes. Je vais vous en donner des exemples, que j'emprunte à mon exposé de Montréal. On lance une terminologie, et si on laisse les choses aller, au bout de peu de temps, le sens initial des termes est altéré. Les sociétés humaines, même les plus restreintes, laissent glisser leur vocabulaire.

Je parlais, ce matin, de termes de mathématiques. Les mathématiciens ont la chance de vivre vraiment dans un univers très fermé. Malheureusement pour eux, il se trouve que leur terminologie intéresse de plus en plus de gens. Les mathématiques ont effectivement envahi un certain nombre de domaines, comme les finances ou la psychologie. Lorsque des financiers ou des psychologues se servent de termes de mathématiques, ils leur donnent des significations que les mathématiciens ne reconnaissent plus.

Je vais vous donner des exemples de destruction de normes. Le premier, c'est le mot "fiable" et son dérivé "fiabilité". Le Comité d'étude des termes techniques français a été un peu à l'origine du lancement de ce mot. Si nous avions essayé de le lancer il y a vingt ans, nous aurions consulté nos conseillers linguistiques; ils nous auraient rassurés. La famille du mot "fiable" se trouve chez Jean de Meung dans "Le Roman de la Rose", chez Montaigne, et aussi dans le Littré, qui assure que fiable, archaïque ailleurs, vit encore en Normandie[1]. Par conséquent, l'avis des linguistes aurait été: "Ce mot est excellent, vous pouvez vous en servir." Nous aurions alors proposé le mot aux utilisateurs, c'est-à-dire aux mécaniciens, aux physiciens. "Mais, nous auraient-ils répondu, que voulez-vous que nous en fassions?"

La situation s'est retournée il y a une douzaine d'années lorsque les utilisateurs, dont je viens de parler, ont fait faire à leurs techniques des progrès tels qu'ils ont eu besoin d'une sorte de superlatif de "sûr".

Dans le cas des dispositifs nouveaux, comme ceux qui ont servi aux Américains à aller sur la Lune, il a fallu trouver un mot exprimant un degré de précision et de sûreté sans commune mesure avec ce qui existait déjà. Lorsque vous tournez la clé de contact de votre voiture, si la voiture est "sûre", elle démarre. Si, par hasard, elle ne démarre pas, ce n'est pas grave; vous arriverez toujours à vous tirer d'affaire, même si vous êtes ennuyé. Par contre, lorsque les Américains se sont posés sur la Lune, il fallait qu'ils soient absolument certains que leur appareil redécollerait au moment nécessaire.

À l'instant où ils se sont posés sur la Lune, un commentateur a dit: "C'est excellent! L'atterrissage s'est fait dans les conditions idéales, car il était prévu qu'ils auraient quarante-deux secondes de carburant d'avance; or, ils ont cent secondes d'avance." Vous avez là un exemple de cette extrême précision dont je vous parlais précédemment. Imaginez que le pilote qui nous a amenés jusqu'à Dorval nous ait dit, au moment de nous poser: "Tout va très bien, nous avons encore cent secondes d'essence." Nous aurions été très inquiets!

---

1. Il est actif au Canada où il qualifie surtout des personnes.

Tout cela pour vous dire qu'il faut des mots pour désigner les concepts nouveaux nés des progrès de la science. Dans les années à venir, la science, hors de ses possibilités actuelles, va explorer des températures et des pressions extrêmement hautes et extrêmement basses, va produire des espèces chimiques d'une très grande pureté. Il lui faudra des superlatifs. Dans chaque cas, nous aurons sans doute, comme lorsque fiable fut proposé, la surprise de voir s'insurger ceux que j'appelle, en gros, "les littéraires". Alors que les techniciens utilisaient déjà couramment "fiable" et "fiabilité",une bonne partie de ceux qui professionnellement s'occupent de langage ont protesté: "C'est une abomination. Comment peut-on recourir à un mot aussi affreux!" Un conseiller d'État m'a même dit: "Moi, monsieur, jamais je n'emploierai le mot 'fiable'." C'étaient pourtant des gens de valeur (je le dis sans ironie).

Que s'est-il passé ensuite? Le prestige de ces nouvelles techniques de pointe est tel, la radio et la télévision leur font une publicité si intense que le public s'engoue des nouvelles terminologies. Il s'est ainsi emparé de "fiable" et de "fiabilité", si bien que, maintenant, n'importe quel moteur, n'importe quel réfrigérateur est qualifié de fiable, abusivement. Il ne se vendrait pas, s'il ne l'était pas.

Ainsi cette terminologie, établie avec une certaine peine, avec une certaine recherche, est maintenant détruite par la publicité et, plus généralement, par le grand public.

J'emprunte mon second exemple à l'Institut international du froid. Il s'agit du préfixe grec "cryo". Dans ce domaine également la technique a fait de grands progrès. Des phénomènes se passant à des températures très basses n'avaient été jusqu'à ces dernières années que des curiosités de laboratoire. Et encore, quelques laboratoires seulement étaient aptes à de telles études. Leurs expériences rappelaient un peu celles des cabinets de physique de la fin du XVIIIe siècle, celui de l'abbé Nollet par exemple. Il n'y avait peut-être pas quatre laboratoires au monde capables d'apporter du nouveau sur les propriétés sensationnelles de l'hélium liquide. Or, le progrès des techniques est en train de fonder des industries sur ces propriétés insolites. Si bien qu'il a fallu là aussi fabriquer une terminologie.

Sous l'égide du professeur d'Oxford, dont je parlais, et grâce à l'Institut international du froid, nous avons élaboré cette terminologie. Le travail a été facile, car nous n'étions qu'un tout petit groupe de personnes, mon Comité (CETTF) agissant comme conseiller linguistique.

Nous avons décidé de laisser le préfixe latin "frigo" au froid domestique et au froid industriel classique, et d'utiliser le préfixe grec "cryo" pour marquer toutes les techniques nouvelles, caractérisées par des températures inférieures à celle de l'azote liquide. La mise au point simultanément des vocabulaires anglais et français a été aisée.

Cette nouvelle terminologie a été bien accueillie par les utilisateurs. Ils sont peu nombreux, je l'ai déjà dit. Comme ils publient eux-mêmes les revues de cette spécialité, la terminologie s'est trouvée si rapidement propagée, qu'elle est maintenant d'usage courant. L'Institut international du froid a l'intention de la compléter par l'addition d'autres langues:l'allemand, le russe et le japonais, entre autres.

Il y avait, en effet, lors des réunions préparatoires à l'élaboration de cette terminologie, des représentants allemands, néerlandais et italiens. Or, au début, les Allemands pour leur propre vocabulaire s'opposaient catégoriquement à l'emploi du préfixe "cryo"; ils préféraient des mots de leurs propre fonds comme le mot "tiefe", qui veut dire "profond". Cependant, ils se sont inclinés avec discipline devant le choix international de "cryo".

C'étaient là des conditions idéales de diffusion et d'utilisation d'une terminologie. Hélas! Toujours pour des raisons de prestige, et parce que cette question de très basses températures frappait l'imagination, la publicité s'en est mêlée. À la Bourse de New York, les actions des sociétés industrielles, qui avaient "cryo" dans leur raison sociale, se sont mises à monter. "Cryo" alors a échappé à ses rares spécialistes. Le grand public l'a utilisé et maintenant vous remarquerez, aussi bien dans les revues françaises qu'anglaises, que chaque fois qu'un fabricant vous propose un produit à mélanger à votre essence pour en abaisser le point de détonation, ou pour que la température de l'eau de votre radiateur ne monte pas trop, il emploie le mot "cryo".

Le préfixe "cryo" est donc malheureusement en train de perdre de son intérêt. La terminologie élaborée à partir de ce préfixe est en voie d'être détruite par l'usage abusif qu'en font les gens, les publicitaires notamment.

Comment alors maintenir une norme? Je crois qu'il faut essayer d'agir sur ceux que j'ai appelés "les utilisateurs". Il faut essayer de leur faire prendre conscience de l'importance du langage; il faut mener une campagne, que j'associerai à celle menée actuellement sur la protection de l'environnement. Il faut dire aux gens: "Vous saccagez vos terrains, vous saccagez vos forêts, mais vous saccagez aussi votre langage et vous finirez bientôt par ne plus pouvoir vous comprendre et, en conséquence, par ne plus pouvoir travailler."

4° Deux genres d'action. Je vois, pour ma part, deux genres d'action:

1. Une action aveugle, qui utilisera tous les procédés de communication actuels: publication de bulletins dans la presse, causeries à la radio et à la télévision, etc. Cette action est assez difficile à organiser: elle est "aveugle" parce que nous ne connaissons pas la façon dont le public réagit devant un mot nouveau.

2. Une action dirigée, qui sera établie sur une connaissance précise de la mentalité des utilisateurs. Je me souviens que M. DARBELNET en avait dit deux mots à la Biennale de Menton, l'an dernier. Il faudrait savoir comment se comporte le grand public quand on lui demande de changer ses habitudes de langage; et en particulier, comment il faut lui présenter ce changement pour qu'il l'accepte. Il y aura lieu, sans doute, de s'assurer le concours de psychologues pour mener à bien une telle action.

Ce sont de telles entreprises qu'il convient de commencer le plus vite possible.

II. DISCUSSION EN ATELIERS

Le Président remercie M. AGRON de son exposé et invite les participants à se réunir en ateliers.

Il y aura séance plénière à 16 h 30.

III. SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 16 h 30. Le Président invite les secrétaires d'ateliers à présenter leur rapport.

Ateliers nos 1 & 2

Le rapporteur, M. DE BESSÉ, tient à faire remarquer que son équipe n'a pas tellement cherché à dégager de théorie d'ensemble de la normalisation; elle a fait tout simplement un tour d'horizon des expériences variées et des nombreux avis sur la question. Il lui est apparu, en conséquence, que plusieurs conceptions de la normalisation étaient ou pouvaient être pratiquées.

1° La normalisation technique et scientifique, suivant laquelle un terme est choisi en fonction des besoins des gens qui ont à communiquer entre eux, par pure convention et à la suite d'un commun accord entre un groupe de spécialistes. Dans ce cas, il n'existe pas de problème de normalisation.

2° La normalisation sous forme de commissions mixtes: techniciens et linguistes, méthode pratiquée à l'OLF et qui consiste à réunir d'une part des spécialistes ou techniciens d'une discipline donnée et, d'autre part, des terminologues ou des linguistes.

3° La normalisation sous forme d'enquête, également pratiquée à l'OLF, et qui consiste à faire le constat des mots employés par les techniciens dans leur milieu de travail, la tâche du linguiste se limitant alors à enregistrer, constater et relever les expressions et les opinions de ces "spécialistes de la profession". Une fois cette enquête terminée, le linguiste peut être appelé à donner son opinion sur la valeur de telle ou telle expression. Il importe de souligner que les questions d'esthétique de la langue interviennent très peu dans la langue technique.

L'équipe de M. DE BESSÉ s'est également intéressée aux deux types de normes évoquées par M. GUILBERT, qu'elle considère comme deux types de normalisation:

1° La normalisation créatrice à laquelle M. AGRON a fait allusion dans son exposé, et qui consiste à nommer ou à désigner par un mot toute réalité nouvelle, dès son apparition. Cette normalisation, pour reprendre l'expression de M. QUEMADA, serait une forme "d'assistance linguistique".

2° La normalisation corrective, qui consiste à déplanter un mot déjà implanté. Il s'agit, en somme, de corriger certains usages, de les rectifier ou d'en proposer d'autres.

Atelier n° 4

Le rapporteur, M. DARBELNET, avoue que les membres de son équipe ont eu du mal également à tirer des conclusions sur la normalisation, tâche très délicate, à leur avis, et que les linguistes n'abordent pas sans une certaine hésitation et peut-être une sorte de pessimisme inavoué.

1° Les niveaux de normalisation. Il est d'abord apparu à l'équipe de M. DARBELNET que l'une des complications du problème, c'est que la normalisation peut se faire à plusieurs niveaux. L'agence ou l'organisme normalisateur pourrait très bien, en effet, essayer de stabiliser un usage au niveau de la langue de spécialité, tout en admettant que les spécialistes, dans leur argot de métier, n'utilisent pas nécessairement le terme normalisé. Monsieur DARBELNET cite le cas du mot "design" qui s'est posé récemment à l'Office de la langue française. Si la Commission consultative de l'Office devait normaliser ce terme, elle aurait à choisir entre "création industrielle" ou "esthétique industrielle", tout en admettant, sans pour cela le crier sur les toits, le mot "design", qui, de toute façon, survivra dans le parler de certains spécialistes.

2° La forme de normalisation. À l'heure actuelle, il semble que la publicité soit l'ennemi numéro "un" de la langue, ce qui pose la question des moyens dont disposent les organismes normalisateurs pour assurer la normalisation et la forme qu'elle devrait prendre.

L'équipe de M. DARBELNET estime que, si la publicité n'était pas ce qu'elle est actuellement, la tâche des spécialistes de la langue serait simplifiée de beaucoup, ne serait-ce le seul fait qu'elle modifie périodiquement le vocabulaire afin de "faire nouveau". Ces remises en question constantes compliquent énormément la tâche du terminologue. En outre, si la publicité est aussi efficace, c'est évidemment qu'elle dispose de techniques de diffusion puissantes, telles que la radio et la télévision. Les membres de l'équipe se sont d'abord posé la question de savoir s'il était possible de combattre certaines de ses tendances en employant les mêmes moyens qu'elle. Ils ont vite reconnu que c'était là aller à l'encontre même du principe qui veut que la normalisation se fasse surtout par persuasion. Il vaudrait donc mieux, à leur avis, qu'elle soit confiée à des organismes privés, c'est-à-dire que les décisions soient préparées

et prises d'abord au niveau de comités de spécialistes groupant techniciens et linguistes, du genre de ceux qu'a évoqués M. AGRON. Ceci n'exclut pas, il va sans dire, l'action d'organismes tels que l'Office de la langue française.

En résumé, les membres de l'équipe de M. DARBELNET sont en faveur de la normalisation. Tout en se rendant compte de la difficulté de l'assurer dans la pratique, ils sont convaincus de l'importance et de la nécessité d'y réfléchir et d'y travailler. Ils suggèrent,enfin, qu'elle se fasse au moyen de petits groupes de gens qui s'intéressent au langage, techniciens et linguistes, comme cela se fait d'ailleurs actuellement.

Atelier n° 3

En l'absence du rapporteur de l'atelier n° 3, le PRÉSIDENT donne lui-même le compte rendu des délibérations de cette équipe, qu'il résume comme suit:

1° La participation du linguiste au processus de normalisation. M. QUEMADA ayant posé le principe qu'en matière de normalisation, le linguiste se retrouve à peu près dans la même situation que n'importe quel autre usager de la langue, c'est-à-dire en situation de "témoin de l'usage linguistique", l'équipe a cru bon nuancer cette proposition, pour en arriver à une sorte de consensus sur la participation du linguiste au travail de normalisation. Elle s'est ralliée à l'idée qu'il a effectivement un certain rôle à jouer dans ce domaine.

Il ne fait pas de doute, en effet, qu'en tant que spécialiste d'une science qui s'appelle "la linguistique", le linguiste est mieux informé et, donc, plus apte que toute autre personne à donner son avis sur les questions touchant les mécanismes linguistiques à l'intérieur desquels les mots viennent s'insérer. En conclusion, si la normalisation doit se faire, il y a un certain avantage à ce qu'il serve d'animateur au processus même de cette opération.

2° La normalisation de la langue technique. Après avoir établi une distinction entre la normalisation appliquée, d'une part, à la langue technique et, d'autre part, à la langue commune, les membres de l'atelier se sont préoccupés de savoir ce qu'était la terminologie technique afin de déterminer comment devrait se faire la normalisation dans ce domaine.

M. CORBEIL ne cache pas le fait que des divergences considérables d'opinions et même des différences de perception du problème se sont alors manifestées au sein de l'équipe. Pour sa part, il considère la question comme "problématique". Il cite en exemple le cas très concret du vocabulaire des défauts de l'acier qui s'est posé récemment à l'Office. Les terminologues de l'Office, responsables de l'élaboration de ce vocabulaire pour le compte d'une importante société sidérurgique, se sont rendu compte que les spécialistes eux-mêmes n'arrivaient pas à s'entendre sur le sens des mots. Ils se trouvaient en face de difficultés au strict niveau de la désignation des termes servant à identifier les défauts de l'acier. Une telle situation, il va sans dire, pose un problème lorsqu'il s'agit d'amorcer un processus de normalisation.

L'équipe en est donc arrivé à la conclusion que la normalisation technique ne devait pas être trop rigoriste. Il s'agirait plutôt de faire l'unanimité sur le sens des mots, et sur les mots eux-mêmes, tout en essayant de s'en tenir à un certain niveau, particulièrement pour la transmission des rapports écrits, et compte tenu du fait qu'à l'intérieur même de l'usine, on continuera à utiliser un grand nombre de synonymes.

3° La normalisation de la langue commune. Les membres de l'atelier n° 3 ont enfin abordé très rapidement ce deuxième aspect de la normalisation. Là également, comme le faisait remarquer M. DARBELNET, les linguistes pourraient être tentés d'abdiquer, sous prétexte que l'usage fait la langue. Les membres de l'équipe ont été unanimes, au contraire, à reconnaître, entre autres, la nécessité d'une intervention au niveau de l'enseignement. Il leur est apparu tout aussi évident que les linguistes ne pouvaient en aucune manière soutenir qu'il faille laisser l'usage en langue commune se diriger, s'orienter, se développer de lui-même. Il ne fait pas de doute, enfin, que, du moins au Québec, ils sentent le besoin d'intervenir d'une certaine manière dans le destin de la langue commune.

Atelier n° 5

Le rapporteur, M. KEMLER, signale que l'accord a été obtenu au sein de son équipe sur les trois points suivants du processus de normalisation, considérés comme essentiels:

1° La nécessité d'instaurer des comités de normalisation. Cette normalisation devrait être assurée avec une souplesse suffisante pour tenir compte des conditions locales ou techniques

particulières. En outre, l'équipe de M. KEMLER estime que la normalisation doit être fondée sur une étroite coopération avec des organismes de normalisation technique.

2° La composition des comités mixtes. Ces comités, de l'avis des membres de l'équipe, devraient grouper d'une manière bien dosée:

a) des linguistes;
b) des techniciens sélectionnés par spécialités;
c) des représentants de groupes utilisateurs.

Enfin, leur effectif devrait se situer entre six personnes, au minimum, et vingt personnes au maximum.

3° La procédure de la mise à l'enquête des fiches terminologiques établies par les comités mixtes. Cette enquête pourra prendre des formes différentes selon qu'il s'agira d'un organisme normatif officiel ou d'une firme industrielle.

À la suite du compte rendu de M. KEMLER, le Président remercie les rapporteurs et déclare le débat ouvert.

Discussion générale et conclusions

La discussion générale s'engage sur la difficulté, voire l'impossibilité de trouver des équivalents français à certains termes techniques anglais et, en conséquence, sur la difficulté de normaliser. Cette première observation engendre une série de remarques et de suggestions que nous résumons brièvement.

M. AGRON, pour sa part, est convaincu qu'il n'y a aucun concept qui ne puisse être désigné par un terme précis dans une langue ou dans une autre. L'écueil, selon lui, c'est que le terminologue est trop souvent prisonnier de la dénomination étrangère et trop facilement orienté vers les termes étrangers.

Le PRÉSIDENT partage entièrement l'avis de M. AGRON. Par contre, il n'est pas d'accord avec la suggestion de certains des participants de procéder par "orthographie" dans des cas tels que celui de "fail safe",par exemple. Il estime, en effet, que cette méthode ne réussirait qu'à donner bonne conscience au terminologue, sans pour cela régler le problème de la normalisation.

Reprenant la proposition nuancée qu'il a formulée en atelier sur la participation du linguiste au travail des équipes de normalisation, M. QUEMADA suggère de faire un inventaire des richesses de la langue française, afin de rechercher dans les archaïsmes, ou dans les mots sortis de l'usage ou oubliés, ceux qui auraient une vitalité suffisante pour en motiver la "résurrection". Etant donné les richesses fonctionnelles inouïes du français, M. QUEMADA ne voit pas pourquoi on ne donnerait pas sa chance à une pratique néologique de ce type.

À cette dernière proposition de M. QUEMADA, M. ROMAIN associe la définition que les membres de son équipe ont conçue de la norme, c'est-à-dire une sorte "d'essai dans le temps et dans l'espace."

Le PRÉSIDENT signale que l'atelier dans lequel il se trouvait a également considéré que la normalisation ne pouvait jamais être définitive et arrêtée, mais qu'elle était liée plutôt à un processus dynamique, sans cesse en mouvement. C'est pourquoi il trouve très heureuse la métaphore "espace/temps" que vient d'évoquer M. ROMAIN, métaphore qui, selon lui, rend assez bien compte de l'embarras dans lequel se trouvent les intéressés, face au problème qui se pose au moment d'amorcer la normalisation.

Le PRÉSIDENT note enfin que deux conclusions évidentes se dégagent de la discussion, soit,d'une part,l'unanimité qui a semblé se faire chez les participants en faveur de la normalisation, et,d'autre part, l'embarras manifesté par la presque totalité d'entre eux face aux moyens ou à la méthode de normalisation qu'il conviendrait d'adopter. Il reste donc à penser, en guise de conclusion, que chacun des groupes ou organismes représentés au Colloque devra continuer à inventer ses propres processus de normalisation, jusqu'à ce qu'une science nouvelle, telle la sociolinguistique ou la psycholinguistique, vienne lui donner des assises beaucoup plus théoriques et mieux fondées.

À la suite de cette brève conclusion, le PRÉSIDENT demande à l'Assemblée si elle souhaite poser d'autres questions sur le processus de normalisation.

M. ROMAIN signale qu'il désire attirer l'attention des participants sur l'importance de la diffusion et des moyens de diffusion des travaux de normalisation. À son avis, la normalisation ne saurait exister sans la diffusion.

Le PRÉSIDENT estime cette remarque très juste et souligne que les membres de son équipe ont effectivement énuméré un certain nombre de dispositifs sociaux ou "d'agents de diffusion", pour reprendre l'expression de M. QUEMADA. La diffusion des travaux de normalisation pourrait se faire, entre autres, par les moyens suivants:

1. l'enseignement de la langue commune;

2. l'enseignement de la langue technique (diffusion des vocabulaires techniques);

3. l'étiquetage des produits, c'est-à-dire par l'intermédiaire des organismes responsables du contrôle de la qualité des produits;

4. les imprimés de gestion à l'intérieur d'une entreprise;

5. les textes de lois et les textes administratifs.

M. GUILBERT pose une dernière question sur la technique des sondages. En l'absence de M. RICHARD de l'AFNOR, qui participe aux travaux du Comité responsable de la normalisation de la fiche, il n'est malheureusement pas possible d'établir le degré de concordance ou de divergence qui existe entre les termes proposés par l'AFNOR et ceux utilisés par l'usager moyen. Le PRÉSIDENT signale, toutefois, que selon M. RICHARD à qui il en a déjà touché un mot, il s'agit plutôt de niveaux que de divergences. En outre, ces niveaux, parfaitement harmoniques, représenteraient simplement des zones d'emplois différents, l'AFNOR se réservant un certain niveau de normalisation technique, alors que l'usager moyen continue à utiliser une terminologie beaucoup plus quotidienne.

En l'absence d'autres questions, le PRÉSIDENT remercie les participants et lève la séance à 17 h 30.

Cette séance est suivie d'un cocktail et d'un dîner offerts par l'Office de la langue française, sous la présidence de M. Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et directeur de l'Office. Nous reproduisons, à l'Annexe VII, l'allocution prononcée par M. CHOLETTE à l'issue du dîner.

Mardi 3 octobre

SÉANCE DE CLÔTURE

La séance est ouverte à 21 h 30, sous la présidence conjointe de MM. Gaston CHOLETTE et Jean-Claude CORBEIL.

Au moment d'amorcer la discussion générale, M. CORBEIL rappelle brièvement les principaux éléments qui ont fait l'objet du Colloque et trace en quelque sorte le profil de cette rencontre internationale.

Première séance de travail

La toute première séance de travail a porté sur les données terminologiques en général, c'est-à-dire sur les renseignements d'ordre terminologique à inscrire sur la fiche de support. Au départ, ces données variaient considérablement d'une équipe à l'autre, qu'il s'agisse d'équipes de type universitaire ou de type industriel. De la discussion générale s'est dégagée très rapidement, toutefois, une forme de consensus sur les données principales susceptibles d'assurer à la fiche terminologique un seuil minimal de qualité,qui en permette à la fois la transmission à d'autres équipes et l'exploitation au plan terminologique.

Enfin, au cours de la réunion plénière, en soirée, l'Assemblée à confié à un Comité, dont les membres ont été choisis parmi les participants, le soin de formuler des propositions très concrètes à ce sujet. Ce Comité sera appelé à présenter son rapport au cours de la soirée.

Deuxième et troisième séances de travail

Au cours des deuxième et troisième séances de travail, les participants ont examiné séparément deux aspects bien précis des données terminologiques, soit, d'une part, l'identification des domaines d'emploi, et, d'autre part, le problème du choix entre le contexte ou la définition à l'appui de l'entrée lexicale.

Quatrième séance de travail

Enfin, au cours de l'après-midi, les participants se sont préoccupés de la normalisation de l'entrée lexicale, achevant ainsi de cerner la plupart des préoccupations qui sont, en général, celles des terminologues et, de très près également, celles des industriels soucieux d'avoir recours à une terminologie uniforme pour assurer le rendement de leurs industries.

M. CORBEIL fait ensuite observer que la cinquième et dernière séance, soit la séance de clôture en cours, sera consacrée aux propositions concrètes. Il estime cette séance comme étant la plus importante, puisqu'elle devrait normalement déboucher sur une voie de préoccupations et, surtout, d'action bien définie qui devrait amener les terminologues à prendre conscience de certaines dimensions de leur travail et, partant, à exiger davantage de rigueur, et peut-être même à transformer leurs méthodes de travail. Il invite, enfin, M. VINAY, président du Comité de la normalisation de la fiche, à présenter le compte rendu des travaux de son équipe.

M. VINAY résume comme suit les travaux de son Comité, qui groupait dix membres choisis parmi les participants, Luxembourgeois, Français, Canadiens et Québécois.

1° L'inventaire des fiches de terminologie. Le Comité a d'abord commencé par faire un tour d'horizon des organismes qui établissent actuellement des fiches pour leurs propres besoins. Il en est arrivé ainsi à dresser une liste de quatorze différentes sources de fiches: fiches de bureaux d'affaires, d'offices de terminologie, de centres de traduction, etc. À la suite de cet inventaire, il a été décidé de prier ces quatorze organismes de faire parvenir une douzaine d'exemplaires de leur fiche au Président du Comité, de façon à lui permettre d'en faire la synthèse.

2° Le protocole de la fiche. Le Comité a ensuite abordé la question du format physique ou,mieux encore, du protocole de la fiche. Il a vite fait l'unanimité sur la nécessité de mettre de côté, du moins pour l'instant, toutes considérations relatives au traitement automatique.

3° Le contenu de la fiche. Enfin, le Comité s'est surtout préoccupé de savoir ce qu'il fallait mettre sur la fiche. Dans cette optique, il a retenu, à titre provisoire, seize des rubriques de la fiche de l'OLF, tout en considérant comme essentiels les trois éléments suivants: le mot, sa référence, son domaine.

Il est évident qu'il faut des mots, des mots dont la référence s'ouvre forcément sur une définition ou un contexte, et qui s'ouvrent eux-mêmes sur toutes les variantes, sur tous les descripteurs possibles.

Étant donné l'impossibilité de présenter les propositions concrètes que souhaitait le Président du Colloque, M. VINAY formule la proposition suivante, qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée:

1° Qu'il fasse d'abord parvenir à tous les membres de son Comité le dossier complet des délibérations en atelier, y compris, bien entendu, les quatorze exemplaires de fiches qu'il devrait recevoir des organismes intéressés.

2° Que les membres de son Comité lui retourne ce même dossier, accompagné de leurs commentaires.

3° Qu'il en fasse ensuite la synthèse et l'expédie au Président du Colloque, aux fins de publication, en même temps que les Actes du Colloque.

M. CORBEIL demande à l'Assemblée si elle souhaite poser des questions à M. VINAY, avant de se prononcer sur sa proposition.

M. DARBELNET s'inquiète de savoir si le Comité de M. VINAY a décidé de garder la définition et le contexte, ou s'il a préféré plutôt supprimer une des deux rubriques et, si oui, laquelle.

M. VINAY répond qu'en fait, son Comité n'a encore rien supprimé. Il estime qu'il faut une référence complète au mot, qu'il s'agisse de la définition ou du contexte. Il ne compte pas retenir les seize rubriques de la fiche de l'OLF, par exemple, mais il est d'avis qu'il ne faut pas moins de neuf éléments essentiels sur une fiche.

M. CORBEIL demande à M. VINAY quels sont effectivement ces neuf éléments essentiels que le Comité a décidé de retenir.

À la demande de M. VINAY, M. BACHRACH fait la lecture de ces éléments qui sont les suivants:[1]

---

1. En fait, le rapport final de M. VINAY ramène à huit le nombre des éléments. (Voir ci-après, p. 107)

1. vedette
2. renvoi de fiches ou numéro de code
3. notes grammaticales
4. contexte(s)
5. références bibliographiques
6. traduction(s)
7. références bibliographiques de la ou des traductions
8. auteur et date de la fiche
9. référence par domaine d'application.

En l'absence d'autres questions, M. CORBEIL considère la proposition de M. VINAY comme étant approuvée. Il attendra donc le rapport de M. VINAY, qui fera suite à une certaine forme de consultation auprès des membres de son Comité, et l'adressera ensuite aux participants, en même temps que les Actes du Colloque. Pour sa part, il tient à assurer l'Assemblée que, très conscient de l'effort d'uniformisation qui s'impose pour assurer à la fiche terminologique un seuil minimal de qualité linguistique qui en permette l'échange au niveau international, l'Office de la langue française est également soucieux de diffuser le plus largement possible, non seulement les résultats des travaux du Colloque, mais également ses propres travaux.

Avant d'aborder la prochaine question, M. CORBEIL demande à l'Assemblée si elle désire intervenir une dernière fois sur le contenu de la fiche. La réponse étant négative, il déclare cette première question close et redonne la parole à l'Assemblée.

M. GAMACHE intervient pour rappeler au Président les deux autres points qui, à part le contenu de la fiche, ont été soulevés au cours du Colloque, soit l'inventaire et la centralisation de la documentation.

Le PRÉSIDENT demande aux participants si l'un d'entre eux désire formuler une recommandation ou une proposition sur la question. Il s'agirait, en gros, de centraliser la documentation afin de faciliter la recherche terminologique.

M. PLOTON ne croit pas qu'un organisme unique puisse centraliser toute la documentation publiée dans la francophonie. La tâche est telle qu'il faudrait plutôt mobiliser les énergies des organismes de terminologie existants et établir entre eux un système d'échange. À son avis, il y a lieu à la fois de centraliser l'information et de prononcer un jugement de valeur sur cette information, c'est-à-dire de la pondérer.

M. CORBEIL ne partage pas tout à fait l'avis de M. PLOTON. Il est parfaitement d'accord qu'il faille d'abord faire l'inventaire de la documentation existante, puis en analyser les sources - ce qui pourrait constituer, à la rigueur, une sorte de jugement critique ou de pondération de sa valeur relative - et, enfin, assurer la distribution de la documentation retenue comme intéressante. Cependant, personnellement, il hésiterait à prononcer un jugement de valeur sur le travail d'organismes autres que l'OLF.

M. MARÉCHAL,pour sa part, estime beaucoup plus importante l'étape préliminaire à la pondération et à la diffusion, soit l'inventaire même de la documentation existante.

Répondant à cet égard à une question de M. BOIVINEAU sur les travaux terminologiques de l'Office, M. CORBEIL précise que l'Office de la langue française publie actuellement trois types de publications:

1° les Bulletins, préparés pour l'ensemble du public et donc destinés à une très large diffusion;

2° les Cahiers destinés à un public de spécialistes relativement peu nombreux;

3° les Éditions dites provisoires, distribuées en nombre très restreint aux personnes dont l'Office sollicite l'avis sur les travaux qu'il est en train d'exécuter. Ces lexiques provisoires sont appelés à se transformer en publications techniques destinées également à un public très restreint.

Il est évident qu'en marge de ces différents publics, s'inscrit l'immense clientèle des traducteurs,souvent polyvalents, qui de par leur travail doivent cheminer d'un domaine à l'autre.

Au sujet de l'inventaire proposé, M. QUEMADA désire mettre l'Assemblée en garde contre le danger du double emploi. Il ne faudrait pas, dit-il, reprendre des travaux déjà entrepris ou achevés par d'autres organismes. C'est pourquoi il souhaite:

1° QUE, d'une part, il soit procédé à un inventaire de l'information disponible, à l'aide des bibliographies et des répertoires existants (thèses ou autres documents);

2° ET QUE, d'autre par, l'OLF ou le CILF, ou les deux organismes à la fois, s'engagent à diffuser une fiche-questionnaire auprès de tous les organismes de traduction et de terminologie sur les travaux en cours ou déjà terminés. Ce questionnaire-type serait

retourné soit à l'OLF, soit au CILF, à charge pour l'un ou l'autre de ces organismes d'en distribuer les résultats, sous forme d'inventaire, à tous ceux qui auront collaboré à l'établir.

M. GOETSCHALCKX signale à cet égard que l'Institut de normalisation autrichien, créé récemment à Vienne, a déjà été chargé par l'UNESCO de réunir l'information sur tous les travaux de terminologie existants, sans distinction de langue.

À la suite de l'intervention de M. GOETSCHALCKX, le PRESIDENT fait le point de la discussion. Il note que l'Assemblée a déjà formulé les deux propositions suivantes, sur lesquelles il lui demande de bien vouloir se prononcer:

1° une première proposition demandant aux participants d'organiser entre eux un système d'échange d'information;

2° et une seconde, plus précise, soit celle de M. QUEMADA, suggérant que l'un des deux organismes officiels, ou les deux à la fois, se préoccupent de faire l'inventaire des travaux de terminologie disponibles.

Le PRÉSIDENT ajoute enfin que l'OLF, pour sa part, est à la fois intéressé et disposé à établir une forme quelconque de centralisation de l'information terminologique, à condition toutefois qu'on lui en suggère les moyens.

M. PHANEUF propose d'établir d'abord une liste des personnes ou des correspondants qui seraient intéressés à recevoir cette information (organismes gouvernementaux, universités, industries, etc.).

Par ailleurs, M. CLÉMENT ne voit aucun problème d'envergure pour la mise en marche de cette opération, si elle doit être confiée à un organisme central et si elle ne doit concerner que l'inventaire de la documentation, bien entendu, et non pas sa centralisation.

Le PRÉSIDENT ayant prié M. CLÉMENT ou M. PHANEUF de formuler une proposition bien précise à la suite de leur intervention, M.CLÉMENT propose:

1° QUE l'Office de la langue française soit chargé de faire l'inventaire des publications existantes pour l'Amérique;

2° QUE le Conseil international de la langue française soit chargé du même travail pour l'Europe;

3° QU'on assure enfin une coordination des travaux des deux organismes, de façon à établir une liste de toutes les publications existantes.

Le PRÉSIDENT demande au représentant du CILF s'il est d'accord avec la proposition de M. CLÉMENT.

M. PLOTON répond que, si la coopération souhaitée par l'Assemblée s'établit effectivement, son organisme aura sûrement les moyens de publier les travaux européens, soit dans sa revue trimestrielle, La Banque des Mots, soit par l'intermédiaire de l'OLF, ou sous toute autre forme qui sera jugée la plus adéquate.

L'Assemblée souhaite-t-elle intervenir sur la proposition de M. CLÉMENT ou préfère-t-elle adopter cette proposition qui engage chacun des participants?

Avant que l'Assemblée ne se prononce, M. GOFFIN insiste pour souligner que le Bureau de terminologie de la Commission des communautés européennes, à Bruxelles, a déjà établi une liste de glossaires publiés au cours des dix dernières années. Aussi désire-t-il reformuler la proposition comme suit:

QUE chacun établisse, par son propre secteur, la liste des glossaires disponibles, l'envoie soit à l'OLF, soit au CILF, à La Banque des Mots, de façon à ce que l'un ou l'autre de ces organismes puisse collationner et publier toute l'information terminologique.

Au sujet de la proposition de M. GOFFIN, M. PLOTON tient à signaler les difficultés énormes auxquelles auront à faire face les organismes centralisateurs, s'ils doivent collationner, de façon efficace et surtout exhaustive, toutes les terminologies et tous les glossaires existants. Aussi juge-t-il indispensable la collaboration dans ce sens de tous et chacun des organismes qui s'engageront à leur transmettre leur propre documentation.

Tout en faisant observer à l'Assemblée que la proposition de M. CLÉMENT ne fait référence à aucune forme d'évaluation des travaux, le PRÉSIDENT suggère que, dans une première étape, les organismes centralisateurs s'occupent de faire l'inventaire des bibliographies, pour ensuite publier la liste des travaux, au fur et à mesure de leur réception.

En l'absence d'autres interventions, et compte tenu de l'échange de vues auquel elle a donné lieu, le PRÉSIDENT considère que la proposition de M. CLÉMENT est approuvée. Il déclare:

1° QUE, l'Assemblée ayant approuvé la proposition de M. CLÉMENT, chacun des organismes de terminologie concernés s'engage à communiquer à l'OLF, pour le continent nord-américain, et au CILF, pour le continent européen, ses propres travaux de terminologie, disponibles, terminés, en préparation ou en cours.

2° QUE le CILF et l'OLF se chargeront d'organiser le meilleur mode de diffusion possible de la documentation ainsi obtenue.

En ce qui concerne la deuxième partie de la déclaration du PRÉSIDENT, M. MARÉCHAL suggère que le résultat des travaux des deux organismes centralisateurs soit mis sur fiches, afin d'en faciliter la manipulation.

Le PRÉSIDENT est heureux de noter la suggestion de M. MARÉCHAL. Il en sera sûrement tenu compte au moment de fixer les modalités d'application et de diffusion des travaux de terminologie. Il demande ensuite à l'Assemblée si elle désire formuler et débattre d'autres propositions.

MM. PHANEUF et BOIVINEAU recommandent alors que, particulièrement en ce qui concerne le Québec, l'Office de la langue française invite tous les organismes ou entreprises s'occupant de terminologie à lui transmettre le programme de leurs travaux achevés ou en cours. En retour, l'Office publiera et diffusera un bulletin trimestriel sur l'état des vocabulaires en préparation, en même temps que la liste de ses propres publications.

Le PRÉSIDENT acquiesce et verra à donner suite à cette recommandation.

En l'absence d'autres recommandations, le PRÉSIDENT déclare la séance close. Au nom de l'Office et en son nom personnel, il remercie très chaleureusement tous les délégués d'avoir accepté l'invitation de l'Office de participer à ce Colloque international, dans un cadre assez particulier, peut-être même un peu trop isolé, mais qui aura permis à chacun de travailler avec qualité et efficacité.

La séance est levée à 23 h 30.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL VINAY

Compatibilité des données

1. Au cours des séances de travail du Colloque, il est apparu qu'une certaine normalisation des données figurant sur les diverses fiches de terminologie actuellement en circulation s'imposait, afin de faciliter l'engrangement et le traitement de ces données, soit manuellement, soit par voie d'ordinateur.

Le Colloque, par le truchement de son président, M. Jean-Claude CORBEIL, a confié ce travail à une équipe ad hoc, qui s'est réunie deux fois au cours de la journée du 3 octobre, sous la direction de M.Jean-Paul VINAY.

2. Le Groupe comprenait les membres suivants:

Animateur:	Jean-Paul VINAY	University of Victoria
	J.-A. BACHRACH	Commission des communautés européennes, Luxembourg
	Robert DUBUC	Banque de terminologie de l'Université de Montréal
	J.-M. FORTIN	Office de la langue française, Québec
	J. GOETSCHALCKX	Commission des communautés européennes, Luxembourg
	R. GOFFIN	Commission des communautés européennes, Bruxelles
	M. LAGRENADE	Société DOMTAR Limitée, Montréal
	R. MARÉCHAL	Université Laval, Québec
	G. RICHARD	AFNOR, Paris
Observateur:	J.-F. GRÉGOIRE	Centre de calcul de l'Université de Montréal

3. Lors de la séance de clôture du Colloque, le mardi 3 octobre dans la soirée, M. J.-C. CORBEIL a prié M. J.-P. VINAY de présenter un rapport préliminaire de son Groupe d'étude. Ce rapport, forcément très bref, soulignait encore une fois l'urgence d'une normalisation dans le domaine de la terminologie. Le Groupe a réussi à poser des principes généraux au cours d'un tour d'horizon assez détaillé, portant sur les fiches des principaux organismes de terminologie (voir Annexe IV). Les membres sont tombés d'accord sur ce qu'il faut considérer comme un minimum acceptable de documentation ou, plus exactement, sur des paliers successifs de compatibilité.

3.1 Devant l'impossibilité de fournir aux membres du Colloque des précisions polycopiées, M. VINAY a suggéré que le rapport du Groupe soit présenté par écrit en deux étapes:

(a) Un rapport préliminaire sera envoyé à l'OLF ainsi qu'aux membres de l'équipe de travail. Ces exemplaires feront l'objet de modifications ou de commentaires qui seront centralisés dans les services de M. CORBEIL. Tous les envois seront assurés par la poste aérienne.

(b) Un rapport définitif sera alors polycopié par les soins de l'Office et adressé à tous les membres du Colloque. Il pourra faire l'objet, par la suite, de publication pour lui assurer une plus large diffusion.

4. Un certain nombre de prémisses ont d'abord été posées. On les a données ici sans ordre particulier:

4.1 Le Groupe a étudié la compatibilité des fiches sur le plan théorique, sans vouloir se prononcer sur des questions de protocole.

4.1.1 Notamment, il n'a pas examiné le problème des formats; ceux-ci ont été indiqués dans le présent rapport à titre indicatif. La rivalité entre les pouces et les millimètres, digne de Swift ou de Boileau, a été notée avec regret. Certaines fiches, comme celles de la BTL, ont dû être rognées pour figurer dans le rapport. Celles de l'OLF ont également perdu quelques millimètres non pertinents, celles de l'AFNOR également.

4.1.2 Il a été fait souvent allusion à la possibilité du traitement par ordinateur des données lexicales, mais ce n'était pas là une préoccupation majeure du Groupe. C'est la possibilité d'échange d'informations qui a inspiré les travaux du Groupe. Si la recherche d'une norme

minimale a pris le pas sur celle d'une norme optimale, c'est qu'en raison de la diversité des organismes en présence, l'entente en vue d'un échange massif n'était possible que de cette façon.

4.1.3 De façon générale, le Groupe a recommandé que toute référence ou appel de référence suive immédiatement la donnée faisant l'objet de la fiche.

4.1.4 Une simple liste de mots (même bilingue) est, d'une façon générale inadmissible. Il faut toujours préciser la notion tout autant que le mot, ce qui implique un contexte ou une définition.

4.1.5 Les conclusions du Groupe portant sur les différents points énumérés ci-dessous ne font qu'exprimer des préoccupations lexicographiques et informatiques dont pourront s'inspirer les auteurs de fiches. Il appartient à ces derniers de décider du degré de finesse qu'il convient de donner à leurs fiches.

4.1.6 Parmi les renseignements utiles, il convient de faire figurer des indications signalant les "fabrications" d'exemples, les "traductions" et les "amalgames de citations".

4.1.7 Il faut en somme que tout soit fait pour qu'une fiche soit utilisable, fiable et complète. Le vote exprimé plus loin a porté sur cette notion de "seuil de validité" qui n'a rien à voir, on le répète, avec la compatibilité des "hardouères" ou des "softouères".

5. Le Groupe a ensuite procédé à un examen assez détaillé de plusieurs fiches. Partant de celle de l'OLF, il a fait le tour des principales rubriques, numérotées ici de 5.1 à 5.16. Cette numérotation représente une simplification de celle adoptée par l'OLF et ne s'applique qu'aux fins du présent rapport.

5.1 <u>Vedette</u>, (Unité de traduction, unité sémantique, entrée)

5.1.1 Il faut évidemment partir de là. On a souvent affaire à un mot clef (exemples: GUSSET, KEYWAY, ÉQUERRE) mais également à des syntagmes (HINGED PLATE, COLLIER À VIS DE SERRAGE, BALL THRUST BEARING). Dans ce dernier cas, il peut y avoir deux fiches, l'une donnant le syntagme dans son ordre habituel (BALL THRUST BEARING), l'autre par rapport à un des éléments (BEARING, BALL THRUST).

Un souligné peut aider à l'inversion automatique manuelle ou par ordinateur (Vis de serrage). Il existe des petits programmes d'ordinateur permettant d'assurer automatiquement cette inversion.

Plusieurs points de détail: penser toujours aux problèmes de présentation typographique ou dactylographique. Indication des coupures (voir 5.6), des renvois; réglementation de l'usage des majuscules (voir également 5.6); la longueur de la vedette est indifférente. La vedette sera de préférence au singulier (les formes du pluriel ou du collectif prendront dès lors toute leur importance), au masculin (en français), à l'infinitif pour les verbes, etc.

5.1.2 On peut considérer l'attribution d'un indice numérique à la fiche (voir LEXAUTOM, colonne 1) pour faciliter le tri par ordinateur. Ces indices permettent de distinguer entre plusieurs homographes (LECTEUR 1, LECTEUR 2, etc.); l'indice peut être un numéro attribué au mot ou à la fiche (fiches de débordement, de renvoi; fiches complémentaires).

5.1.3 Il faut noter les variantes orthographiques. Ceci peut faire l'objet de fiches distinctes, qui renvoient le lecteur à une fiche principale.

5.1.4 L'indication "fiche principale" ou "fiche de renvoi", ou une abréviation adéquate pourra donc figurer sur les fiches. (Voir LEXAUTOM, coin supérieur droit). (Voir aussi OLF 12b).

5.1.5 Variantes géographiques; elles peuvent faire l'objet de fiches distinctes.

(Pour les variantes stylistiques, voir 5.5.2)

5.1.6 Indication des abréviations, soit sur la fiche principale, soit sur une fiche de renvoi (ex.: Office de la langue française, OLF).

5.2 Référence (source)

5.2.1 Donner la référence, soit complète, soit sous forme abrégée, soit encore sous forme codée. Ces deux dernières renvoient bien entendu à la référence complète, qui peut faire l'objet d'une fiche bibliographique.

5.2.2 Il existe plusieurs protocoles bibliographiques, et on pourra se reporter aux ouvrages spécialisés. (Voir Appendice bibliographique, p. 108)

5.2.3 Il faut, en principe, donner les renseignements suivants:

- nom de l'auteur
- prénoms
- titre de l'ouvrage
- lieu de publication
- éditeur
- date (édition)
- volume
- nombre de pages
- indication de la page
- indication de la Collection, s'il y a lieu
- abréviation usuelle
- Bibliothèque où se trouve le volume

S'il s'agit d'une revue, on donnera les renseignements suivants:

- nom de la revue
- volume
- année
- pages extrêmes (les)
- page (la)
- etc.

5.3 Grammaire

5.3.1 Indications brèves, mais suffisantes, et sous forme abrégée:

- adj. ou aj. (adjectif)
- adv. (adverbe)
- v. (verbe)
- v.i. (verbe intransitif)
- v. tr. (verbe transitif)
- n. (nom)
- npr.(nom propre)
- nm. (nom masculin)
- nf. (nom féminin)
- ninv.(nom invariable)
- coll.(nom collectif)
- inv. (invariable)
- etc.

5.3.2 On a discuté longuement du "coût" de ces abréviations; sur une fiche d'ordinateur, il n'est pas inutile d'économiser, par exemple en adoptant n au lieu de n., ou même n au lieu de n .

5.4 Origine géographique

5.4.1 Si la vedette possède des variantes géographiques (cf. 5.1.5) celles-ci doivent être clairement indiquées (ex.: TRUCK, Br. ou TRUCK, U.S.; to TABLE, U.S., CAN. ou to TABLE, Br.). Il existe une liste d'indicatifs géographiques normalisés publiés par l'ISO (Recommandation R.639) et 769).

5.5 Cote de pondération

5.5.1 La pondération est essentiellement l'indice d'un jugement de valeur porté sur l'expression ou la fiche, en référence à une norme. Les niveaux de pondération sont purement qualitatifs et correspondent à une gradation (croissante ou décroissante): mauvais, douteux, acceptable, normalisé.

5.5.2 Le Groupe a noté la divergence absolue entre l'emploi de la série 0-1-2-3-4 etc. par l'OLF et par la BTM. En somme, il s'agit de marquer clairement quatre niveaux, un peu à la façon d'un thermomètre.

À proscrire

Usage particulier (local,stylistique,technique,etc.)

La norme

Aucune norme encore fixée

LE THERMOMÈTRE DE LA PONDÉRATION

Ceci dit, on peut indiquer ces niveaux par 0-1-2-3, ou par 3-2-1-0 ou autres variations sur un même thème; l'important serait de s'entendre. Le Groupe n'a pas tranché cette question; elle pourrait faire l'objet d'une correspondance entre les organismes intéressés. Il est important de préciser avec soin l'ordre des cotes adoptées. Lorsqu'il s'agit de fiches diffusées, ces précisions pourraient être imprimées au dos (normalement non utilisé) des fiches. Cet espace pourrait servir à un résumé des conventions adoptées par un organisme en particulier.

5.5.3 Note sur l'usage (voir 10 et 11, OLF). Peut faire l'objet d'une note particulière (si le format le permet) ou d'abréviations, indications de marques (géographiques ou autres). L'usage peut être précisé par une citation (cf. la citation du Glossaire d'IBM-France, qui précise que "software" et "hardware" doivent être évités en anglais,et à plus forte raison en français).

Cette note peut être un exemple. La question est ouverte; les participants ne se sont pas mis d'accord sur ce point.

5.5.4 Dans le doute, la pondération basée sur l'usage peut être absente ou cotée zéro. On peut faire alors une fiche provisoire, mais il faut l'indiquer. Par exemple, dans les fiches CD-2, les néologismes sont indiqués par *, par exemple: * pinardier, * ingénierie.

5.6 Définition

5.6.1 Il peut s'agir d'une définition unique; plusieurs participants admettent des définitions successives, se complétant les unes les autres (cf. LEXAUTOM). À la limite, les contextes seraient des définitions successives (voir paragraphe suivant). On insiste pour qu'il y ait définition ou contexte, ou les deux à la fois.

5.6.2 Descripteurs (Points nodaux). C'est là une variation (importante) de la méthode KWIC (Keywords in context); ces descripteurs peuvent être des mots soulignés dans la définition ou dans le(les) contexte(s). Ils peuvent être la source des renvois: ex.: "Le cor anglais est un instrument à vent, à anche,

faisant partie de la famille des hautbois"
... peut appeler les descripteurs suivants:

- instrument - instrument à vent - anche - hautbois,

ce qui ressort de la définition. Mais on peut avoir aussi:

- instrument à vent - anche - petite symphonie - famille (hautbois) avec indication de la place dans cette famille (baryton).

Voir exemple des descripteurs dans META, "Utilisation électronique de la banque des mots", p. 102.

On a noté un certain intérêt pour les descripteurs, mais aussi une réserve; il faut attendre. En attendant, précisément, LEXAUTOM leur a offert une case vide (n° 3.1). Ce luxe peut sembler superfétatoire pour le moment; pour reprendre l'idée exprimée par M. Bernard QUEMADA, c'est pourtant dans cette direction qu'il convient de s'orienter, si l'on veut que le traitement par ordinateur soit plus et mieux qu'une simple et coûteuse comptabilité.

5.6.3 Points de détail. Une définition peut être tronquée; amalgamée; traduite. Dans tous ces cas, il faut préciser. L'utilisation de /, ou de //, de --, de ..., et autres signes de ponctuation, permet de préciser le type de définition (ou d'exemple).

5.7 Références

5.7.1 Il s'agit ici d'une sous-référence, celle de la définition (qui n'est pas forcément celle de toute la fiche). LEXAUTOM a bien souligné ce fait en donnant des adresses particulières pour chacune des références (REF.DEF., REF.USAGE, REF.EX., et X-REF,TRANS.). Ce souci est également constant dans la fiche de l'OLF.

Voir plus haut paragraphe 5.2.

5.8 Contexte

5.8.1 Il s'agit de l'attestation dans des textes de l'utilisation du terme qui fait l'objet de la fiche. Il faut donc choisir des passages descriptifs, mettant en valeur la fonction stylistique et structurale du terme en question. On pourra opposer les définitions du dictionnaire et les exemples de ce dernier. La multiplication des exemples peut être instructive pour les traducteurs. (École de BTM, BTL surtout).

5.8.2 La longueur du contexte ne devrait pas être un obstacle, non plus que le nombre des contextes choisis. TLF fait, à ce sujet, le maximum; on se contentera souvent d'un minimum. Il peut y avoir intérêt à stocker des contextes (qui seront tous aiguillés sur une même adresse) au fur et à mesure des dépouillements.

5.9 Référence(s)

5.9.1 Il s'agit d'une sous-référence, celle du/des contexte(s). Indispensable, bien entendu.

5.10)
5.11) Voir paragraphe 5.5.3.

5.12a Variantes (Fiches secondaires,voir 5.1.3 et 5.1.4)

5.12b Renvois (Fiches secondaires,voir 5.1.4)

5.12b.1 Ce type de renvoi est le type de renvoi obligatoire, qui dénonce une forme fautive ou susceptible d'engendrer des erreurs: ex.: PRÉMISSES, PRÉMICES; ABSORPTION, ADSORPTION. C'est le V. des dictionnaires.

5.12c Renvoi (Fiches secondaires, voir 5.1.3 et 5.1.4)

5.12c.1 C'est le type de renvoi V.A.,"voir aussi". Il oriente le lecteur vers un rapport associatif ou syntagmatique.

Les considérations qui précèdent, concernant les paragraphes 5.12a, 5.12b et 5.12c ont été étudiées brièvement sous 5.1.3, 5.1.4 et 5.1.5.

5.13 Auteur

5.13.1 La fiche doit être signée: donc comporter une indication d'auteur, une date de création, et parfois une date de mise à jour (LEXAUTOM, 9).

5.14 Traduction(s), (équivalence)

5.14.1 Le même processus peut être appliqué dans le cas des traductions. On peut concevoir une fiche qui se termine par la traduction; dans ce cas, cette dernière est la première d'une fiche dans la langue d'arrivée, qui renvoie à son tour à la vedette anglaise, selon le schéma suivant:

REED^2	ANCHE f.
.....	.....
.....	.....
anche, f	reed$_2$

Ce double processus peut être porté sur une même fiche, de différentes manières (comparer OLF et BTM); ou faire l'objet de fiches différentes.

5.14.2 Référence(s). Pour la traduction, élément indispensable, qui permet au traducteur d'adopter avec confiance une forme plutôt qu'une autre.

5.15 Domaine d'application (d'emploi, d'utilisation)

5.15.1 Ce sont les nos 32, 33 et 34 de la fiche OLF. Il faut évidemment préciser de quoi il s'agit:

REED$_2$ doit renvoyer à Musique; Musical instruments: etc.

et REED$_1$, à Botanique; Plantes marines, etc.

Un fichier comportant uniquement des fiches d'un domaine particulier peut facilement être versé dans un plus grand fichier,et chaque fiche devra donc porter l'indication du domaine.

5.15.2 Du point de vue de l'automatisation de la recherche, on notera que le code (ou l'exposant) a déjà répondu à cette exigence. Mais il peut y avoir avantage à susciter des doubles emplois.

6. le long paragraphe 5 qui précède a été subsidivé en un certain nombre de points sur lesquels plusieurs votes ont été exprimés vers la fin de l'après-midi.

6.1 Je crois traduire exactement le sentiment des participants en disant que tous les points examinés plus particulièrement au titre du paragraphe 5 ont retenu l'attention du Groupe. Ils sont tous intéressants, à des titres divers. Mais on a reconnu que tous les lexicologues, ou les traducteurs, ou auteurs de fichiers, et autres "harmless drudges" n'auront pas le loisir de donner tous ces renseignements. Ils représentent un maximum souhaitable. Il fallait après cela s'entendre sur un minimum acceptable.

6.2 Le vote a finalement fait ressortir huit (8) points essentiels, dont deux groupes interchangeables:

1 Vedette
2 Source
3 Origine géographique
4 Auteur de la fiche
5 Traduction
6 Source
7 Domaine d'application
8 a) Définition et source) interchangeable
b) Contexte et source)

6.3 En simplifiant, encore une fois, et pour reprendre les termes d'un participant, il faut toujours considérer

. le mot
. la référence à un texte
. le domaine

Jean-Paul VINAY

Jean-Paul Vinay

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

Il ne saurait être question de reproduire ici tous les renseignements que fournissent les brochures explicatives de l'IFLA (International Federation of Library Associations). On pourra se procurer les deux plaquettes suivantes:

(1) ISBD - International Standard Bibliographic Description recommended by the Working Group on the International Standard Bibliographic Description set up at the International Meeting of Cataloguing Experts, Copenhagen, 1969.

London, IFLA Committee on Cataloguing, 1971.

(2) ISBN - (International) Standard Book Numbering Incorporating the recommendations of the Publishers Association for implementing the Standard Book Numbering scheme.

London, The SBN Agency Ltd., 1968.

Exemples de fiches bibliographiques incorporant les recommandations ci-dessus:

EXEMPLE 1

Hannan,Lorna M , comp.
This or that or nothing/ [compiled by]
L.M. Hannan [and] B.A. Breen. - Melbourne:
Chesshire, 1972.
65p.: ill.; 25cm. - $2.50 Aust.
For children.

1. English poetry. I. Breen, Barry Andrew, joint comp. II. Title.

808.81 *ISBN 0 7015 1267 9

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE
(suite)

EXEMPLE 2

Fleming, Alexander Patrick.
The Wollongong Rest Park at Globe Lane and Burelli Street with an account of the memorials therein/ by A.P. Fleming. - Wollongong, N.S.W.: Illawarra Historical Society, 1971.
21p.: ill.; 22cm. - 60c Aust.
Cover title.

Available from The Secretary, Illawarra Historical Society, P.O. Box 1030, Wollongong, N.S.W. 2500.

919.44 [6] ISBN 0 9598811 0 7

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des participants au Colloque

AGRON, Pierre	Secrétaire, Comité d'étude des termes techniques français, Paris
BACHRACH, J.A.	Chef du service de traduction, Commission des communautés européennes, Luxembourg
BAUDOUIN, Anne-Marie	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
BÉLANGER, Nicole	Terminologue, Service des manuels, Hydro-Québec, Montréal
BILODEAU, Louis	Chef de la traduction et de la terminologie, Ministère de l'Éducation, Québec
BOIVINEAU, Roger	Vice-président, Publicité Service, Montréal
CHOLETTE, Gaston	Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Éducation, Directeur de l'Office de la langue française, Québec
CLAS, André	Directeur, Département de linguistique, Université de Montréal
CLÉMENT, Laurent	Directeur de la recherche, Bureau des traductions, Ottawa
CORBEIL, Jean-Claude	Directeur linguistique, Office de la langue française, Québec
CÔTÉ, Rollande	Adjointe au Directeur du service de l'informatique, Ministère de l'Education, Québec

DALLAIRE, Denise	Relations publiques, Consolidated-Bathurst Ltée, Montréal
DARBELNET, Jean	Département de linguistique, Université Laval, Québec Président de la Commission consultative de l'Office de la langue française, Québec
DE BESSÉ, Bruno	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
DE GRANDPRÉ, Jean-Paul	Traducteur, Compagnie d'Assurance-Vie de Montréal
DESJARDINS, Claude	Directeur, Service des relations avec le monde du travail, Office de la langue française, Montréal
DUBUC, Robert	Terminologue en chef, Banque de terminologie de l'Université de Montréal
FORTIN, Jean-Marie	Agent culturel, Responsable du Centre de terminologie, Office de la langue française, Québec
FROIS, Annie	Agent culturel, Office de la langue française, Québec
GAGNÉ, Léo	Directeur, Service promotion-diffusion, Office de la langue française, Québec
GAMACHE, André	Directeur, Centre de documentation de l'Université Laval, Québec
GOETSCHALCKX , J.	Chef, Bureau de terminologie des communautés européennes, Luxembourg
GOFFIN, Roger	Terminologue, Bureau de terminologie, Commission des communautés européennes, Bruxelles
GRÉGOIRE, Jean-François	Informaticien, Département de l'informatique, Université de Montréal
GUILBERT, Louis	Co-Directeur du Grand Larousse de la langue française, Paris

HÉROUX, Monique	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
KEMLER, André	Ingénieur documentatliste, Société nationale industrielle aérospatiale, Paris
KERPAN, Nada	Contrôleur adjoint aux méthodes-traductions, Bell Canada, Montréal
LAGRENADE, Marcel	Directeur, Service de traduction, Société DOMTAR Limitée, Montréal
LÉGER-FARKAS, Louise	Traductrice, IBM Canada Limitée, Montréal
MARÉCHAL, Roger	Professeur, Département de linguistique, Université Laval, Québec
PHANEUF, Frédéric	Directeur, Service de linguistique, Société des Chemins de fer nationaux, Montréal
PLOTON, Jean-Michel	Adjoint au Secrétaire général, Conseil international de la langue française (CILF), Paris
POTVIN, Hubert	Directeur, Service de linguistique, Aluminium du Canada Ltée, Montréal
QUEMADA, Bernard	Directeur, Centre d'étude du français moderne et contemporain, Paris/Besançon
RATONNAT, Michel	Institut national du froid, Paris
RICHARD, Guy	Ingénieur, Association française de normalisation, Paris
ROMAIN, Dominique N.	Directeur régional adjoint, Banque Royale du Canada, Montréal
SALVAIL, Bernard	Agent culturel, Office de la langue française, Montréal
VINAY, Jean-Paul	Directeur, Département de linguistique, University of Victoria, British Columbia

ANNEXE II

Message du ministre de l'Éducation
Monsieur François CLOUTIER

Permettez-moi de vous dire combien les travaux que vous entreprenez aujourd'hui dans le cadre de votre Colloque me paraissent importants. En effet, vous êtes venus de plusieurs pays pour analyser l'orientation de cette science qu'est devenue la terminologie et pour étudier les possibilités d'une méthode de travail uniformisée, destinée à faciliter les échanges sur le plan international. C'est une recherche profondément originale, qui correspond aux objectifs que s'est donnés l'Office de la langue française qui relève de mon Ministère.

La pénétration du français est liée à sa capacité d'adaptation et à son aptitude à transmettre les connaissances les plus récentes. À notre époque, aucun dictionnaire ne suffit à combler les besoins en vocabulaire. Il faut des mots nouveaux. Il faut des équivalents dans le domaine de la technologie. Le Québec possède déjà une banque de terminologie sur ordinateur. Il souhaite qu'il soit possible un jour de la greffer à un véritable réseau intégré d'informatique, qui rassemblerait tous les termes techniques et semi-techniques de la langue française avec ses équivalents anglais ainsi que ses variantes locales. C'est là une très vaste opération qui suppose le concours actif de tous les pays d'expression française.

Votre Colloque me semble donc constituer une étape dans ce qui peut devenir un vaste projet international. Votre présence en témoigne et il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, non seulement des discussions fructueuses, mais aussi un excellent séjour au Québec.

ANNEXE III

Liste des ateliers

Atelier n° 1

Animateur: FORTIN, Jean-Marie

Membres:

Bélanger, Nicole	Hydro-Québec
Côté, Rollande	Ministère de l'Education
Goetschalckx, J.	Commission des communautés européennes, Luxembourg
Grégoire, J.-F.	Université de Montréal
Guilbert, Louis	Université de Paris
Maréchal, Roger	Université Laval

Atelier n° 2

Animateur: DE BESSÉ, Bruno

Membres:

Clas, André	Université de Montréal
De Grandpré, J.-P.	Compagnie d'Assurance-Vie
Goffin, Roger	Commission des communautés européennes, Bruxelles
Ratonnat, Michel	Institut national du froid, Paris
Richard, Guy	AFNOR
Romain, Dominique	Banque Royale du Canada

Atelier n° 3

Animatrice:	BAUDOUIN, Anne-Marie	
Membres:	Boivineau, Roger	Publicité-Service(Montréal)
	Dubuc, Robert	Université de Montréal
	Phaneuf, Frédéric	Chemins de fer nationaux
	Ploton, Jean-Michel	CILF, Paris
	Quemada, Bernard	Université de Paris
	Potvin, Hubert	ALCAN, Montréal

Atelier n° 4

Animatrice:	FROIS, Annie	
Membres:	Agron, Pierre	Comité d'étude des termes techniques français,Paris
	Darbelnet, Jean	Université Laval
	Lagrenade, Marcel	Société DOMTAR Limitée
	Léger-Farkas, Louise	IBM Canada
	Vinay, Jean-Paul	University of Victoria

Atelier n° 5

Animateur:	SALVAIL, Bernard	
Membres:	Bachrach, J.A.	Commission des communautés européennes,Luxembourg
	Clément, Laurent	Bureau des traductions (Ottawa)
	Dallaire, Denise	Consolidated-Bathurst,Montréal
	Kerpan, Nada	Bell Canada (Montréal)
	Gamache, André	Université Laval
	Kemler, André	Société nationale industrielle aérospatiale, France

ANNEXE IV

Organismes de diffusion de fiches terminologiques

Sigle - Format de la fiche	Adresse	Responsable
AFNOR (75^{mm} x 125^{mm},1973)	Association française de normalisation Tour Europe - Cedex 7 92080 - Paris - La Défense FRANCE	Guy Richard
BTB (4" x 6"; DINA 4)	Bureau de Terminologie Commission des Communautés européennes 1, Avenue de Cortenbergh 1040 - Bruxelles BELGIQUE	R. Goffin
BTL	Commission des Communautés européennes Bureau de terminologie Monterey Palace 11, boulevard Joseph II Luxembourg Ville LUXEMBOURG	J. Goetschalckx
BTM (3" x 5")	Banque de Terminologie Université de Montréal 3333, Chemin Queen Mary Montréal CANADA	R. Dubuc

BTO	Bureau des Traductions Centre de terminologie Secrétariat d'Etat Ottawa 4, Ontario	H. Mayer
(3"x5")	CANADA	
CILF	Conseil international de langue française 105, ter rue de Lille Paris 7e	Hubert Joly
(4" x 6")	FRANCE	
CN	Chemins de fer nationaux du Canada Service de linguistique Case postale 8100 Montréal	Frédéric Phaneuf
(3"x5";8½"x11")	CANADA	
DOMTAR	Société DOMTAR Limitée Traduction et linguistique 395, boulevard Maisonneuve Montréal ouest	Marcel Lagrenade
(4" x 6")	CANADA	
FB	Fichier de Berne Berne	
(4" x 6")	SUISSE	
HQ	Hydro-Québec Bureau régional 600, boulevard Dorchester Montréal ouest	Adrien Lalonde
(4" x 6")	CANADA	
LEXAUTOM	Department of Linguistics University of Victoria Victoria British Columbia	Jean-Paul Vinay
(8½" x 11")	CANADA	

OLF	Office de la langue française 275, rue de l'Église Québec	Jean-Marie Fortin
(8½" x 11")	CANADA	
RC	Radio-Canada Comité de linguistique Montréal	P. Desjardins
(3" x 5")	CANADA	
TLF	Trésor de la langue française Centre de la recherche pour un T.L.F. 44, Avenue de la Libération 54 - Nancy	Paul Imbs
(4"x6";7"x9")	FRANCE	

FICHE D'INDEXATION D'UNE NOTION

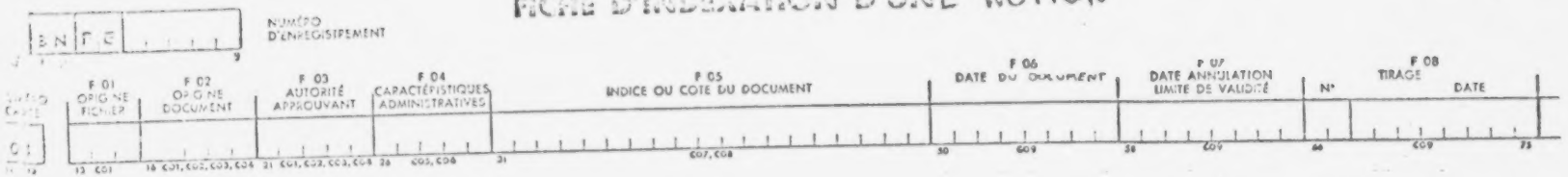

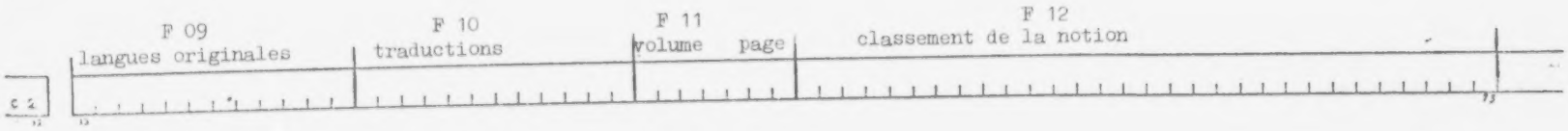

descripteurs

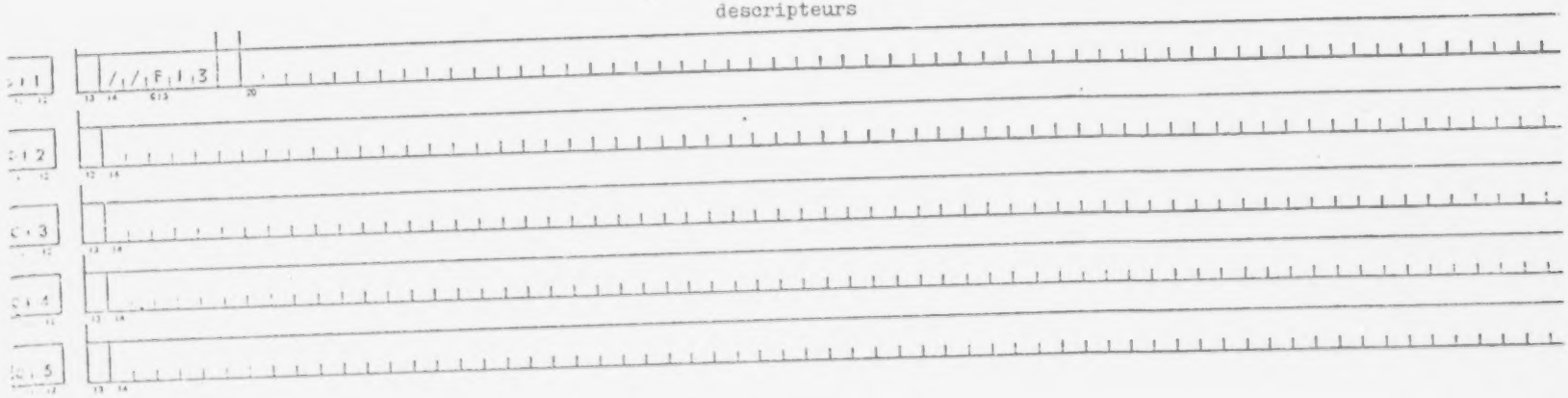

	0	1	2	3
RÉDACTEUR				
DATE				

	INITIALES 1	DATE	INITIALES 2	DATE	INITIALES
PERFORATION					
VÉRIFICATION					

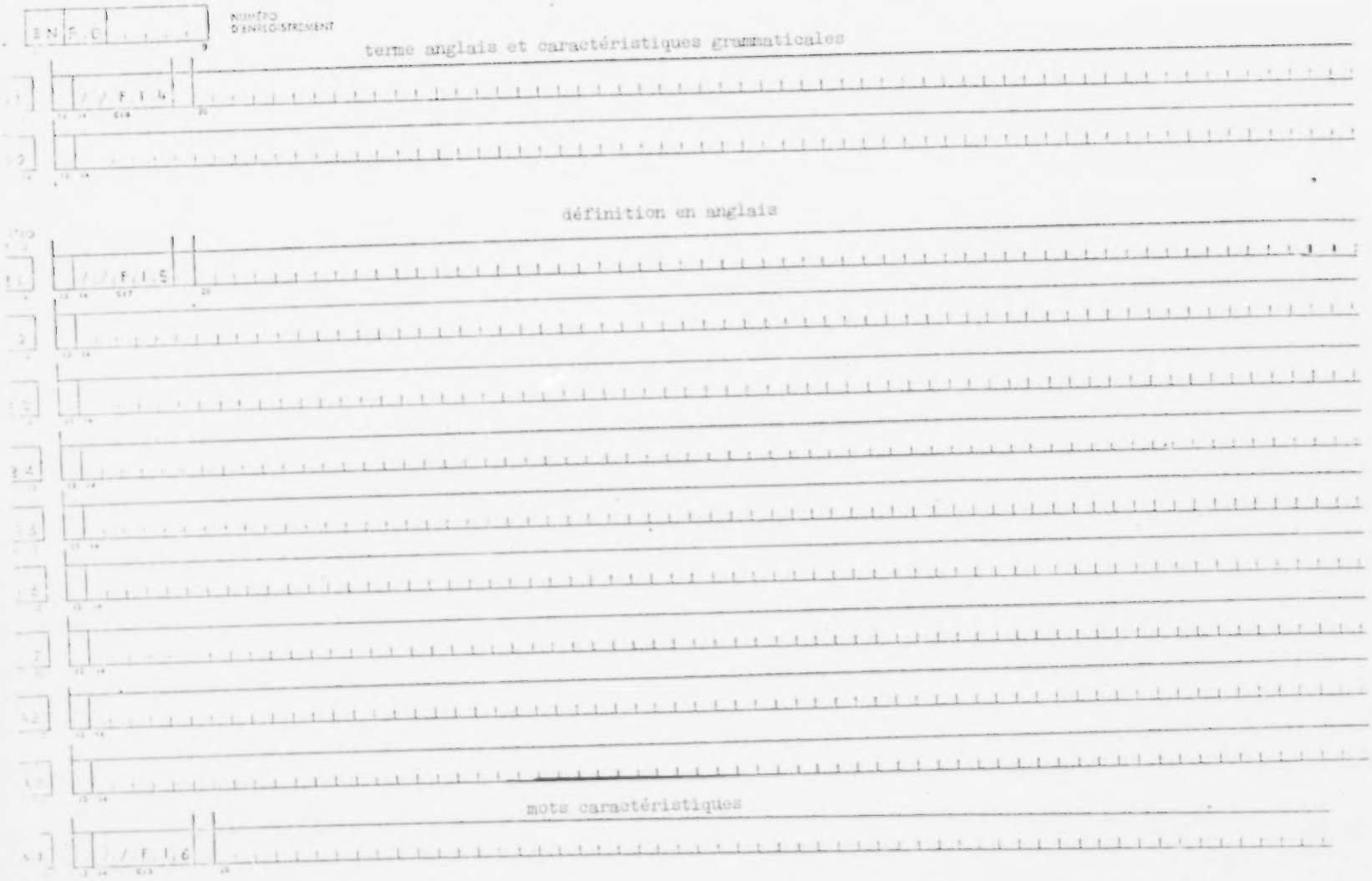
B N C C
NUMERO D'ENREGISTREMENT
terme anglais et caractéristiques grammaticales
/ / F 1 4
définition en anglais
/ / F 1 5
mots caractéristiques
/ / F 1 6
0
1
2
3
PERFORATION
VÉRIFICATION
INITIALES
DATE

1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	N	F	E					

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

termes et documents apparentés et nature des parentés

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---

BN | F | E | NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

terme français et caractéristiques grammaticales

/ / F 1 5

définition en français

/ / F 2 0

mots caractéristiques

/ / F 2 1

	0	1	2	3
CONTRÔLE				
DATE				

	INITIALES 1	DATE	INITIALES 2	DATE	INITIALES
PERFORATION					
VÉRIFICATION					

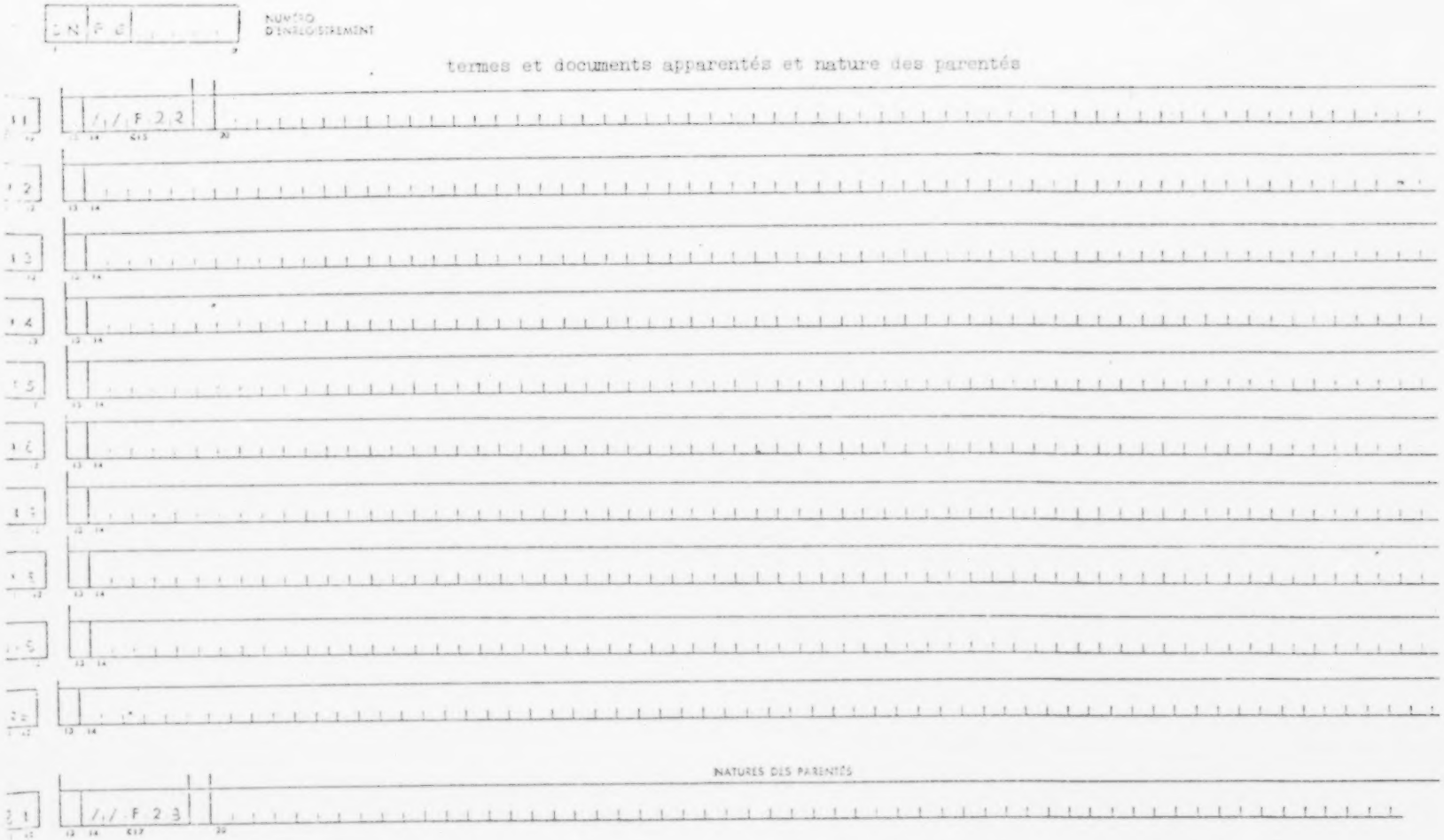

	0	1	2	3
FACTEUR				
CAR				

	INITIALES 1	DATE	INITIALES 2	DATE	INITIALES 3
PERFORATION					
VERIFICATION					

taux de rétention 7213 AD 9 / ME 5

F. le taux de rétention des particules dans le poumon dépend de leur densité et non du diamètre réel des particules

D. für den Abscheidegrad von Partikeln in der Lunge ist nicht der wahre Durchmesser der Teilchen entscheidend, sondern ihre Masse

I. il tasso di ritenzione delle particelle nel polmone dipende dalla loro densità e non dal loro diametro reale .

N. niet de doorsnede, maar de massa speelt een beslissende rol bij de retentiegraad van stofdeeltjes in de longen

E. the rate of retention of particles in the lung depends on the density of the particles and not on their true diameter

Re.: D/1056/72 - Schlipköter - p.5 F/Bruaux 1077/72/10; Ia 33.68/142
I/Clairv. 549 - CECA Fisiop.67/13 N/EGKS - Pneumoconiose 10

Bureau de terminologie de la Commission des Communautés européennes, Luxembourg.

Lenk - und Bedienungsvorrichtungen							
Y/9	EN	Y/8 D/4	Y/1 S/41 1/7 c/8		T/1		03058

MG 6

D. die Lenk- und Bedienungsvorrichtungen sind schwarz gestrichen, um das Auge des Fahrers am Rand seines Gesichtsfeldes nicht zu ermüden

F. le poste de conduite est peint en noir pour ne pas fatiguer l'oeil du cariste au bord de son champ visuel

I. il posto di guida è dipinto in nero per non stancare l'occhio del guidatore al margine del suo campo visuale

N. de besturingsinstallatie is zwart geschilderd om de ogen van de bestuurder niet aan de grens van zijn gezichtsveld te vermoeien

E. the driving-stand has been painted black to avoid fatiguing the driver's eyes at the margin of his field of vision

Réf.:	F	D	I	N	E
	EI 59-65-69	Lueger 12-61	Marolli 1354	TUP II 532	Chambers 297

BANQUE DE TERMINOLOGIE — UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

21 - 9 - 72

Schéma explicatif de la fiche réglementaire

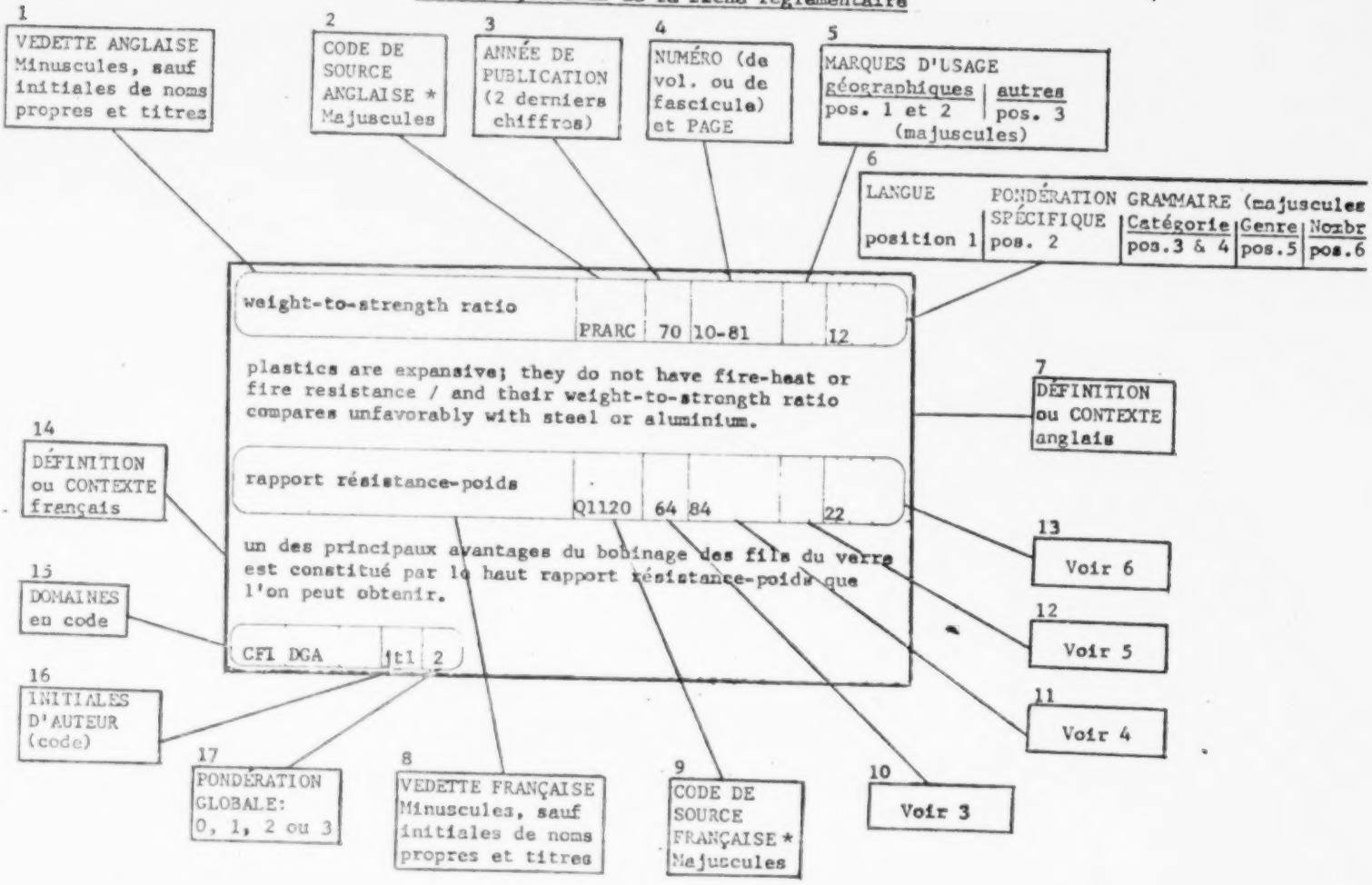

* Dans les champs 2 et 9, le signe "@" représenterait le code de la Banque de terminologie.

720922

ANNEXE IV-3.2

Banque de terminologie
Université de Montréal.
21-9-72

acoustic horn	MAREL	66	301		

horn: an acoustic device used with a loudspeaker driving element to improve the radiation of sound and to achieve desired directional characteristics. / Also called acoustic horn.

pavillon acoustique	NF	68	S30-001		3

--tube de section variable, ayant des surfaces terminales d'aires différentes, pour réaliser une adaptation d'impédance acoustique et, éventuellement, créer un effet de directivité. /p.20/

ILB	gcl	

acoustic pickup; sound box; mechanical reproducer	MAREL	66	7	V	

acoustic pickup: a pickup that transforms phonograph-record groove modulations directly into sound, as in early phonographs. / Also called sound box and mechanical reproducer.

lecteur acoustique	NF	68	S30-001	V	3

--type de lecteur dans lequel les déplacements de la pointe de lecture résultant de la modulation du sillon sont transformés directement en vibrations acoustiques. /p.30/

ILB	gcl	

acoustic transmission system	MAREL	66	8		

--an assembly of elements adapted for the transmission of sound.

système acoustique	NF	68	S30-001		3

--système capable d'engendrer, de transmettre ou de recevoir des vibrations acoustiques. /p.10/

ILB SCE	gcl	

ANNEXE IV-3.3

Banque de terminologie,
Université de Montréal.

energy expenditure	BAMOT	64	580		

/ a person can work with an -- up to 5 to 7 calories per minute without going into oxygen debt.

force dépensée	ROTRA	60	41		

le Bedeaux représente donc le temps nécessité pour l'exécution d'une tâche / augmenté du temps nécessaire à la récupération des --s.

ADB	eb

engineering	NAMOT	55	3		

/ the art of controlling the forces and materials of nature, and organizing and directing men for the benefit of the human race.

ingénierie	RCV	71	17-25		

--fonction d'un bureau d'études qui effectue l'étude complète d'un projet industriel, d'un aménagement hydraulique, etc /

ADB	eb

engineering approach; scientific method	NAMOT	55	30		

frequently the problem-solving approach has been called the scientific method or the engineering approach.

méthode scientifique	BARIN	66	116		

/ la simplification du travail n'est que l'application au poste de travail de la méthode scientifique: observation, analyse, hypothèse, experimentation, synthèse.

ADB	

BTM
ANNEXE IV-3.4

BANQUE DE TERMINOLOGIE

FICHE DE DEPOUILLEMENT

Vedette	Source	Année	(Page)	Particul. linguist.	Catég. gram. ; genre nombre

Vedette	Source	Année	(Page)	Particul. linguist.	Catég. gram. ; genre nombre

domaines	Auteur	Indice	Eté 197

BTO

ANNEXE IV-4.1

DESCRIPTION DES FICHES DU CENTRE DE TERMINOLOGIE DU BUREAU FEDERAL DES TRADUCTIONS

I - DESCRIPTION GÉNÉRALE

1. Catégories de fiches
   a) fiche terminologique : bilingue, unilingue;
   b) fiche signalétique.
2. Format
   3 x 5 pouces (75 x 125 mm).
3. Couleur
   a) blanc pour la fiche terminologique;
   b) jaune pour la fiche signalétique.

II - FICHE TERMINOLOGIQUE

1. Fiche terminologique bilingue

   La moitié supérieure de la fiche constitue la zone anglaise et la moitié inférieure, la zone française. Chacune de ces zones comprend les informations suivantes:

   a) Vedette

   La vedette est écrite en minuscules, sauf dans les cas où les majuscules s'imposent (nom propre, sigle, etc). Lorsqu'un terme a plusieurs équivalents, ceux-ci sont séparés par des virgules, si la source est identique; si les sources sont différentes, on fait suivre, à la ligne, chaque équivalent de sa source.

   b) Définition ou contexte

   On donne ensuite, autant que possible, soit un contexte, soit une courte définition.

   c) Source

   On l'indique entre parenthèses. Dans le cas d'un livre: auteur, titre, page; dans le cas d'un périodique : titre, numéro, date, page.

Cette fiche comprend aussi les informations suivantes:

a) Domaine

Au besoin, le domaine est indiqué entre parenthèses et en minuscules dans l'angle supérieur de droite.

b) Auteur et date

Les initiales de l'auteur de la fiche et la date d'établissement de celle-ci sont indiquées dans l'angle inférieur de droite.

2. Fiche terminologique unilingue

Elle se présente exactement de la même façon que la fiche bilingue, sauf qu'on laisse en blanc la zone anglaise ou la zone française, selon le cas.

III - FICHE SIGNALETIQUE

Elle comprend un descripteur, inscrit dans l'angle supérieur de gauche et, un peu plus bas, la référence bibliographique complète de l'article signalé.

BTO

ANNEXE IV-4.3

FICHE TERMINOLOGIQUE

vedette (domaine)

définition et/ou contexte
(source)

vedette

définition et/ou contexte
(source)

in/15.9.72

FICHE SIGNALÉTIQUE

descripteur

référence bibliographique

mandatory options (automobile)

"Items once classed as options become part of the standard equipment"

(The Gazette, 15.8.72, p. 5)

pl/15.8 72

(linguistique)

syntagme disjonctionnel

"les syntagmes disjonctionnels (départs, retours, changements de temps ou de lieu)"

(Le Franç. mod., 7.72 p. 204

mac/5.9 72

(reprographie)

autocopiant

Papier qui sert à reproduire un écrit ou un dessin à plusieurs exemplaires.

(Entreprise, n° 866, avril 1972, p. 31)

ah/11.8 72

air mail (postes)

1. a.c. air post (GB)
2. i.e. air mail item
3. i.e. air mail service
4. i.e. air mail stamp
5. i.e. all classes of correspondence sent by air

1. poste aérienne, 2. envoi-avion, 3. service postal aérien, 4. timbre-poste-avion, 5. courrier aérien

(Vocabulaire du Service postal international, Berne, 1962, 3e édition; Glossaire de termes des postes, Ottawa, 1969; Traduction de Mail et Post et conjugés, Ottawa, 1970)

---

displacement mechanism (archéologie)
(i.e. according to T. de Chardin, evolution is the replacement of forms by other forms, so that the processus continuity includes the discontinuity of successive emerging)

mécanisme de relais - (Chardin - Nouv. Lex. T. de Chardin, de C. Cuénot)

pa 8/9/72

Banque du Canada

La création de la Banque du Canada et son cadre juridique.

Revue de la Banque du Canada, août 1972, pp. 13 à 26

Ider/8.9.72

CILF

ANNEXE IV-5.1

Conseil International de la Langue Française

105 bis, Rue de Lille, Paris 7e
Tél. 551 07-93
JMP.GQ n° 1507

Paris, le 19 Octobre 1972

Monsieur Jean-Paul VINAY
Département de Linguistique
Université de Victoria
Colombie Britannique
(Canada)

Cher Monsieur,

Comme je vous l'avais promis lors de la dernière séance du colloque de Baie Saint Paul, je vous envoie, pour la "Maffia 17" quelques unes de nos fiches terminologiques telles qu'elles se présentent actuellement.

VEDETTE	INDICATION GRAMMATICALE	DOMAINE D'EMPLOI SOUS-DOMAINE
NIVEAU DE LANGUE		DATE

DEFINITION

EXEMPLE

TRADUCTION DE LA VEDETTE

Les définitions sont établies par un groupe de "sages" et les exemples ou contextes sont fabriqués et non relevés.

ACCENTUATION (n.f)

Rédacteur
TV - T
8.12.71

Terme en compo. à imprimerie

Définition Surtout employé dans les expressions suivantes :

- Préaccentuation : augmentation volontaire du niveau de certaines composantes d'un signal (en général les fréquences élevées), avant enregistrement (ou transmission) de ce signal.

- Désaccentuation : opération inverse de la précédente qui rétablit la forme primitive du signal après lecture (ou réception) de celui-ci.

NOTA - Ces deux opérations (successives et inséparables) ont pour but d'atténuer le bruit apporté par l'enregistrement (ou la transmission). La préaccentuation suit en général une courbe normalisée définie par la constante de temps d'un réseau à résistance et à condensateur. Par exemple, une préaccentuation de 75 microsecondes est ap-

HYDROTYPIE (n.f)

Rédacteur
Photo

JUIN 71

Terme en compo. à imprimerie

Définition

Procédé utilisant un transfert de colorants solubles à l'eau à partir d'un relief de gélatine obtenu par voie photographique.

(V. Imbibition)

Einsaugeverfahren (n) Imbibition process

ANNEXE IV-b

Chemins de fer Nationaux du Canada / Canadian National Railways CP.8100 - Montréal, PQ.

locomotive Diesel-électrique · Diesel-electric locomotive

SERVICE DE LINGUISTIQUE

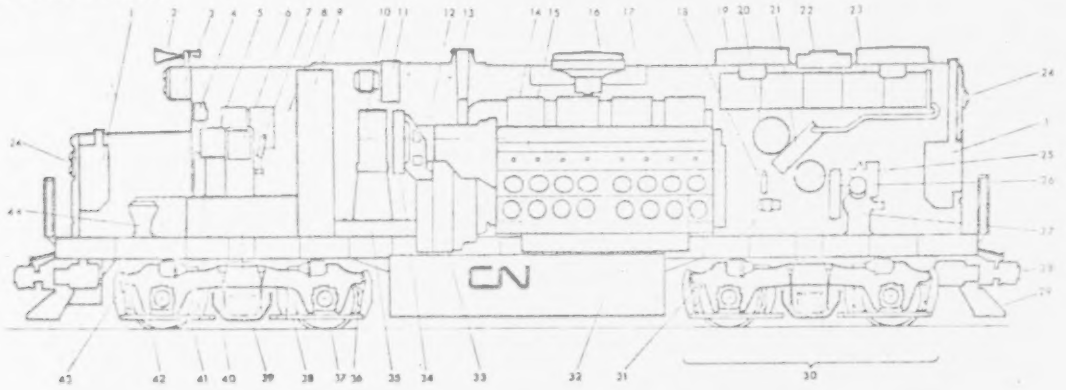

1. sablière
2. avertisseurs
3. signaux de route
4. enregistreur de vitesse
5. pupitre de commande
6. robinets de frein à air
7. siège
8. cabine de conduite
9. armoire d'appareillage
10. ventilateur des moteurs de traction
11. ventilateur-dépoussiéreur
12. génératrice auxiliaire
13. échappement
14. collecteur d'échappement
15. moteur Diesel
16. ventilateur de frein rhéostatique
17. frein rhéostatique
18. filtre d'aspiration à combustible
19. groupe ventilateur de 48"
20. réservoir d'eau
21. refroidisseur de lubrifiant
22. groupe ventilateur de 36"
23. radiateurs
24. phare.
25. filtre à lubrifiant
26. filtre à combustible sous pression
27. compresseur
28. attelage
29. chasse-pierres
30. bogie
31. pompe à combustible
32. réservoir à combustible
33. génératrice principale et alternateur
34. ventilateur de la génératrice
35. conduit d'air de traction
36. sabot de frein
37. boite d'essieu
38. timonerie de frein
39. ressorts
40. frein à main
41. cylindre de frein
42. châssis de bogie
43. accumulateurs
44. toilette

1. sand box
2. horns
3. signal light
4. speed recorder
5. control stand
6. brake valves
7. seat
8. driver's cab
9. control cabinet
10. traction motor blower
11. dust evacuating blower
12. auxiliary generator
13. engine exhaust stack
14. exhaust manifold
15. Diesel engine
16. dynamic brake fan
17. dynamic brake
18. fuel suction filter
19. 48" fan
20. water tank
21. lube oil cooler
22. 36" fan
23. radiators
24. headlight
25. lube oil filter
26. fuel pressure filter
27. compressor
28. coupler
29. pilot
30. truck
31. fuel pump
32. fuel tank
33. main generator and alternator
34. generator blower
35. traction motor air duct
36. brake shoe
37. journal box
38. brake rigging
39. springs
40. hand brake
41. brake cylinder
42. truck frame
43. batteries
44. toilet

GÉNÉRALITÉS

Dans la locomotive Diesel-électrique, le moteur Diesel entraine la génératrice, qui alimente les moteurs électriques de traction montés sur les bogies et reliés par engrenage aux roues motrices. Certaines locomotives, dites "de manœuvre", sont utilisées uniquement dans les triages. Les locomotives de ligne et de manœuvre assurent de plus la remorque des trains de voyageurs ou de marchandises. Plusieurs locomotives peuvent être groupées de façon à fonctionner comme un seul engin de traction. Certaines unités de renfort (unités "B"), n'ayant pas de véritable cabine de conduite, doivent être attelées aux locomotives Diesel ordinaires.

GENERAL

In a Diesel-electric locomotive, a Diesel engine drives an electric generator. The electrical power produced is transmitted to traction motors axle-mounted on the trucks and geared to the drive wheels. Locomotives used for switching or shunting in yards are called yard engines. Road-switchers are general-purpose locomotives which can be used for freight or passenger service. Several Diesel locomotives can be coupled into a multiple-unit locomotive. One type of Diesel unit ("B" unit) has no driver's cab and must be coupled to a regular Diesel locomotive.

FICHE TYPE DOMTAR

(MODÈLE)

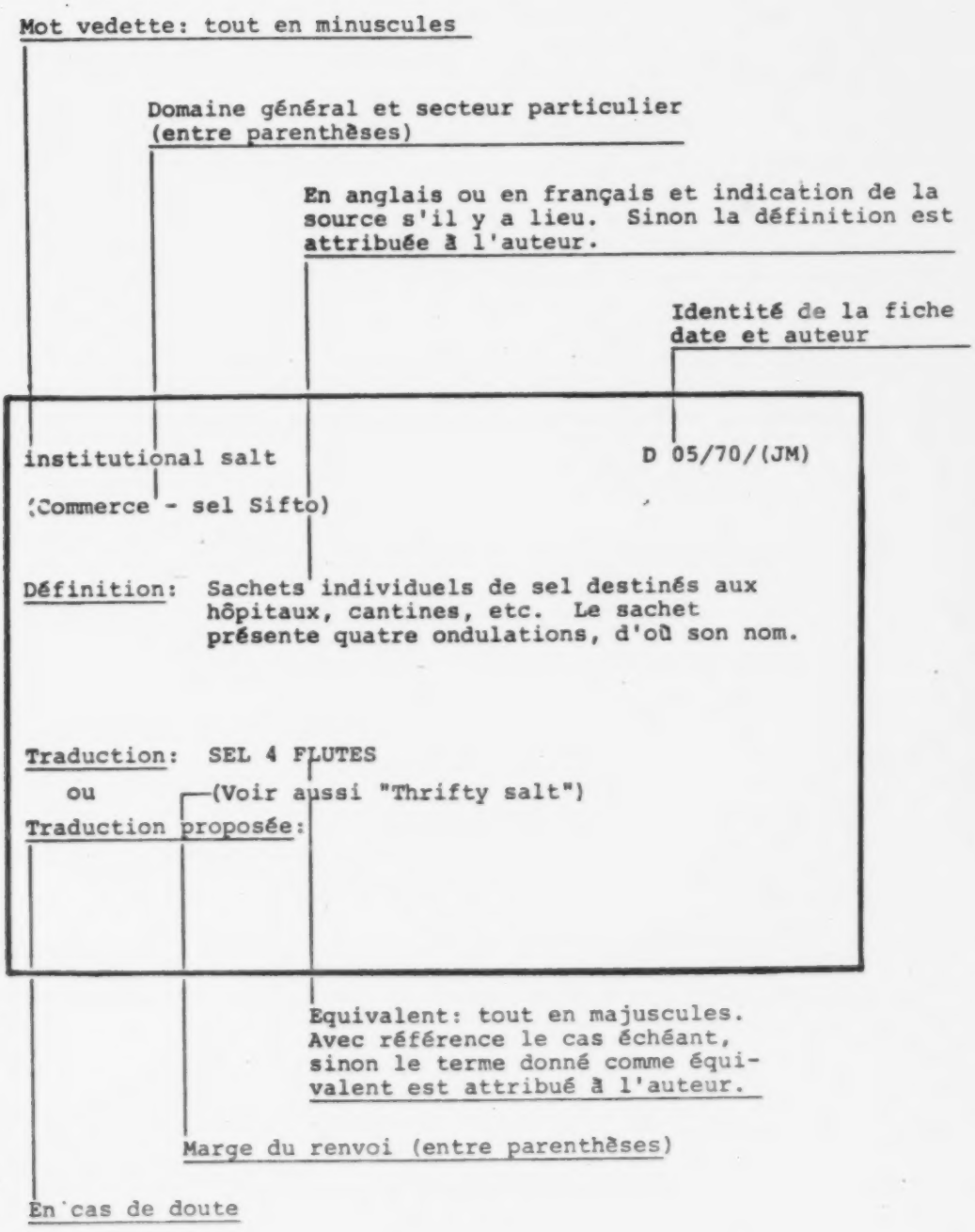

Format 6" x 4" (152 mm x 101 mm)

ANNEXE IV-7.2

electrostatic precipitator D 01/72 (ML)

(technique papetière)

Définition: The electrostatic precipitator consists of discharge electrodes... between which pass gases carrying entrained particles of solids or liquids
(Pulp & Paper Manufacture - Vol.I)
R. MacDonald

Traduction: Electrofiltre
(Pap. de Gascogne ERR et Thermique pap.)
R. Charuel

électrofiltre D 01/72 (ML)

(technique papetière)

Définition: Le dépoussiérage des chaudières de récupération a pour but de réduire la quantité de poussière déversée dans l'atmosphère avec les fumées et récupérer une partie des produits chimiques qui sont dans les gaz. Les principes utilisés sont
= par sédimentation
- mécanique (cyclones)
- hydraulique (lavage des fumées)
- électrostatique (électrofiltres)
(Pap. de Gascogne ERR-IV p.7)

Traduction: Electrostatic precipitator (R. MacDonald - Pulp & Paper Man. Vol. I)

saltcake (Na_2SO_4) D 03/ 70 (LM)

(chimie - technique papetière)

Définition: Impure sodium sulfate obtained usually is a byproduct from production of hydrochloric acid (Reinhold-Chem.Dic.)

Traduction: Sulfate de sodium (Na_2SO_4) brut
(L.M. Granderye - Dic. de chimie)

black line paper D 01/72 (ML)

(papier)

Définition: Surtout utilisé pour la photocopie de dossiers et documents techniques, c'est un papier photosensibilisé par des composés diazoïques qui, sous l'effet d'une lumière appropriée, se transforment en une substance incolore. Une réaction acide fait ensuite apparaître les lignes ou traits non exposés, produisant un tirage positif.

Traductions: Positif noir (J. Labarre)
Papier diazoté (P. Archambeaud)
Papier diazo (Imprimerie nouvelle, Nº 208)

ANNEXE IV-8

LITTÉRATURE, n. f. N° 152

Question : peut-on employer le terme LITTÉRATURE
a) au sens de bibliographie d'un sujet ?
b) en style commercial, pour désigner les catalogues, les modes d'emploi, les descriptions, etc ?

Réponse : a) mieux vaut s'en abstenir ;
b) non.

Motifs : a) seul Robert admet cette extension de sens empruntée à l'allemand. Certes, l'expression est utilisée, mais il vaut mieux bannir cet emprunt et employer le terme propre de bibliographie, en conservant à littérature la marque de préoccupations artistiques et esthétiques.

b) Cette acception, empruntée elle aussi à l'allemand, n'est reconnue par aucun dictionnaire. On parlera donc de *catalogue*, de *documentation*, de *mode d'emploi*.

Références : 00-01-06.01-06.03-09-11-12-15-17-24

Voir LITERATUR, fiche verte n° 64

Fichier français, Berne. — Tous droits de reproduction réservés.

VII-62

errements, n. m. pl. *N° 167*

Question: outre son sens primaire de «manière habituelle d'agir», le mot **errements** peut-il avoir un sens péjoratif?

Réponse: oui, mais pas nécessairement.

Motifs: **errements** a pour origine l'ancien verbe «errer» qui signifiait cheminer, voyager, aller droit son chemin. Ainsi l'expression «suivre les vieux errements» a le sens de «faire une chose comme on la faisait autrefois». Exemple: les errements de l'administration.

Une confusion s'est produite par une ressemblance accidentelle avec le verbe errer qui veut dire «se tromper de chemin, s'en aller au hasard». Errements, de ce fait, a été souvent employé dans un sens péjoratif.

Cette acception, fautive à l'origine, est maintenant admise (Académie, Robert), mais elle ne doit pas faire oublier le sens premier du terme, lequel est encore valable.

Par extension, **errements** marque l'action d'aller à l'aventure, au hasard. Exemple: les **errements** d'une imagination vagabonde.

Références: 00 — 09.01 — 12 — 15 — 44.01 — 53.01.

Fichier français, Berne. — Tous droits de reproduction réservés. IV-63

HQ

ANNEXE IV-9.1

Le 20 octobre 1972

Mr. Jean-Paul Vinay
Head, Department of Linguistics
University of Victoria
Victoria, B.C.

Monsieur,

Comme convenu lors du colloque de Baie Saint-Paul, je vous fais parvenir ci-joint quelques exemples de fiches terminologiques rédigées au service Rédaction et Traduction de l'Hydro-Québec.

Nos fiches servent, d'une part, à conserver les recherches terminologiques déjà faites et, d'autre part, à consigner les termes nouveaux ou particulièrement intéressants recueillis au cours de lectures.

Le modèle de fiche établi (Document 1) est un modèle de base à partir duquel de nombreuses variantes sont possibles (Document 2): fiche bilingue, fiche unilingue, fiche avec ou sans contexte, avec ou sans définition, etc. Toutefois, nous considérons comme essentielles les données suivantes:

1. le mot-vedette,
2. le domaine d'application,
3. au moins l'un des trois éléments suivants: la définition (ou explication), le contexte, ou l'équivalent,
4. la ou les sources,
5. l'auteur de la fiche,
6. la date de rédaction de la fiche.

Pour ce qui est des domaines d'application, nous avons adopté la classification de l'O.L.F. en la complétant au besoin. Enfin, les indicatifs de source renvoient à un fichier-code propre au service. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nycole Bélanger

NB/mj

Nycole Bélanger
Service Rédaction et Traduction

ANNEXE IV-9.2

Document 1

MODÈLE DE FICHE TERMINOLOGIQUE

cession-bail -a (gestion)

Cas particulier de crédit-bail immobilier. Opération par laquelle une société de crédit-bail..."acquiert des immeubles dont elle concède immédiatement la jouissance au vendeur par un contrat de crédit-bail". (Ordonnance du 28 septembre 1967). -a

: lease-back -a

VA crédit-bail, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier.

a (Le Management, juil.-août 1971, p. 60) CR, 8.71

Hydro-Québec
Service Rédaction et Traduction
Novembre 1971
NB/lg

Document 2

1. Fiches bilingues comportant définition et illustration

payloader -a (trav publ - équip)

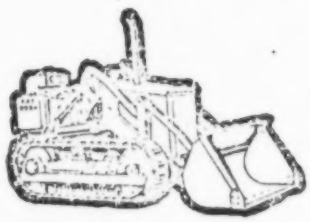

On dit aussi loader. -b, -c, -d
... petit tracteur muni d'une benne preneuse. Cette benne s'abaisse pour prendre directement dans le tas la matière à déplacer, puis se relève pour permettre le déplacement.
-a, -d, -e

...2

2

: chargeuse -a, -b, -c, -d, -e
: chargeur -a, -b

Nota. Nous recommandons l'usage de chargeuse puisque, selon Grevisse (Le Bon usage, p. 87), le suffixe -euse s'emploie pour former des noms de machines.

: chargeuse-pelleteuse -b
: pelleteuse -b, -d, -e

VA backhoe-loader, back loader

a (TP, 34, 6)
b (CO, 66)
c (BU)
d (OLF)
e (CETT)

NB, 5.72

ANNEXE IV-10

LEXAUTOM 1.
Univ. of Victoria

Page.....

FIELD: Data Processing		DATE OF FICHE: 2-1-71 AUTHOR. B.K. MAIN [X] REFERRED [ ]	
. ENTRY	arithmetic unit — Indication de la langue de départ	No.	1
2. GRAMMAR	n	3. CODE	E118 235 A
3.1 DESCRIPTORS	[Sera rempli par la suite]		
4. DEFINITION(S)	DEF.1	A portion of a computer where arithmetical, logic or shift operations are performed.	
	REF.DEF.1	IFIP, 66; 107.	
	DEF.2	A unit within a computer performing arithmetical operations on operands, and other logical operations on data.	
	REF.DEF.2	Chandor, 70.	
	DEF.3	This device will be made up of the electronic and electro-magnetic circuits where the calculations are actually carried out.	
	REF.DEF.3	Weiss, 70.	
5 USAGE	"Other names include arithmetical unit, arithmetic organ and arithmetical organ."		
	REF.USAGE	Weiss, 70	
6. EXAMPLE			
	REF.EX.		
7. CROSS-REF(S)	X-REF.1	arithmetical unit	
	X-REF.2	arithmetic organ	
	X-REF.3	arithmetical organ	
	X-REF.4		
8. TRANSLATION(S)	TRANS.1	*organe de calcul*	- IBM.France, 70.
	TRANS.2	*unité arithmétique*	- IFIP, 66.
	TRANS.3		
	TRANS.4		
9. UPDATING.	TRANS.2 : JPV 12-2-71		

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

FICHE DE TERMINOLOGIE

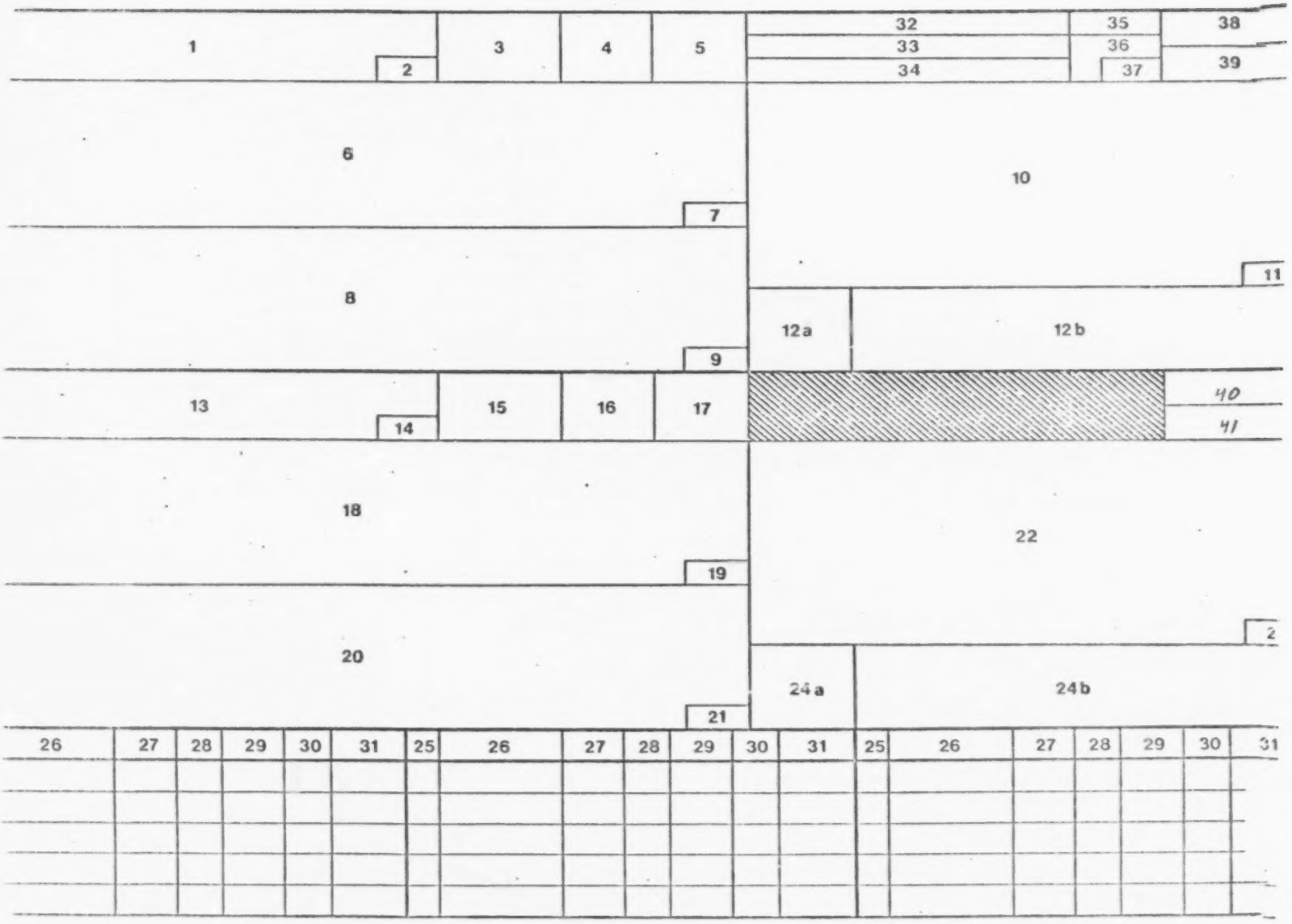

(ancienne fiche)

OLF

ANNEXE IV-11.1

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
FICHE DE TERMINOLOGIE

VO ☐ SYN ☐ DEF ☐ NOTE(S) ☐
ABREV ☐ AL ☐ CONT ☐

V
VA
RV

VO ☐ SYN ☐ DEF ☐ NOTE(S) ☐
ABREV ☐ AL ☐ CONT ☐

V
VA
RV

	no de source	année	vol.	no	mois	page		no de source	année	vol.	no	mois	page		no de source	année	vol.	no	mois	page
a							f							k						
b							g							l						
c							h							m						
d							i							n						
e							j							o						

RC

ANNEXE IV-12

RADIO-CANADA, Montréal, PQ.
Comité de linguistique
et
Sous-comité des termes techniques.

TOPPING OFF 190 © RADIO-CANADA 1967

Définition: Coutume existant dans certaines régions, notamment en Suisse et dans les pays anglo-saxons, en vertu de laquelle on cloue un sapin au faîte d'une construction lorsque la charpente en est terminée.

Traductions proposées: CLOUER LE SAPIN, PANACHER (un immeuble)

Exemple: Au milieu de l'été, on cloua le sapin.
Ramuz, Vie de Samuel Belet, p. 131

TOW (ING) TRUCK 190 © RADIO-CANADA 1967

Définition: Voiture équipée d'un treuil et d'un matériel de dépannage.

Traductions: DEPANNEUSE, on trouve aussi VOITURE / CAMION DE DEPANNAGE / VOITURE / CAMION-GRUE.

Observation: L'expression remorqueuse, souvent employée en ce sens, est impropre. Il en est de même de l'expression camion-remorque, qui désigne une réalité tout autre.

(FAUTE) Après l'accident, il fit venir la REMORQUEUSE / LE CAMION-REMORQUE.

(CORRECT) Après l'accident, il fit venir la DEPANNEUSE.

SPROCKET (cin.) 221 © RADIO-CANADA 1968

1° Sprocket : Sorte d'ergot que porte le galet/tambour denté.

Traduction : DENT (d'entraînement)

2° Sprocket holes : Perforations aménagées près du bord du film, dans lesquelles s'engagent les dents du galet/tambour denté.

Traduction : PERFORATIONS (d'entraînement)

3° Sprocket wheel : Roue dentée qui entraîne le film dans le projecteur ou la caméra.

Traduction : GALET/TAMBOUR (d'entraînement)

3"X 5"

B O N H E U R

GROUPE 94

EXEMPLE DE FICHE CONCORDANCE

M997 1836 STENDHAL M. VIE DE H BRULARD 2F

LE BONHEUR DE LA VOIR DE PRES. A CINQ OU SIX PAS DE	→ CARACTERE. TEL J'AI TOUJOURS ETE (MEME AVANT-HIER). DISTANCE. ETAIT TROP GRAND. IL ME BRULAIT. ET JE	P 272
ARISTOCRATES. JE FERAIS TOUT POUR LE BONHEUR DU	→ J'AVAIS ET J'AI ENCORE LES GOUTS LES PLUS PEUPLE MAIS J'AIMERAIS MIEUX. JE CROIS. PASSER QUINZE	P 289
LE BONHEUR DE FAIRE CHAQUE SOIR LA CONVERSATION	→ ADORE. UNE FEMME COMME IL FAUT ET JOLIE. QUE J'AVAIS PRESQUE INTIME ?	P 301
ET AVEC D'AUTANT PLUS DE BONHEUR. DE LA PART DE MON	→ PRETENTIEUX. A L'INSTANT UNE PLAISANTERIE M'ARRIVAIT GRAND-PERE. QUE C'ETAIENT A PEU PRES LES SEULES QUE	P 311
VOLONTIERS JE TOMBE DANS LE SILENCE DU ◊ BONHEUR ◊	→ MOI-MEME. ET. SI JE PARLE. CE N'EST QUE POUR ◊ PAYER MON BILLET	P 318
J'AI EU LE BONHEUR DE RETROUVER SOUVENT *LOUIS *CROZET.	→ CONNAISSANCES. ET AMIS!. A *PARIS EN 1800 : A *PARIS DE 1803 A 1806 . A	P 324
BONHEUR SUPREME ETAIT DE VIVRE A *PARIS FAISANT DES	→ ◊ MEMOIRES ◊ DE *SAINT-*SIMON EN SEPT VOLUMES. LE LIVRES AVEC CENT LOUIS DE RENTE. *MARION ME DISAIT	P 382
D'ALLER A LA CHASSE DU BONHEUR. EN TERMES PLUS CLAIRS.	→ HOMME SA MANIERE HABITUELLE MAIS MOINS SIGNIFICATIFS : L' ◊ ENSEMBLE DE SES	P 399
SOUVENIR DU BONHEUR DE LA JEUNESSE. OU ◊ PAR	→ MUSIQUE ME PLAIT-ELLE COMME ◊ SIGNE ◊. COMME ◊ ELLE-MEME ◊ ?	P 418
NE PAS LA VOIR ETAIT LE PLUS GRAND BONHEUR QU'ELLE	→ ◊ LASCIATE OGNI SPERANZA. VOI CH'ENTRATE ◊. POT ME DONNER.	P 428
NETTEMENT ETAIT CELLE-CI : OU EST DONC LE BONHEUR	→ TERRIBLE QUE JE N'AVAIS PAS ASSEZ D'ESPRIT POUR VOIR SUR LA TERRE ? ET QUELQUEFOIS J'ARRIVAIS JUSQU'A	P 430
CELLE-CI : Y A-T-IL UN BONHEUR SUR LA TERRE ?	→ SUR LA TERRE ? ET QUELQUEFOIS J'ARRIVAIS JUSQU'A ◊ N'AVOIR PAS DE MONTAGNES ◊ PERDAIT ABSOLUMENT *PARIS	P 430
NOTER LE DEGRE DE BONHEUR SENTI PAR CETTE MACHINE.	→ J'ETAIS ALORS. EN VERITE DE L'IGNORE. JE NE PAIS QUI COMME J'AI TOUJOURS CREUSE LES MEMES IDEES DEPUIS.	P 432
BONHEUR DE VIVRE AU MILIEU DES MONTAGNES.	→ COMPARAIS AUX BEAUX TILLEULS DE *CLAIX QUI AVAIENT MAIS AURAIS-JE VOULU RETOURNER DANS CES MONTAGNES ?	P 442
ALLANT JUSQU'AU ◊ BONHEUR ◊. QUE M'AVAIENT DONNE	→ FONDEE SUR LE VRAI PLAISIR. PLAISIR PROFOND. REFLECHI. *CERVANTES. *SHAKSPEARE. *CORNEILLE. *ARIOSTE. ET	P 444

BTB/46 - 053

N: vaste activa

Déf.: Les immobilisations sont les biens corporels ou incorporels de toute nature, mobiliers et immobiliers, acquis ou créés par l'entreprise, non pour être vendus ou transformés, mais pour être utilisés d'une manière durable comme instruments de travail (immobilisations d'exploitation) ou pour constituer un emploi de capitaux dont l'objet n'est pas de servir à l'exploitation proprement dite (immobilisations hors exploitation). (Dict. des Sciences économiques)

F: les immobilisations (M. Cohen)

D: Anlagevermögen (Gabler)

I: attivo fisso (Diz.Comm. G. Bari)

E: fixed assets; capital assets (Diz.Comm.G.Bari u.a.m.)

(économie)

BTB/46 - 054

F: forward rates

Déf.: Kurs für Termingeschäfte. (Herbst) Termingeschäfte (auch Zeitgeschäfte) sind Geschäfte an der Börse, bei denen die Erfüllung des Vertrages, d.h. Abnahme und Lieferung der Ware erst zu einem späteren Termin, aber zum Kurs des Abschlußtages erfolgt. (Callers Wirtschaftslex.)

D: Terminsätze (D/E Wirtsch. W'buch) (syn.: Terminkurs Servotte)

F: cours à terme (Herbst Dict. of Commerce)

N: termijnkoers (Servotte W'boek voor Handel en Financie)

(économie)

BTB/46 - 055

E: forward quotations

D: Terminnotierungen (D/E Wirtsch.W'buch)

F: cotation à terme (Thomik, Dict. écon.)

N: termijnnotering (Servotte)

(économie)

BTB/46 - 056

F: pays sans littoral

D: Binnenstaat ("Aussenpolitik" 12/69 - Modelle zur Ordnung der Tiefseenutzung)

(politique/géologie)

ANNEXE V

earphones; headsets	GRAPP	66	78		P	Fiche n° 1
earphones or headsets / operate on the principle of a vibrating / diaphragm attracted or repelled by a small electromagnet in the earpiece/						
casque téléphonique	GLE	70	2- 680			
--ensemble récepteur constitué par deux écouteurs téléphoniques montés en série ou en parallèle sur un support formant serre-tête, et utilisé pour l'écoute des émissions radioélectriques.						
ILB RCF rdl						

audio signal current; electric audio signal	GRAPP	66	76			Fiche n° 2
a loudspeaker changes audio signal current to sound waves/ a microphone converts sound waves / into electric audio signals / phonograph pickup converts the / motion of its needle / into an audio signal output						
onde électrique	PIRAC	64	140			
/le/ transducteur électroacoustique /est /conçu pour rayonner dans l'espace de la puissance acoustique à partir d'ondes électriques.						
ILB ILA rdl						
audio signal output					1	
PF						

ANNEXE V

cone	GRAPP	66	76		
Attached to the voice coil is the cone, usually constructed of pressed paper or cloth.					
diffuseur conique; cône	TECIE	53	3-2622		
/le symbole/ représente la masse de la bobine et du diffuseur conique dont elle est solidaire./p.19/ on distingue / la bobine mobile / et le cône associé qui rayonne vers l'extérieur /p.18/					
ILB	rdl				

Fiche nº 3

GRAPP: Grob, B., and Milton S. Kiver, Applications of electronics, New York, McGraw-Hill Co., 2nd ed., 1966, 592 p.

Fiche nº 4

ANNEXE V

Fiche n° 5

acoustically treated booth	RIFOR	70	324		
/ in separate, acoustically treated booths, the students / hear the program more clearly because they are freed to a greater degree from extraneous noise /					
cabine insonorisée	HOTEC	66	254-49		
/ l'installation d'un laboratoire de langues comprend / des cabines insonorisées, dotées chacune d'un magnétophone de type linguistique, avec microphone directionnel, destinées aux élèves /					
RBO RCF SCE ge					
acoustically treated					1
insonorisé					2
PF					

Fiche n° 6

sound recorder	MAREL	66	614	S	
--a recorder that provides a permanent record of sounds, as on phonograph records, optical sound tracks, magnetic tape, or magnetic wire.					
appareil d'enregistrement	PIRAC	64	177	G	
magnétophone: terme communément employé pour désigner un appareil d'enregistrement et de lecture par voie magnétique.					
ILB ge					

ANNEXE V

acetate disk	MAREL	66	5		
--a mechanical recording disk, either solid or laminated, made of various acetate and cellulose nitrate compounds.					
acétate	PIRAC	64	18		
--disque phonographique / constituant le disque original d'un enregistrement effectué initialement sur bande magnétique.					
ILB	gel				

Fiche n° 7

acoustic horn	MAREL	66	301		
horn: an acoustic device used with a loudspeaker driving element to improve the radiation of sound and to achieve desired directional characteristics. / Also called acoustic horn.					
pavillon acoustique	NF	68	S30-001		3
--tube de section variable,ayant des surfaces terminales d'aires différentes, pour réaliser une adaptation d'impédance acoustique et,éventuellement,créer un effet de directivité. /p.20/					
ILB	gel				

Fiche n° 8

ANNEXE V

Fiche n° 9

acoustic pickup;sound box; mechanical reproducer	MAREL	66	7	V	
acoustic pickup: a pickup that transforms phonograph-records groove modulations directly into sound, as in early phonographs. / Also called sound box and mechanical reproducer.					
lecteur acoustique	NF	68	S30-001	V	3
--type de lecteur dans lequel les déplacements de la pointe de lecture résultant de la modulation du sillon sont transformés directement en vibrations acoustiques. /p.30/					
ILB	gel				

Fiche n° 10

acoustic transmission system	MAREL	66	8		
--an assembly of elements adapted for the transmission of sound.					
système acoustique	NF	68	S30-001		3
--système capable d'engendrer, de transmettre ou de recevoir des vibrations acoustiques. /p.10 /					
ILB SCE	gcl				

ANNEXE V

finished goods inventory	BAUAC	71	65		
in a manufacturing enterprise the one account for merchandise inventory is replaced with three separates inventories, raw materials inventory, goods in process inventory and --.					
stock de produits finis	TEZOR	71	235		
--organisme intermédiaire entre les ateliers de fabrication et les clients de l'entreprise, ayant pour fonction / de régulariser la circulation des produits finis /					
AGG HHD	eml				

Fiche n° 11

first-in, first-out method; Fifo method	BACAC	64	73		
-- / first-in, first-out (Fifo) means that the unit costs of the earliest purchased materials still in inventory are used first to cost the materials consumed during the period.					
méthode du premier entré-premier sorti	TEZOR	71	189		
-- / on considère que la première sortie du stock correspond à la première entrée en stock, et cette sortie est valorisée au prix de l'entrée correspondante.					
AGG HHD	eml				

Fiche n° 12

ANNEXE V

horizontal relationship; staff relationship	MABUS	68	8-17			Fiche n° 13
the conventional concept of two-dimensional organization admits only vertical (line) and horizontal (staff) relationships.						
liaisons d'état-major	TEZOR	71	130		P	
--liaisons de caractère fonctionnel assurant la transmission des informations entre les services de l'entreprise et les membres de l'état-major /						
AGE	eml					

inventory record	KALAC	69	246			Fiche nº 14
-- some businesses keep a continuous day-to-day record of each item they have in their merchandise inventory.						
fiche de stock	GEROR	70	1-254			
la comptabilité matières en quantité s'est longtemps identifiée avec l'étiquette de casier. Ce système tend à être remplacé par celui de la --.						
AGG	eml					

ANNEXE VI

Tableau comparatif du contenu des fiches des organismes représentés au Colloque

		OLF	BTM	LEX	IBM	DOMTAR
1.	Vedette	x	x	x	x	x
2.	Référence vedette	x	x		x	
3.	Grammaire	x	x	x	occ.	occ.
4.	Origine (pays)	x	x			
5.	Pondération	x	x			
6.	Définition	x	x	x	x	x
7.	Référence définition	x		x		x
8.	Contexte	x				
9.	Référence contexte					
10.	Note usage	x	x			
11.	Référence usage	x		x		
12[a].	Variantes secondaires	x		x	x	x
12[b].	Variantes principes	x		x		
13 à 24[b].		x		x	x	x
24[b].	Comme de 1 à 12[b]	x				
25 à 31	Références bibliographiques	x	x	x	x	x
32.	Domaines	x	x	x		
33.	Sous-domaines	x				
34.	Sous/sous-domaines	x				
35-37.	Illustrations	x				
38.	Code provisoire	x		x		
39.	Code définitif	x		x		
40.	Auteur	x	x	x		x
41.	Date	x		x	x	x

Nota: La numérotation est celle de la fiche de l'Office de la langue française (OLF)

ANNEXE VII

Allocution prononcée par le directeur
de l'Office de la langue française
M. Gaston CHOLETTE
Sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation

Je suis venu vous parler avec l'espoir de vous faire comprendre un peu mieux l'action de l'Office de la langue française et le contexte dans lequel elle se situe.

L'Office a été créé il y a une dizaine d'années, dans le but de veiller à la correction et à l'enrichissement du français écrit et parlé au Québec. Pendant longtemps, l'Office s'est occupé exclusivement de cette tâche, car c'était la seule mission que le législateur lui avait confiée.

Depuis le fameux débat public de l'automne 1969, autour du projet de loi sur la langue française, l'Office s'est vu confier par la loi un autre mandat qui n'annule pas le précédent, mais qui le complète. Ce nouveau mandat est prioritaire. Il consiste à faire en sorte que le français devienne la langue du travail, ou la langue du monde du travail au Québec. C'est une tâche énorme, c'est une tâche immense. Pour les Européens qui sont ici, le sens et l'ampleur de cette opération sont peut-être extrêmement difficiles à comprendre, car il faut avoir vécu la situation de l'intérieur pour en saisir vraiment toutes les dimensions; cette compréhension demande aussi un certain recul pour mieux situer le problème dans ses vraies perspectives, et c'est ce qui nous manque, à nous, qui sommes dans le feu de l'action à longueur d'année. Je vais donc tenter de dérouler devant vous la toile de fond qui peut seule faciliter la compréhension de la situation du français au Québec dans le monde du travail.

Nous sommes les descendants d'un petit peuple qui comptait 65 000 personnes au moment de l'abandon du Canada par la France, au moment de la conquête du Canada par l'Angleterre. Ces 65 000 personnes étaient en grande majorité des cultivateurs et des artisans; il y avait aussi des membres des professions libérales et du clergé ainsi que des commerçants. Bon nombre de Français du Canada, en

particulier ceux qui étaient arrivés de fraîche date et qui avaient de l'argent et des relations, sont alors rentrés en France. La plupart des autres, qui se considéraient déjà depuis longtemps comme des Canadiens, sont restés, en général, parce qu'ils étaient enracinés dans ce nouveau pays et dans certains cas parce qu'il ne leur était pas possible de faire autrement. Ceux qui sont restés ici, c'est nous; les petits, les sans grade. Il nous a fallu nous débrouiller tout seuls, pendant deux siècles. Malgré tout, nous sommes encore là. Nous sommes maintenant des Canadiens français, des Québécois. Que voulez-vous, nous avons un vieux fonds français et je pense que, quand on l'a, on ne le perd jamais complètement. Il reste que notre image s'est un peu altérée, car nous avons subi les ravages du temps. C'est un peu ce qui arrive aux jeunes filles avec le passage des années.

Il y a ainsi des anglicismes qui se promènent dans notre langage et notre subconscient linguistique a fini par être ravagé: nous avons subi l'outrage du temps! Il faut dire que pendant longtemps nous avons tout de même vécu sur notre acquis linguistique. Nous étions un petit peuple avec des cadres ruraux, nous étions en majorité à la campagne. Les réalités au milieu desquelles nous avions vécu dans le temps du régime français se sont maintenues presque jusqu'à nos jours; elles nous ont permis de nous reconnaître, de nous parler, de nous comprendre avec un langage qui était vraiment le nôtre, qui nous appartenait, qui n'était pas un corps étranger.

Mais lorsque la révolution industrielle est arrivée, lorsque le phénomène de l'urbanisation a commencé, nous sommes devenus des gens des villes, des citadins, des ouvriers, des contremaîtres. Toutes les réalités nouvelles que véhiculaient la révolution industrielle et l'urbanisation avaient des noms anglais. Ces mots étrangers, nous les avons reçus en plein visage, puis ils se sont infiltrés dans notre subconscient, si bien qu'aujourd'hui il y a en nous une foule de corps étrangers à notre nature profonde, à tel point que nous nous en rendons à peine compte.

Nous sommes, au sens étymologique propre, aliénés, car ces corps étrangers en nous, nous ne réussissons même plus à les identifier comme tels. Vous allez peut-être trouver la chose curieuse, mais il y a parfois des ouvriers qui vont vous demander, par exemple à propos du camion, quel est l'équivalent français du mot "truck". C'est ce dernier mot qu'ils ont toujours entendu et toujours utilisé; ils ne connaissent pas le mot camion. Moi-même, j'ai été élevé dans une famille ouvrière, mon père était cheminot. Or, ce n'est pas avant l'âge de trente ans que j'ai appris à désigner en français les réalités quotidiennes de son travail: "tie" (traverse), "spike" (crampon), "crow-bar" (levier), "handcar" (draisine), etc.

Voilà un peu le fond de la question. Pour bien comprendre notre situation, il ne faut pas oublier non plus que nous sommes 5 ou 6 millions dans un continent de 250 millions d'anglophones environ. Nous vivons donc dans un milieu contraignant. Les contraintes sont parfois subtiles et pernicieuses, car nous ne nous en rendons pas compte, mais il y a aussi des contraintes qui se manifestent à visage découvert et contre lesquelles nous devons lutter. Pendant deux cents ans, nous avons été coupés de la France. Les échanges systématiques de personnes entre le Québec et la France n'ont repris que depuis une dizaine d'années seulement.

Nous devons aujourd'hui réapprendre en français bon nombre de réalités apparues après la fin du régime français, en particulier dans les domaines de l'industrie et de la technique. Nous ne partons pas, évidemment, de zéro; nous avons quand même parcouru du chemin. Il y a beaucoup d'ingénieurs, de scientifiques, de techniciens qui lisent des documents techniques et scientifiques en français, il y en a beaucoup qui ont fait des séjours en France. Mais la terminologie et la stylistique françaises ne nous sont pas naturelles dans la vie quotidienne, surtout dans la vie quotidienne du travail dans les entreprises. Souvent, c'est le mot anglais qui vient spontanément à l'esprit, au bout de la langue ou de la plume. Chez plusieurs la tournure anglaise arrive beaucoup plus facilement et spontanément. Il faut donc faire un effort de correction, il faut toujours veiller sur soi-même et on finit par se demander, à propos de la chose la plus simple, si l'on n'a pas fait d'erreur. On finit par avoir des complexes!

Nous avons donc une tâche immense à accomplir. Pour y arriver, il y a une chose dont nous avons absolument besoin, ce sont les mots français en face de leur équivalent anglais. Ce n'est pas la seule chose que nous ayons à faire, évidemment; ce n'est qu'une partie de notre travail, mais elle est absolument indispensable. Si nous n'avons pas cet outil, nous ne pouvons pas aller trouver les dirigeants d'entreprises, les ingénieurs, les techniciens, les ouvriers, pour les inciter à travailler en français, à traduire en français les documents qu'ils utilisent, à concevoir en français les instructions préparées pour le travail. Nous ne pouvons pas nous en tenir à dire aux ouvriers de travailler en français. D'ailleurs, ils nous répondraient probablement qu'ils ne savent pas l'anglais, donc qu'ils travaillent en français. Ils ont le sentiment qu'ils travaillent en français, même si un grand nombre des termes techniques qu'ils utilisent sont anglais. Ils ne sont pas conscients de cet état de choses. Il nous faut donc leur fournir les mots. Je pense d'ailleurs que l'Office a un devoir prioritaire, c'est celui de donner d'abord cet outil, c'est-à-dire le mot juste, à ceux qui en ont le plus besoin, à ceux qui sont le plus culturellement aliénés, à ceux qui sont sans défense parce qu'ils n'ont pas eu la formation suffisante, à savoir: les ouvriers et les contremaîtres.

C'est un travail qui peut se faire assez rapidement, à condition qu'on s'y mette vraiment, car le vocabulaire des contremaîtres et des ouvriers n'est pas énorme. L'Office est en train de mettre en place, à l'heure actuelle, les moyens suffisants pour faire face à la situation et pour régler le problème de cette terminologie d'ici à quelques années. Il reste que, ce que l'ouvrier voit sur les documents qui circulent devant lui, est rédigé par des ingénieurs, des techniciens, ou encore par des cadres administratifs. Il est donc essentiel de travailler à la source, en fournissant à ceux qui ont des postes-clés dans les entreprises les instruments qui leur manquent, les mots dont ils ont besoin pour concevoir, pour rédiger et pour parler en français. La chose est possible; des expériences fructueuses ont déjà été réalisées. On a construit, par exemple, un grand barrage hydro-électrique à la Manicouagan. L' Hydro-Québec avait alors décidé que tout se ferait en français. Le chantier a duré trois ou quatre ans. Vers la fin, certains ingénieurs qui, auparavant, avaient toujours travaillé ailleurs en anglais, commençaient à chercher le mot anglais lorsqu'ils recevaient des visiteurs anglophones. Chez d'autres, par contre, là où l'habitude de l'utilisation constante du français est moins ancrée, par exemple à la raffinerie Aigle d'Or de Saint-Romuald, près de Québec, des ingénieurs qui avaient toujours travaillé en anglais auparavant, reprennent naturellement le mot anglais dans certaines circonstances. C'est ainsi que lorsqu'il y a un coup dur, le mot anglais remonte à la surface tout de suite, spontanément.

Ainsi, nous avons soif de mots. Nous avons soif de mots français et il faut que nous ayons, vis-à-vis des mots français, les mots anglais qui sont leurs équivalents. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'ici, dans un grand nombre de cas, c'est le mot anglais qui est la source, la porte d'entrée, le mot de départ, en somme. Cette grande soif de mots au Québec est la raison pour laquelle l'Office veut collaborer avec toutes les équipes qui sont représentées ici, qu'elles viennent de France, de Belgique, de Luxembourg, d'Ottawa, des entreprises et des universités québécoises. Il n'y a malheureusement pas beaucoup de gens qui font des travaux sérieux de terminologie dans le monde. C'est pourquoi,il serait vraiment désolant que, malgré certaines concurrences normales, légitimes, et je dirais même souhaitables, ils n'arrivent pourtant pas à se mettre d'accord sur une harmonisation minimale de leurs méthodes de travail, sur un minimum d'échanges des résultats de leurs travaux. Je souhaite que nous puissions, avec les années, faire en sorte que les travaux de chaque équipe puissent être utilisés par les autres. J'espère qu'à la suite de ces deux jours de discussion sur les données terminologiques, on finira par aboutir à cette harmonisation, à cette normalisation des données terminologiques et que, pour couronner le tout, comme le souhaitait le Ministre responsable de l'Office de la langue française, l'an dernier, lors d'une conférence devant le Collège de France, ces données pourront circuler

et être utilisées avec les moyens les plus modernes de l'électronique, en particulier, au sein de la francophonie.

Au Québec, l'Office de la langue française doit absolument recourir à l'informatique pour fournir rapidement des réponses aux utilisateurs qui s'adressent à lui. Chaque année, l'Office reçoit au moins quinze mille appels téléphoniques; la demande s'accroît rapidement. De plus en plus, d'ailleurs, les entreprises et les traducteurs désirent obtenir des réponses rapides. Voilà pourquoi l'Office a pris les dispositions nécessaires pour que, très bientôt, les utilisateurs puissent interroger directement l'ordinateur.

Baie Saint-Paul
Québec
Octobre 1972

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉFACE I

PROGRAMME II

Séance d'ouverture 1

Le contenu de la fiche

- M. Jean-Marie FORTIN - OLF 5
- M. Robert DUBUC - BTM 12
- M. J.A. BACHRACH - BTL 19
- Rapports d'ateliers 20
- Discussion générale et conclusions 24

L'identification des domaines d'emploi

- M. Bernard QUEMADA 29
- Rapports d'ateliers 38
- Discussion générale et conclusions 44

Séance de la soirée du lundi 2 octobre 53

- Comité visant à assurer la compatibilité du contenu des fiches 56

Le contexte ou la définition

- M. Louis GUILBERT 57
- Rapports d'ateliers 68
- Discussion générale et conclusions 73

La normalisation des données terminologiques

- M. Pierre AGRON 75
- Rapports d'ateliers 84
- Discussion générale et conclusions 88

Séance de clôture du mardi 3 octobre 91

- Rapport de M. VINAY 92
- Recommandation: inventaire de la documentation terminologique par le CILF et l'OLF 96

Page

Rapport du Groupe de travail VINAY

- Compatibilité des données 99
- Vote: huit points essentiels 109
- Appendice bibliographique 111

ANNEXES

- I Liste des participants au Colloque 115
- II Message du ministre de l'Éducation, M. François CLOUTIER 119
- III Liste des ateliers 121
- IV Organismes de diffusion de fiches terminologiques 123
  - leurs fiches:

IV-1: AFNOR 126
IV-2: BTL 131
IV-3: BTM 133
IV-4: BTO 137
IV-5: CILF 142
IV-6: CN 144
IV-7: DOMTAR 145
IV-8: FB 148
IV-9: HQ 149
IV-10: LEXAUTOM 152
IV-11: OLF (ancienne fiche) 153
(nouvelle fiche) 154
IV-12: RC 155
IV-13: TLF 156
IV-14: BTB 157

- V Fiches modèles de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal (Exposé de M. DUBUC) 158
- VI Tableau comparatif du contenu des fiches des organismes représentés au Colloque 165
- VII Allocution du directeur de l'OLF, M. Gaston CHOLETTE, sous-ministre adjoint au ministère de l'Education 166

Montréal
Avril 1973

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Juillet 1975

ISBN 0-7754-2262-2

34 - P - 5001